BIBL. NAZ.
Vitt. Emanuele III
II
SUPPL.
PALATINA
B
2 12
NAPOLI

39. 5. 17.

II Suppl. Polart. B. 2.

VOYAGE

A

SAINT-DOMINGUE.

627789 SBN

VOYAGE

A

SAINT-DOMINGUE,

PENDANT LES ANNÉES

1788, 1789 et 1790;

PAR LE BARON DE WIMPFFEN.

TOME SECOND.

A PARIS.

Chez COCHERIS, Imprimeur-Libraire, cloître Saint-Benoît, nº 352, Section des Thermes.

AN CINQUIÈME DE LA RÉPUBLIQUE. (1797, vieux style).

VOYAGE

A

SAINT-DOMINGUE.

LETTRE XXIII.

Jacmel. Mars, 1790.

C'EST au précédent gouverneur, Monsieur, au comte de la Luzerne, aujourd'hui ministre de la marine, à qui l'on doit la fondation d'un *jardin du Roi* au Port-au-Prince. Il est à-peu-près tout ce que peut être un semblable établissement dans son origine. Sa décadence ou sa prospérité dépendront à l'avenir du degré d'importance que ses successeurs attacheront à ce monument de son goût pour l'histoire naturelle des plantes.

Il est sans doute malheureux que le sort d'une institution utile dépende ainsi du goût, du caprice, ou de l'ignorance d'un seul homme. Je frémis toutes les fois que je me rappelle de combien de trésors le fanatique et stupide orgueil du farouche Omar nous a privé, en livrant aux flammes le plus riche dépôt des connaissances humaines. Mais l'inconvénient que l'on peut redouter ici tient à un vice d'une toute autre conséquence, le perpétuel changement, la briéveté du séjour des chefs dans un pays où ils ne peuvent apporter que des notions théoriques très-imparfaites, des principes que l'expérience met à chaque instant en défaut. A peine un gouverneur, en lui supposant l'intention de ne pas vouloir administrer au hasard, a-t-il eu le tems d'acquérir les connaissances locales qui doivent fonder les bases de son administration, qu'il se voit remplacé par un successeur tout aussi novice que lui.

Cette détestable méthode doit son origine à la rapidité avec laquelle certains

gouverneurs ont accumulé ici une fortune scandaleuse. Dès-lors cette place cessa d'être donnée au mérite, pour devenir la proie de l'ignorance, de l'étourderie, de la rapacité de tel grand, qui, de ruiné qu'il arrivait, devait, sous peine de passer pour un mauvais sujet, ou pour un sot, reparaître en France, au plus tard après trois ans, avec la même fortune dont trois générations de dissipateurs avaient à peine consommé la ruine.

Que devient la fortune publique entre de pareilles mains ? Comment et aux dépens de qui se font ces fortunes particulières? Le gouverneur n'est ici ni commerçant, ni cultivateur; sa dignité lui interdit et l'agiotage et toutes les petites ressources qu'une tolérance coupable abandonne à l'industrie peu scrupuleuse des subalternes. Ses appointemens sont, à la vérité, considérables, mais sa dépense est en proportion; mais, quelque économe qu'on le suppose, comment croire qu'un traitement de quel-

ques cent mille livres produise, en quelques années, un bénéfice de quelques millions ? Et quand on pense, Monsieur, que les deux branches du gouvernement civil et militaire sont surchargées d'un tas de contrôleurs, de commissaires, de commis, de receveurs, d'inspecteurs, de généraux, de commandans, etc. qui tous travaillent, avec une diligence admirable, avec une égale émulation, à justifier la confiance que leurs supérieurs respectifs ont mis dans leur *intelligence*, on n'est plus étonné que les colons ayent quelquefois trouvé dans leur désespoir le courage d'arrêter, d'embarquer et de renvoyer en France des administrateurs assez aveugles pour ne plus mesurer l'étendue de leur pouvoir que sur la distance qui les séparaient de sa source.

Le gouverneur actuel, M. le comte Duchillau, est, dans ce moment, occupé à faire sa tournée dans l'isle. Les vues bienfaisantes qu'il annonce le distinguent déjà, autant que sa réputation militaire,

de la foule de ses prédécesseurs. Elles font espérer de son administration tout ce que l'on peut attendre d'un homme résolu à sacrifier beaucoup de considérations secondaires à celles du bien public. Cette marche décidée et son intention bien connue de dégarroter la colonie d'une partie de ses liens, en ouvrant ses ports au commerce des États-Unis, ont déjà donné l'alarme aux commerçans français. Envain les vœux de la majorité des colons sollicitent, depuis long-tems, cette mesure; envain ses bénédictions en ont-elles sanctionné la sagesse; la minorité des fripons saura bien, à force d'or et d'intrigues, en prévenir l'accomplissement, et prouver à M. du Chillau qu'ici, comme ailleurs, le pouvoir de ses pareils sera toujours en raison inverse de ce qu'il devrait être; illimité pour faire le mal, circonscrit dans les bornes les plus étroites dès qu'il s'agit de faire le bien.

Je crois, Monsieur, vous avoir dit du Port-au-Prince tout ce qu'il est possible

d'en dire. L'excessive chaleur et l'insalubrité de l'air que l'on y respire, nous engagèrent à quitter, un jour plutôt que nous ne nous l'étions proposé, une ville rebâtie sur les bords du même gouffre qui l'a déjà engloutie une fois. Mais, qui croirait que la confiance avec laquelle chacun a réédifié sa maison sur les ruines de l'ancienne, est le fruit d'un seul raisonnement ? La mine a fait son effet, dit-on, il n'y a donc plus de danger. Cependant, qui nous garantira que la dernière explosion ait éventé tous les conduits qui communiquent au foyer général? Qui nous répond que les débris de la terre aient tellement comblé toute la capacité des canaux souterrains, que le feu qui se nourrit des matières qu'il dévore ne puisse pas s'y creuser de nouvelles routes ? Les physiciens ont beau raisonner, je crains bien que les habitans du Port-au-Prince n'aient rebâti leur ville sur un sophisme.

A l'insalubrité qui provient de sa position au fond d'une baie et sur un ter-

rain brûlé, il faut ajouter celle d'un immense marais qui couvert de mangliers dans toute son étendue, borde une partie du chemin de Léogane et communique directement avec la mer. Delà s'exhale en tout tems une vapeur méphytique que les vents portent le long de la côte directement sur le Port-au-Prince.

En observant à mon retour, avec plus d'attention que je n'avais fait en allant, la position de ce marais, je crus entrevoir la possibilité de le faire disparaître par une opération, à la vérité immense, mais rien moins qu'impraticable. Il s'agirait de construire, dans toute sa longueur, une digue de quelques pieds d'élévation qui le séparerait de la mer. Ce premier procédé donnerait nécessairement au fond un degré de consistance qui, en permettant de le traverser dans sa largeur par des canaux bien dirigés, le sécheraient bientôt entièrement.

J'ignore, Monsieur, combien de millions tournois et de milliers de nègres

une semblable entreprise pourrait coûter. Mais si les souverains sacrifient quelquefois des millions d'écus et des milliers d'hommes à la défense ou à l'usurpation d'un coin de terre moins précieux que celui-ci ne peut le devenir, il me semble que l'amour du bien public, l'intérêt de la génération vivante, sa conservation et celle de sa postériré, seraient des motifs suffisans pour justifier ce sacrifice momentané. Les Hollandais ont fait à Batavia, à Surinam, en Hollande même, et par le même principe, des travaux bien plus considérables avec beaucoup moins d'espoir de succès.

Nous dinâmes, entre le Port-au-Prince et Léogane, chez un habitant sucrier avec lequel j'avais fait connaissance dans la première de ces villes..... Je ne sais comment font ces riches habitans de la plaine, mais rien ne ressemble plus au mal-aise que leur opulence.

Delà nous fûmes coucher à Léogane chez un nègre plus que centenaire et libre, qui y tient une bonne auberge.

Cet homme de bon sens, et doué d'une excellente mémoire, avait appartenu à l'un des premiers gouverneurs. Il est bon à entendre et serait très-bon à consulter par qui voudrait avoir de justes notions sur les premiers tems de la colonie. Il avait vu poser la première pierre du gouvernement de Léogane, dont je fus chercher et dont je trouvai quelques ruines sur les renseignemens qu'il me donna..... Ainsi, le nouveau monde même a déjà ses antiquités!

Nous reprîmes à Léogane nos chevaux qui, bien reposés, nous permirent de nous rendre ici en un jour et d'une traite.

Si cette course a étendu mes connaissances locales, si elle a rectifié quelques-uns de mes jugemens, la réforme, Monsieur, n'a pas toujours été favorable aux habitans de Saint-Domingue. Parmi beaucoup d'anecdotes, dont quelques-unes peuvent être fausses, il en est une que la multiplicité et la gravité des témoignages ne me permettent pas de re-

voquer en doute, quelque révoltante qu'elle soit.

Une femme que j'ai vue, une jeune femme, une des plus belles femmes de l'isle, donnait un dîné d'apparat. Furieuse de voir paraître un plat de pâtisserie manqué, elle ordonne que l'on saisisse son nègre cuisinier, et le fait jeter dans le four encore tout brûlant..... et cette horrible mégère, dont je tais le nom par égard pour sa famille ; cette Tysiphone que l'exécration publique devrait repousser avec horreur de la société, ou qui ne devrait y paraître que pour y succomber sous le poids de la haîne et du mépris ; cette rivale du trop célèbre *Chaperon* (1), y reçoit encore journellement des hommages..... car elle est riche et belle !

---

(1) Habitant de Saint-Domingue qui, dans la même circonstance, voyant que la chaleur faisait retirer les mâchoires du malheureux nègre, s'écrie avec fureur : *je crois qu'il rit ! Nouveau Voyage aux Indes orientales*, tome 1, lettre 1.

Voilà ce que l'on m'a dit : voici ce que j'ai vu.

Le lendemain de mon retour, ici je me promenais devant la case d'un habitant avec un de ses voisins, lorsque nous l'entendîmes ordonner à un de ses nègres d'aller dans l'enclos de ce même voisin, d'y déraciner deux jeunes orangers qu'il lui indiqua, et de les replanter incessamment sur la terrase d'une maison qu'il fait bâtir.

Le nègre part, le voisin le suit, le surprend en flagrant-délit, l'arrête et le conduit à son maître, chez lequel j'étais entré dans l'espoir d'être témoin d'une scène de confusion qui ne devait être que plaisante.

Imaginez, Monsieur, ce qui se passa en moi lorsque, sur le rapport du voisin, j'entendis le maître ordonner froidement à un autre de ses nègres d'attacher le prétendu voleur sur une échelle et de lui administrer cent coups de fouet. Nous restâmes frappés d'un tel étonnement, le voisin et moi, que stupéfaits,

pâles, frémissans à mesure que le malheureux nègre subissait en silence le châtiment barbare qu'il n'avait point mérité, nous nous regardions sans pouvoir proférer une parole..... Et celui qui l'ordonnait, celui qui punissait ainsi son propre crime sur l'aveugle instrument de sa volonté, à-la-fois lâche auteur et froid témoin de la plus atroce injustice, est ici un des premiers organes de la loi, le protecteur en titre de l'innocence !..... Ah ! si de misérables raisons de bienséance m'ordonnent de ne point vouer le nom de ce monstre à une éternelle infamie, que du moins la justice divine se laisse émouvoir aux invocations de la douleur, accumulant tôt ou tard sur lui tous les fléaux de sa vengeance !

LETTRE XXIV.

Au Désert. Avril, 1790.

ME voici de retour au Désert, Monsieur ; mais, depuis ma course au Port-au-Prince, mon aversion pour le séjour de Saint-Domingue a tellement augmenté, que je m'occupe sérieusement des moyens de quitter ce triste et malheureux pays. Elle vient encore d'être renforcée par un de ces événemens sur lesquels l'attention publique ne fait que glisser ailleurs, mais qui, dans les lieux où les hommes, moins distraits par le tumulte des grandes sociétés, se retrouvent plus aisément dans les autres, laissent une impression de tristesse et plus durable et plus profonde.

Un homme bien né, que des malheurs, dont il avouait partager le tort avec la fortune, avaient, ainsi que tant d'autres victimes d'une erreur trop commune, conduit ici dans l'espoir d'y par-

venir rapidement à une fortune brillante, végétait depuis long-tems comme maître de langue Italienne dans un pays où l'on ne se soucie pas même de savoir le Français, lorsqu'à force de démarches, il parvint à une place de sous-lieutenant dans la maréchaussée coloniale.

Par une suite de fonctions attribuées à ce corps, il est ici essentiellement chargé de l'éxécution des contraintes rigoureuses que le commerce exerce envers ses débiteurs: réduits à des appointemens très-modiques, les individus qui le composent, comme tout ce qui tient à l'administration publique, suppléent par leur industrie à la modicité de leur solde, dans un pays où la livre de pain coute quinze sols; c'est-à-dire, qu'il volent pour ne point mendier.

Monsieur de *** venait quelquefois nous voir, parlait facilement plusieurs langues, connaissait une partie de l'Europe, et avait été dans les colonies anglaises, sur lesquelles j'aimais à le questionner relativement aux mœurs de leurs

habitans, et à leur régime domestique, beaucoup mieux raisonné que le nôtre.

Il y a quelques jours qu'après avoir causé jusqu'à neuf heures du soir, il nous quitta pour aller acheter de la poudre à tirer. Je lui demandai s'il comptait aller à la chasse ? *Oui*, me dit-il, *je me propose de tuer demain un singulier animal.* Nous nous séparâmes sur cela et la première chose que j'appris le lendemain, fut qu'il s'était cassé la tête d'un coup de pistolet, mais avec la précaution de mettre le plus grand ordre dans ses affaires, et d'écrire plusieurs lettres, dans l'une desquelles il rendait compte des motifs qui le déterminaient *à quitter son poste avant d'avoir été relevé.*

Je me rappelai alors que, dès avant mon voyage du Port-au-Prince, la conversation ayant amenné la matière du suicide (1), et différent avec lui d'opi-

(1) C'était à l'occasion d'un habitant qui, disait-on, s'était pendu lui-même. Il est vrai que sa jeune veuve est véhémentement soupçonnée de

nion, il m'avait cité avec chaleur ces deux vers :

Quand on a tout perdu, quand on a plus d'espoir,
La vie est un opprobre, et la mort un devoir.

Il ne m'eût pas été difficile de lui démontrer la fausseté de cette pensée, en lui prouvant qu'il s'en faut de beaucoup

---

lui en avoir épargné la peine, et de s'être fait aider par un gros et vigoureux nègre qui, depuis lors, paraît avoir acquis sur sa maîtresse un ascendant très-décidé. Dans une case, presque attenante à celle que j'habite, un mulâtre marié vivait avec une mulâtresse célibataire. Soit dégoût, soit repentir, il était sincèrement revenu à sa femme. La Médée olivâtre dissimule sa rage, afin de mieux assurer sa vengeance. Elle continue à entretenir avec les deux époux des relations d'amitié assez intimes pour les attirer chez elle, où, dans un dîner qu'elle leur donne, elle les empoisonne l'un et l'autre. Le mari est mort avec tous les symptômes de poison ; la femme languit encore. On parle de ces deux événemens comme de la nouvelle du jour ; personne ne songe à constater des faits aussi atroces ; et voilà les *mœurs des fortunés* habitans de Saint-Domingue !

que

que le malheur d'avoir tout perdu livre nécessairement notre vie ni à l'opprobre, ni même à un genre d'humiliation qui nous fasse un devoir de la mort. Cependant je me bornai à répondre aux vers du poëte par deux vers d'une femme et la sentence d'un philosophe.

Il est plus grand, plus difficile
De souffrir le malheur que de s'en délivrer.

« Il y a bien plus de constance à user la chaîne qui nous tient qu'à la rompre (1) ». Mais le malheureux ne me disait pas, qu'après avoir cherché longtems, et toujours en vain, à régler sa dépense sur la modicité de ses appointemens, il avait eu enfin la faiblesse de faire comme tout le monde. Envoyé chez un habitant pour une exécution de contrainte, le débiteur l'avait, au prix de quelques portugaises, engagé à suspendre l'exécution de ses ordres, en rendant compte qu'il ne l'avait point trouvé.

(1) Montaigne, essais, tome 2, chapitre 3.

Cette action qui, dépouillée du motif d'intérêt, n'eut été qu'un mensonge officieux, et qui, par les circonstances, devenait, tout au plus, un service vendu, fut à ses yeux une bassesse, une infamie, pour laquelle il ne vit d'autre expiation que la mort ; et vous conviendrez, Monsieur, que s'il ne faut qu'un sophisme et un moment d'erreur pour céder à une forte tentation, il faut encore plus de délicatesse et de probité que de courage, pour s'en punir comme cet infortuné l'a fait. Oui, l'homme qui ne connait d'autre asyle que le tombeau contre le remord d'une mauvaise action, était digne de ne la pas commettre, sur-tout lorsqu'elle est ignorée du public, et pour ainsi dire justifiée par la séduction de l'exemple général.

Ce triste événement renferme une double et, sans doute ; une inutile leçon, tant pour les confrères du malheureux qui la donne, que pour les gouvernemens qui, par le plus impolitique des calculs, ne laissent pour subsister à leurs

agens que des ressources illicites, dont par-là ils consentent à partager le blâme et l'odieux. N'apprendront-ils donc jamais qu'il est au moins inutile de prétendre à la considération publique, lorsque l'on sacrifie le droit de surveiller et de punir la fraude à une économie aussi barbare qu'immorale ? Ne sauront-ils jamais que le service gratuit des fripons est précisément celui que l'Etat paye le plus cher ?

Décidé comme je le suis à quitter Saint-Domingue le plutôt qu'il me sera possible, je me hâterai d'autant plus à vous communiquer la suite de mes observations, que déjà la fermentation des esprits a passé de la métropole dans les colonies, dont je croirai qu'elle prépare la ruine, jusqu'à ce que l'on m'ait dédémontré qu'il soit possible de faire marcher ensemble deux choses aussi incompatibles entre elles, que le sont l'égalité de fait (1) sur laquelle on veut fonder

(1) Il y a deux espèces d'égalité qu'il ne faut pas confondre : l'égalité légale, qui est la véritable

la liberté civile, et l'esclavage dont vous avez vu que les colonies ne peuvent plus se passer.

Avec une légèreté de caractère qui ne doute de rien ; avec une versalité d'esprit qui s'attache à tout et n'approfondit rien ; avec une fougue d'imagination qui ne voit les obstacles que pour les franchir, sans s'embarrasser de ce qui est au-delà, on risque de n'arriver à la vérité qu'après avoir épuisé toutes les combinaisons de l'erreur, en accumulant, si j'ose le dire, sur la tête d'une seule génération, des maux épars dans une longue suite de siècles (1), et voilà ce que je

---

égalité politique ; et l'égalité de fait, chimère qui n'a jamais existé, qui ne peut pas exister, qui n'existera jamais dans aucune société humaine.

(1) Qui de nous n'est pas aujourd'hui convaincu que la révolution française a fait violer plus de loix, usurper plus de propriétés, verser plus de larmes, répandre plus de sang, naître plus de haines, commettre plus de crimes dans le court espace de cinq années, que le plus odieux, le plus rapace, le plus effréné, le plus féroce despotisme

crains pour vous. Mais revenons à Saint-Domingue.

Vous trouverez dans le compte rendu de M. de Marbois le tableau, aussi exact qu'il peut l'être, de la population noire de cette colonie ; vous y verrez, dans l'état comparatif des morts et des naissances, de combien les premières excèdent les autres, et vous serez, comme moi, très-étonné que M. Raynal ait pu avancer, « que les esclaves qui naissent sur les habitations, doivent remplacer ceux que les travaux détruisent (1) ».

Pour rectifier cette erreur, je vous dirai, Monsieur, que le résultat de mes observations et des recherches que j'ai fait à cet égard, c'est que sur cent nègres importés, il en meurt dans l'année à-peu-

---

n'eût pu faire en cinq siècles. Que cet exemple terrible de l'abus des principes les plus sacrés, serve à jamais de leçon aux peuples qui seraient tentés d'imiter la France.

(1) Histoire philosophique et politique des établissemens et du commerce des Européens dans les deux Indes, tome 7.

près vingt, c'est-à-dire, le cinquième ; et que, sur le même nombre, il naît tout au plus cinq enfans, c'est-à-dire, un vingtième, dont un au moins périra du mal de mâchoire ou téthanos dans les quinze premiers jours.

Ce n'est pas au seul changement de climat qu'il faut attribuer la rapide consommation des nègres. Soit vice naturel ou mauvais régime, ils ont, en général, la masse du sang si corrompue, que la plus légère blessure ne tarde pas à devenir une plaie presqu'incurable. Si à ce vice originel on ajoute les maux qu'ils contractent nécessairement dans un trajet de mer, pendant lequel ils croupissent des mois entiers parqués comme le bétail dans un entrepont humide et mal aéré, on ne sera pas étonné que, maltraités au moindre signe d'impatience ou de douleur, mal nourris, consumés de chagrin ou dévorés de rage, il périsse des cargaisons entières de ces malheureux, avant d'avoir atteint la plage où ils doivent être vendus, et où

la plupart d'entr'eux, dans la persuasion qu'on ne les acheterait pas comme la viande de boucherie, s'ils ne devaient servir au même usage, se croyent destinés à être mangés.

Aussi cette considération a-t-elle puissamment ému, non l'humanité, mais l'industrie du commerce. Indifférent sur des pertes dont il remplace le déficit par le haussement du prix, il a cherché, il a trouvé l'art infernal de rendre aux cadavres pustuleux qui peuplent ses cimetières ambulans, une apparence de force et de santé qui trompe et ruine le colon assez ignare, ou trop économe, ou trop pauvre, et c'est le plus grand nombre, pour faire visiter tous les nègres qu'il achète par un chirurgien honnête homme et versé dans l'art de percer à travers leur embonpoint factice et momentané. Sans cela, à peine ont-ils joui de quelques jours de repos, que le venin, répercuté et devenu plus actif, plus virulent à mesure qu'il a été plus concentré, se manifeste avec les plus affreux

symptômes, de sorte que le cultivateur doit s'estimer heureux, si, à force d'art, de soins, de ménagemens et de dépense, sur dix nègres qu'il a achetés, il parvient à en sauver huit. J'en ai vu mourir, en peu de mois, cinq sur onze, et je vous demande, Monsieur, si Platon a tort de vouloir que l'on punisse sévèrement tout citoyen qui s'adonne au commerce (1)?

(1) Loix, livre 2.

LETTRE XXV.

Au Désert. Avril, 1790.

A la tête de l'affreux dénombrement de tous les maux auxquels les nègres sont sujets, il faut, Monsieur, placer le pian, que l'on distingue en plusieurs espèces, qui est, je crois, le seul qu'ils aient communiqué à leurs maîtres, et « qu'on peut, en bon français, appeller la grosse vérole », dit le révérend père Labat (1).

Je ne sache pas que l'on ait encore trouvé la méthode de guérir radicalement ce mal (2), non plus que l'art d'em-

(1) Nouveau voyage aux îles françaises de l'Amérique, tome 2, chapitre 5.

(2) Je crois utile de joindre ici la recette suivante, tirée de l'*histoire de la Louisiane*, tome 1.

De la rouille de fer, réduite en poudre impalpable et passée au tamis fin. Il faut la détremper avec du jus de citron, jusqu'à la consistence d'onguent, l'étendre sur un linge graissé de vieux oing, ou de saindoux frais, mais point salé, et renouveller l'appareil soir et matin.

pêcher beaucoup de nègres de satisfaire la dépravation de goût qui leur fait rechercher et manger avec la plus sensuelle avidité, non-seulement des charognes, des crapauds, des couleuvres, mais encore de la terre, dont l'usage ne tarde pas à les jeter dans une sorte de marasme ou de dépérissement contre lequel tous les secours de l'art échouent.

Cependant, la mort n'est pas le seul événement qui fasse perdre aux colons les capitaux qu'ils sacrifient à l'achat des nègres. La désertion, que l'on nomme ici *maronage*, existe à différens degrés dans tous les ateliers, sans que ni la rigueur, ni les bons procédés, ni les chaînes, ni les colliers de fer aient jamais corrigé celui qui s'est une fois adonné à ce genre de vie, que les bois, dont plusieurs cantons, et sur-tout ceux qui avoisinent la partie Espagnole, sont encore couverts, favorisent singulièrement; tandis que d'un autre côté, le défaut de nourriture, en les forçant à se rappro-

cher des lieux habités, facilite les moyens de les reprendre.

Pour obvier, autant que possible, aux inconvéniens de la désertion, on estampille les nègres sur la poitrine avec un fer chaud, qui leur imprime le nom du maître auquel ils appartiennent, et de la paroisse qu'il habite. Lorsqu'on les prend, ils sont conduits à la geole du chef-lieu de chaque quartier, et ensuite signalés dans les papiers publics, afin d'en faciliter la réclamation dans un terme prescrit, après lequel ils sont publiquement vendus à l'enchère, et communément fort au-dessous, non de leur valeur, car il est rare que l'on parvienne jamais à les fixer, mais du prix marchand. Il n'y a que les gens mal à leur aise, ou les mauvais calculateurs, tels que sont la plupart des avares, qui se laissent prendre à l'appas du bon marché.

L'usage des habitans de Saint-Domingue est d'estimer leur revenu sur le nombre de leurs noirs, à raison de quinze cents livres chacun, d'où celui qui en a

soixante, conclut qu'il a quatre-vingt-dix mille livres de rentes.

On trouve, Monsieur, dans le voyageur Labat (1), un calcul de recette et de dépense, duquel il résulte que de son tems, en 1694, c'est-à-dire, à une époque où la denrée coloniale était à vil prix, une sucrerie de 120 nègres, dont il évalue la dépense à 6,610 liv. et la recette à 44,640, devait, toute déduction faite, donner un revenu net de 38,030 livres. Mais, observons que Labat oublie de porter en compte, et la consommation courante des nègres qu'il faut remplacer, et les non-valeurs provenant des maladies, du maronage, etc. et les incendies, et les réparations journalières, et la mortalité des bestiaux qui servent au transport des denrées, et les ravages des ouragans, et les mauvaises récoltes, et les retards, les difficultés de l'exportation en tems de guerre; et enfin, l'in-

(1) Nouveau voyage aux îles françaises de l'Amérique, tome 4, chapitre 1.

térêt excessif que le commerce exige pour des avances dont peu de nouveaux habitans sont dans le cas de se passer; d'où je conclus, non d'après le calcul de Labat, mais d'après le mien, qui réduit le bénéfice net aux deux tiers, que le propriétaire de soixante noirs n'a de fait que soixante mille livres de revenu, et je m'estimerais heureux de ne posséder pour toute fortune que ce qu'il a de moins.

Il est assez extraordinaire, Monsieur, que les pertes considérables auxquelles les deux fléaux de la désertion et des maladies exposent les habitans, n'aient pas encore éclairé le plus grand nombre sur les mesures de précaution qui préviendraient une partie des maux dont ils sont l'origine.

L'usage général est d'assigner un terrain particulier pour l'établissement des cases à nègres; là, sur un plan régulier; ici, dispersées au hasard, selon le caprice du maître ou les convenances locales.

Chacune de ces cases est occupée par deux, trois ou quatre esclaves absolument abandonnés à leur intelligence, quand on n'a pas l'attention de mêler les nouveaux venus avec les anciens; car, pour peu qu'un atelier soit nombreux, je défie la surveillance la plus active de parvenir à y faire régner l'ordre, et surtout la propreté, si nécessaire à la santé.

Le nègre imprévoyant ne juge de la valeur d'une chose quelconque, que par son utilité présente, sans aucune idée du besoin de l'entretenir pour en prolonger l'usage. Parfait contraste de l'homme du vieux poëte Régnier, du

Dilayant qui toujours a l'œil sur l'avenir,

il cassera le vase dans lequel il aura bu, comme nous cassons la coque d'un œuf après l'avoir mangé. Le tems n'a pour lui point de futur, il ne connaît que le passé et le présent. Quelque sensible qu'il soit à de certaines privations, il est, comme je vous l'ai déjà dit, incapable du degré de prévoyance qui les

prévient. Il ne songera donc pas plus à réparer sa case qui tombe en ruine, que son compatriote le singe ne pense à entretenir, en y jetant du bois, le feu devant lequel il se chauffe avec tant de plaisir; et tel est à peu-près par-tout le caractère de l'homme naturel *perfectionné* par l'esclavage.

Ces notions sur le caractère du nègre ne sont étrangères à aucun habitant; pourquoi donc la plupart d'entr'eux négligent-ils de pourvoir aux inconvéniens qui en résultent, par un système de police domestique adapté au local, aux hommes et aux choses?

J'ai beaucoup rêvé au meilleur mode d'établissement pour les nègres, et, malgré ses inconvéniens, je n'en ai pas trouvé de plus convenable que celui dont j'aurais au moins tenté l'essai, si la fortune m'eût destiné à devenir habitant.

Je pose en fait qu'il faut regarder un atelier de nègres comme un corps de soldats, que l'on ne rassemble, que l'on ne maintient, que l'on ne conduit au but de

son institution, qu'à l'aide d'une méthode uniforme, et d'une exacte discipline.

Au lieu donc d'éparpiller mes nègres dans un nombre indéterminé de cases, je les casernerais dans une seule, vaste, propre, commode, et bien aérée. Je les assujétirais à un régime sain, en les forçant à manger par plats, comme les matelots et les soldats.

Rassemblés ainsi sur un seul point, ils y seraient sous l'immédiate et constante surveillance de leur commandeur, de l'économe, et du maître même; par conséquent, moins libres de se livrer, ni à la dépravation de leur goût, ni à l'esprit d'indépendance naturel à tout être isolé, ni aux impressions de tristesse et de mélancolie que la solitude entretient, et qui conduisent quelques-uns d'entr'eux au dégoût de la vie.

Au lieu de leur donner, comme on le fait, une portion de terre à cultiver pour leur usage aux extrémités de ma possession, je leur assignerais un terrain régulièrement divisé autour de leur demeure,

meure, que cet enclos de jardins embellirait ; et, si le local le permettait, j'y joindrais un bassin ou un canal, où je les ferais baigner au moins une fois par jour, persuadé, comme je suis, que la plupart des maladies cutanées dont ils sont atteints, proviennent en partie de la négligence d'une précaution si nécessaire à la santé dans les pays chauds, que les législateurs de l'Orient en avaient fait un devoir religieux ; et quant cette précaution n'aurait d'autre avantage que celui d'affaiblir la mauvaise odeur qui s'exhale de la peau des nègres, et que les connaisseurs en fumet comparent à celle du porreau verd, ce serait déjà une raison pour ne pas la négliger.

Les seuls nègres mariés, ou soi-disant tels, auraient le privilège d'habiter une case particulière, sans leur permettre, comme on le fait, de changer beaucoup plus fréquemment de femme que de chemise. Cette prérogative attachée aux mariages, les multiplierait nécessairement, et avec eux la population.

Outre le samedi que l'on accorde aux esclaves comme jour de repos, j'instituerais des fêtes périodiques, consacrées tantôt à la danse qu'ils aiment avec passion, tantôt à des jeux publics dans lesquels l'émulation se disputerait des prix réservés à la force et à l'adresse. Je choisirais pour cela le jour de ma naissance, de mon mariage, de mon arrivée dans l'isle, etc. et il ne faut pas douter, Monsieur, que notre intérêt commun ne se trouvât très-bien des relations de bienveillance et d'attachement réciproque qu'établiraient entre nous ces rapports de leurs plaisirs avec les époques les plus intéressantes de ma vie.

Indépendamment du motif de sûreté qui plaide pour le système du casernement des nègres, il faut encore l'envisager comme un obstacle tant aux courses nocturnes que quelques-uns d'eux se permettent sur les habitations voisines, qu'aux veillées qui, prolongées bien avant dans la nuit, en les privant du sommeil et du repos nécessaires à la réparation

de leurs forces, achèvent de les épuiser.

Sans doute que l'humanité se révolte contre un excès de précaution, dont elle n'est trop souvent que le prétexte, quand on pense que la nuit est le seul tems que nous laissons au nègre pour jouir de lui-même. Il faut voir avec quelle volupté il savoure ces heures de calme et de liberté; il faut entendre avec quelle chaleur, avec quelle volubilité, et en même-tems avec quelle précision d'idées, avec quelle rectitude de jugement cet être, morne et taciturne pendant le jour, maintenant accroupi auprès de son feu, raconte, parle, gesticule, raisonne, juge, approuve ou condamne et son maître et tout ce qui l'environne.

C'est là qu'il faut observer le nègre, pour apprendre à le juger par ses jugemens mêmes. Quoique, en bonne police, ces rassemblemens nocturnes ne doivent être tolérés qu'avec une extrême précaution, je les épie avec soin, non pour les troubler, non pour influencer les suffrages par ma présence,

mais pour recueillir, à la faveur des ténèbres dont je profite, les traits originaux du caractère d'une espèce d'hommes qui, pour être bien gouvernée, a tout aussi besoin que la nôtre d'être bien connue; et quoique, à l'exemple de tous ceux qui écoutent aux portes, il m'arrive rarement d'entendre mon éloge, j'ai souvent puisé, dans les principes mêmes d'après lesquels ils me jugent, ceux de ma conduite à leur égard. C'est là, qu'instruit que ma bonté passait quelquefois parmi eux pour faiblesse, j'ai conçu la nécessité de la remplacer, non par la rigueur, mais par la plus scrupuleuse justice; c'est là, qu'informé de l'opinion exagérée qu'ils ont de l'infaillibilité de mon jugement, j'ai trouvé, dans leur prévention même, le secret de la renforcer en leur laissant croire que j'avais, par la seule étendue de mon esprit, pénétré ce que j'avais entendu de mes oreilles; enfin, Monsieur, c'est-là qu'une voix qui croyait ne point l'être, m'a dit, de cent manières différentes, que la

force, modérée par l'indulgence, et dirigée par la justice, est la seule façon de conduire les hommes, quelle que soient leur condition et leur pays.

LETTRE XXVI.

Au Désert. Avril, 1790.

J'AVAIS, Monsieur, en finissant ma dernière lettre, pensé que je vous parlais pour la dernière fois des nègres, persuadé que ce que je vous en avais dit dans le cours de ma correspondance, suffisait pour fixer votre opinion. Mais, trouvant que vous insistez beaucoup dans une de vos dernières, 1° sur les idées qui, dans l'esprit du nègre, fondent son opinion du juste ou de l'injuste; 2° sur le point de vue sous lequel il faut envisager son existence; 3° sur l'usage que j'imagine qu'il ferait de sa liberté, j'ai cru, pour répondre à votre attente autrement que par des abstractions ou des raisonnemens métaphysiques, devoir faire par moi-même une expérience qui me mît à portée de décider la première question par des preuves, pour ainsi dire, matérielles.

Pour cela je profitai d'une absence de l'économe, en déclarant au nègre commandeur que je me chargeais des fonctions du premier; et qu'en conséquence, ce serait moi qui, jusqu'à son retour, surveillerais les travaux. Je souris de la joie que cette nouvelle répandit dans l'atelier, car vous pensez bien que je ne fus pas tout-à-fait la dupe de son motif.

L'engagement que je prenais, à l'époque de la récolte, ne m'assujétissait à autre chose qu'à vérifier soir et matin, à la rentrée des nègres, si chacun rapportait dans son panier la mesure de café qui avait été donnée pour tâche.

Je m'attendais à ce qui arriva le premier jour. Mes amis les nègres ne sont pas moins sujets que mes amis les blancs à confondre la faiblesse avec la bonté; car, en Afrique comme en Europe, plus on reconnaît de supériorité d'esprit dans un autre, plus on aime à transformer en vice une vertu dont l'usage ne paraît que l'avertissement importun du besoin que l'on a de l'indulgence qui la caractérise.

A l'exception de Mazimbo, tous les autres apportaient à peine le quart de leur contingent. Sans me répandre en reproches, j'ordonnai que chaque paresseux reçût cinq coups de fouet bien appliqués; et l'exécution faite en ma présence, je déclarai que le lendemain la punition serait double pour ceux qui récidiveraient, triple le sur-lendemain, et ainsi de suite.

Tous se le tinrent pour dit, à l'exception de six, qui reçurent leurs dix coups de fouet au bruit des huées de leurs camarades. Le troisième jour, il n'y en eut que trois qui furent, je pense, curieux de vérifier si je savais tenir à mes résolutions. Ils n'eurent plus lieu d'en douter après avoir reçu, pour leur paresse, quinze coups de fouet, auxquels j'en fis ajouter cinq pour leur obstination. Ma méthode, Monsieur, opéra tout ce que je pouvais en attendre, car ce fut depuis à qui excéderait la mesure prescrite. Aussi, crus-je devoir récompenser mes dociles élèves de leur zèle, par une gra-

tification extraordinaire d'eau-de-vie, mais plus encore en leur témoignant assez de confiance pour ne plus inspecter que superficiellement leurs travaux, bien persuadé que celui qui eût tenté d'en abuser, eût trouvé un dénonciateur dans chacun de ses camarades.

Vous comprendrez facilement que la façon dont j'exerçais la police correctionnelle, leur fournit une ample matière aux entretiens nocturnes; et depuis lors, je crois m'appercevoir qu'au sentiment de bienveillance que la plupart me portait déjà, se joint un sentiment de respect très-indépendant de la couleur qui nous distingue.

Sans doute que si ces pauvres gens avaient voulu, remontant à la source, discuter le droit en vertu duquel je m'érige en arbitre suprême de l'usage de leurs facultés, ils m'eûssent encore trouvé bien injuste dans ma justice; mais, plus raisonnables dans leur ignorance que nous avec notre savoir, et confondant la force avec le droit, le sentiment de

l'impuissance où ils se croient de se soustraire au joug qu'ils jugent, sinon légitime, du moins inévitable, leur tient lieu du calcul raisonné qui soumet nos volontés individuelles à l'expression de la volonté générale, à la loi.

Je fis peu de jours après une expérience d'un genre propre à m'assurer, et du degré d'impression qu'avait fait sur eux la rigueur à laquelle je m'étais vu systématiquement forcé, et de l'altération qu'elle avait pu produire sur le degré d'attachement qu'ils m'avaient témoigné jusques-là.

On avait laissé si peu d'intervalle entre la case que nous habitions et le talus rapide de la montagne, à laquelle elle était pour ainsi dire collée, qu'à la moindre pluie les eaux qui en dévalaient inondaient la pièce du milieu. Il était donc indispensable de porter un prompt remède à ce mal, ce qui ne pouvait se faire qu'en enlevant, dans toute la longueur de la case, à-peu-près deux toises dans la profondeur de ce talus, et je te-

nais d'autant plus à cette opération, que mon projet était de transformer le terrain sec et aride qu'elle me ferait gagner entre le morne et la maison, en un parterre de fleurs et de verdure.

Le tems de la récolte se rencontrant avec la saison des pluies, la nécessité de faire sécher le café avant de l'emmagasiner, exige que l'on ne perde pas une minute de ce tems précieux. En conséquence, on supprime alors le jour de récréation que l'on donne chaque semaine aux nègres.

L'ouvrage que je projétais pouvait s'exécuter en une demie journée. Je leur fis donc proposer par le commandeur d'employer la matinée du premier samedi au déblayement des terres que je voulais enlever, en leur laissant, par forme de gratification, le reste de la journée pour eux, et sept à huit heures de liberté n'était pas un don indifférent à des esclaves. Ma proposition fut unanimement..... rejetée; mais il fut, tout aussi unanimement résolu,

qu'au lieu de rentrer dans leurs cases au moment où les travaux de la récolte finissent, à la chûte du jour, ils viendraient, à la lueur du *bois-chandelle* (1), travailler à mon déblayement autant d'heures que je le jugerais à propos, toute la nuit s'il le fallait.

Si je fus touché de cette preuve d'un dévoûment que je n'avais aucun droit d'exiger, je le fus encore plus de l'allégresse avec laquelle ils entreprirent, de la promptitude avec laquelle ils ache-

---

(1) J'ai vu des naturalistes, botanistes, etc., fort étonnés lorsque je leur parlais des beaux sapins que l'on trouve à Saint-Domingue. Ils regardaient si bien cette espèce d'arbres comme une production exclusive des climats tempérés, et sur-tout des zônes boréales, qu'ils avaient peine à ne pas me rire au nez. C'est le bois de cet arbre que les nègres nomment *bois-chandelle*, et dont ils font leurs flambeaux. Ce que je puis leur assurer, c'est que les bois résineux paraissent si bien appartenir à la zône torride, qu'une grande partie des arbres de Saint-Domingue rend beaucoup de gomme.

vèrent ce travail. Ni moi, ni le commandeur n'avions besoin de les exciter. C'était à qui ferait le plus, le mieux, le plus vîte ; de sorte que ce que j'avais jugé devoir être l'ouvrage d'une bonne demie journée fut exécuté en deux heures.

Cherchez bien, Monsieur, si dans les actions généreuses dont vous avez connaissance, ils s'en trouve beaucoup qui renferment plus de véritable délicatesse qu'il n'y en a dans ce procédé d'une troupe de pauvres esclaves, et souvenez-vous que leur indolence naturelle et la contrainte qui les assujétit à des travaux sans salaire, leur fait regarder toute espèce de travail comme un supplice.

Quant à votre seconde question, un enthousiaste l'aurait bien vîte décidée par le seul mot *Esclavage*.

Il est pourtant certain que, graces au climat, qui réduit à peu de chose la masse de leurs besoins ; graces à l'éducation, qui leur laisse ignorer des droits et des jouissances dont ils n'ont aucune idée ; graces à l'insouciance de leur caractère,

à la légèreté de leur esprit ; grâces à l'intérêt que leurs maîtres ont à les ménager, le sort des nègres esclaves est, à tout prendre, et lorsqu'ils ont le bonheur d'appartenir à un homme qui ne mesure pas son humanité sur son avarice, préférable à celui des paysans de la plus grande partie des contrées européennes. Comparez leur existence.

Sans autre propriété que l'incertaine rétribution d'un travail incertain, ou avec une propriété qui ne satisfait au plus pressans de ses besoins qu'à force de travaux et d'industrie, la subsistance du premier, celle de sa famille, et d'une famille souvent nombreuse, dépend, d'un jour à l'autre, du hasard, de sa santé, d'une foule de circonstances, qu'il ne lui est pas même donné de prévoir, ou dont la prévoyance n'est qu'un nouveau malheur. Voyez-le tour-à-tour humilié par la prospérité, toujours humiliante, de ses égaux ; par l'orgeuil de ses supérieurs ; par la comparaison de sa misère avec leur opulence ; enfin, par toutes les dis-

tinctions qui composent la longue chaine de subordination dont il est toujours le dernier anneau.

Il est libre à la vérité, on le lui dit du moins; mais, qu'est-ce que cette liberté pour un homme qui, dans quelque sens qu'il se meuve, est ou retenu, ou repoussé dans le cercle du mal-aise qu'il cherche à franchir, tantôt par l'impuissance, qui ne lui rend sa misère que plus sensible; tantôt par l'opinion qui ne lui fait que mieux sentir sa nullité.

Il est, sans doute, sinon mieux, du moins plus vêtu que le nègre; mais le nègre n'a pas besoin de vêtement; le même habit qui n'est pour l'un qu'une affaire de luxe, est pour l'autre un objet d'une indispensable nécessité.

La chaumière de l'un est plus spacieuse, plus meublée que la case de l'autre; mais ses réparations, son mobilier absorbent seuls une partie de ses facultés : ils faut la réparer en été, il faut la chauffer en hiver.

L'un ne pourvoit à sa nourriture, à son vêtement, à l'acquit des charges publiques qu'avec du numéraire, difficile à se procurer, et dont l'autre n'a pas besoin.

A peine l'Européen est-il parvenu, à force de travail, de privations, et d'une pénible industrie, à se procurer un moment de bien-être, qu'une triste prévoyance de l'avenir vient empoisonner sa fugitive jouissance. Il faut penser à ses enfans qui grandissent, à la vieillesse qui approche. S'il regarde autour de lui, il voit ses propres besoins se multiplier dans chacun des individus qui lui demandent le couvert, du pain, des habits : s'il jete un coup-d'œil sur lui-même, il voit ses bras énervés qui bientôt ne le secoureront plus dans les combats qu'il doit encore livrer à la misère, contre laquelle il lutte depuis soixante ans.

Le nègre souffre, sans doute; mais déchargé du soin de pourvoir lui-même aux besoins du moment pour lui, à ceux de

de l'avenir. pour sa famille, il souffre moins des peines nécessairement attachées à son état, que des privations de certaines jouissances.

Le malheur de celui-ci est donc, si je puis m'exprimer ainsi, local et négatif; celui de l'autre est universel et positif. Il se répand sur toute son existence, sur tout ce qui tient à lui, sur l'avenir comme sur le présent. Le sentiment de ce qu'il souffre, le souvenir de ce qu'il a souffert, l'avertissent de ce qu'il aura encore à souffrir.

Quand le nègre a mangé sa banane, il se couche; et qu'un ouragan détruise avec les récoltes l'espoir du cultivateur; qu'un incendie consume les bâtimens élevés à grands frais; qu'une commotion souterraine engloutisse des villes; que le fléau de la guerre dévaste les campagnes, ou jonche l'océan des débris de nos flottes; que lui fait tout cela? Enveloppé dans sa couverture et tranquillement assis sur des ruines, il voit du même œil et la fumée qui s'exhale de

sa pipe, et les torrens de flammes qui dévorent l'espoir de toute une génération.

Je viens, Monsieur, à votre dernière question.

Vous me demandez quel usage je pense que les nègres feraient de la liberté si on la leur rendait ?

Rendre ne me paraît pas le mot propre.

Tout ce que je sais des peuples de l'Afrique, me prouve qu'ils y végètent plus ou moins sous un despotisme absurde, ou dans la plus déplorable anarchie.

Je crois donc, Monsieur, que tout peuple que l'éducation n'aura pas élevé pour la liberté, abusera nécessairement de celle qu'il devra à un concours fortuit de circonstances extraordinaires. Voyez ce que vous faites de la vôtre, vous peuple éclairé, civilisé, habitué à réfléchir sur une faculté dont l'usage ne vous a été ni toujours ni totalement étranger, et chargez-vous de resoudre, du mieux que vous pourrez, le problême dont vous me proposez la solution.

LETTRE XXVII.

POUR éviter, Monsieur, le reproche d'avoir borné mes observations sur Saint-Domingue à des détails futiles, à de pures considérations morales et critiques, à d'imparfaits apperçus de culture, de commerce, de population, j'ai senti qu'il était nécessaire de donner à ces trois derniers objets une attention sérieuse et des développemens plus étendus; car enfin, s'il nous importe de connaître l'homme considéré comme un être métaphysique et moral, il ne nous importe pas moins d'avoir des notions justes sur ce qui constitue son existence politique et matérielle, sur ses relations d'intérêt comme citoyen, cultivateur, propriétaire, commerçant, etc.

Commençons donc d'abord par nous former une idée précise du local sur lequel il déploye son activité, son intelligence et son industrie.

La surface de la partie Française de Saint-Domingue contient de 1900 à 2000 lieues carées.

Cette étendue est divisée en trois parties ou *côtes*, autrefois nommées *Bandes*, du peu de profondeur des premiers établissemens qui, dans l'origine de toutes les colonies, se sont toujours étendus le long des rivages de la mer avant de pénétrer dans les terres.

Ces *côtes* ou départemens, au nombre de trois, savoir, celle du nord, celle de l'ouest, et celle du sud, sont divisées en chefs-lieux ou jurisdictions qui, à leur tour, se sous-divisent en quartiers ou paroisses, comme vous le verrez dans le tableau ci-joint.

La population qui couvre le territoire français se monte, d'après le recensement de cette année, non compris les blancs et les nègres dont l'existence n'est pas légalement constatée, à 38,360 blancs, 8370 gens de couleur, et 455,000 noirs; ce qui, en comptant les équipages des vaisseaux et les soldats qui n'y séjour-

. . . . .	57,216
Grand - Goave, et le Fond-des-	
. . . . .	18,829
Petit - Trou.	13,229
me - Marie.	20,774
. . . . .	30,937
s Côteaux.	8,153
on et Aquin.	18,785
Baynet.	21,151
Paroisses.	455,000

NAPOLI

Bibl.ioteca Nazionale V.E. III
NAPOLI

nent que passagèrement, peut porter le total de la population à 506,000 âmes.

Dans les cinq dernières années, la diminution progressive a été de plus de 150,000 nègres, c'est-à-dire, que la colonie n'en comptait à la fin de 1785, qu'à-peu-près 300,000.

Mais, Monsieur, quelque confiance que l'on doive à l'exactitude d'un administrateur éclairé, il faut se persuader qu'il y a toujours des parties à l'égard desquelles son jugement peut n'être pas regardé comme infaillible, d'abord parce que forcé de voir bien des choses par les yeux d'autrui, il calcule sur des rapports dont il ne peut pas toujours vérifier la fidélité dans tous leurs détails; ensuite parce que, malgré tous ses soins et sa surveillance, n'étant à même de déterminer avec une parfaite exactitude ni la mesure positive de l'importation et de l'exportation autorisée du commerce étranger, ni les résultats de l'interlope, ni les fraudes du commerce métropolitain même, et qu'il n'y aurait

qu'une inquisition odieuse, peut-être même impraticable, qui pourrait obtenir un recensement exact de la population noire, l'administrateur chargé de cette partie ne peut, à bien des égards, asseoir les bâses de ses calculs que sur des estimations approximatives.

Il s'assurera, à la vérité, d'une année à l'autre, de la mesure géométrique du terrain cultivé; mais il lui sera absolument impossible de prononcer ni sur l'espèce de culture, ni sur la somme de ses produits, ni sur la valeur positive de l'exportation, parce que la culture et ses produits sont sujets à de grandes variations; que le vendeur et l'acquéreur ont un intérêt à frauder les droits; que dans une circonférence aussi étendue que l'est celle de Saint-Domingue, il est aussi impossible de mettre obstacle aux chargemens qu'aux débarquemens furtifs de l'interlope; enfin, parce que, quelque soit le soin avec lequel les commandans des quartiers, habitans eux-mêmes, procèdent au dénombre-

ment des habitations, j'ai la certitude, ou qu'on les trompe, ou qu'ils veulent bien être trompés, ce qui ne doit vous laisser aucun doute sur les erreurs de calcul qui se trouvent dans les estimations de l'administrateur le plus clairvoyant, et qui sont toutes à l'avantage de la population, de la culture et du commerce de la colonie.

Si, relativement à l'interlope entr'autres, j'avais besoin d'appuyer mon assertion sur des preuves de fait, je vous dirais, Monsieur, que parmi les ruses dont il se sert pour aborder et séjourner dans les rades de Saint-Domingue, il en est une qui, quelqu'usée qu'elle soit, n'en est pas moins mise en usage avec le plus constant succès.

Voici comme la chose se passe.

Un navire arrive avec une avarie artificielle, la fait constater par un bon procès-verbal, et obtient en conséquence le tems nécessaire aux réparations dont il est censé avoir besoin. Enveloppés

du voile officieux de la nuit, les verbaliseurs et le verbalisé s'arrangent, le capitaine achète publiquement un mât ou une vergue dont il n'a pas besoin, des nègres fidèles font le reste; l'interlope *réparé* continue route, et M. l'intendant ne sait, à-coup-sûr, pas plus la valeur de ce qu'il a importé, que celle de son exportation.

Il est fort vilain, sans doute, de frauder ainsi les droits du roi, et de donner, pour *un vil intérêt*, la préférence à des étrangers sur ses compatriotes! Il faut cependant dire, Monsieur, qu'il existe une considération que je soupçonne n'être pas absolument étrangère au commerce français, et qui engage quelquefois l'habitant, même le plus délicat, sur la transgression des loix prohibitives, à passer assez légèrement sur sa répugnance à tromper ainsi son *bienfaiteur*, et cette considération est encore ce misérable *intérêt*. Par exemple, la morrue est un objet de consommation considérable pour la nourriture des nègres. Il

est donc essentiel qu'on n'en laisse pas manquer la colonie, dont la consommation va de 27 à 30,000 quintaux. Cependant le commerce français n'en ayant importé cette année que 2,610, l'administration qui commence à comprendre que le bien général ne doit pas être toujours sacrifié à des considérations particulières, a permis que les étrangers en importassent 25,276, et cette tolérance raisonnable a été d'autant plus avantageuse au colon, que les Américains des Etats-Unis peuvent, en raison de leur proximité réciproque, vendre ici leur morrue, plus fraîche et d'une meilleure qualité, à un prix très-au-dessous de celui des français (1). Aussi, très-allarmés et

(1) Si les négocians français qui font la pêche de la morrue, prenaient des arrangemens tels qu'ils pussent envoyer directement de Terre-Neuve aux colonies la quantité de ce poisson, nécessaire à leur consommation, ces colonies auraient certainement cet objet, et à meilleur prix, et d'une meilleur qualité; mais la malheureuse habitude de ne les regarder que comme le dégorgeoir des cor-

craignant que l'on ne portât la condescendance, pour les colonies, jusqu'à leur permettre, par un motif semblable, l'approvisionnement des viandes salées, se sont-ils hâtés de calomnier celles de l'Amérique septentrionale, dont la saumure n'a, disent-ils, pas, comme notre sel européen, les qualités nécessaires pour conserver les salaisons; et si, au nombre des autres articles du commerce américain, tels que le fer, les farines, le bétail, etc., le merrain seul a échappé au jugement dépréciateur de nos commerçans (1), cette indulgence n'est dûe qu'à

ruptions de la métropole, les a toujours offert au commerce comme l'égout fait pour absorber le rebut de ses magasins.

(1) Ce n'est que dans l'esprit du commerce, *perfectionné* à un certain point, qu'il faut chercher la source des vices dont l'origine nous embarrasse. C'est lui qui, après avoir perdu Tyr, Carthage, etc., réfugié en Italie, nous a apporté de Florence cette misérable politique italienne qui, après nous avoir appris à spéculer jusque sur la vertu et le crime, a enfin précipité l'Europe dans le plus profond des abîmes, de la corruption et de l'égoïsme.

la difficulté de fournir à la consommation que l'accroissement de la culture du sucre a, depuis quinze ans, presque doublée dans nos colonies.

Le nombre des navires étrangers qui, en 1788, ont suppléé à l'approvisonnement de Saint-Domingue, la plupart américains, a été considérable. Or, Monsieur, si, conformément au vœu du commerce national, on leur eût interdit l'entrée de ses ports, quelle eût été, pour les habitans, la conséquence de cette prohibition ? Qu'ils eussent complètement manqué des objets de première nécessité qui seuls formaient les cargaisons de ces navires.

Que nous importe, disent les marchands français? La douceur de satisfaire à quelques besoins de fantaisie, peut-elle entrer en compensation avec le tort réel que fait à la métropole la perte d'un bénéfice qu'elle ferait sur la denrée vendue à des étrangers? Depuis quand le trousseau des filles se fait-il aux dépens de la garde-robe des mères, et

les colonies ne sont-elles pas les filles de la métropole ? Il est d'ailleurs une règle de commerce à laquelle nous ne pouvons point déroger, et qui, nonobstant notre impuissance à subvenir aux besoins de l'exportation, exige que les coloniaux ne puissent être livrés qu'à nous : c'est que plus la concurrence sera faible, plus les récoltes s'accumuleront invendues dans les magasins du cultivateur, et plus nous serons les maîtres d'en réduire le prix. Au reste, Monsieur, quoiqu'en dise l'avidité, qui croit toujours perdre ce qu'un autre gagne, le besoin de numéraire, celui qui se fait aujourd'hui le plus vivement sentir aux États-Unis, à raison des sommes qu'absorbe leur commerce direct avec la Chine et les Indes orientales ; ce besoin fait que les Américains jugent plus avantageux d'échanger les cargaisons qu'ils portent aux Antilles contre des piastres, et de ne prendre en denrées que ce qui est absolument nécessaire au chargement d'un navire qui navigue sur son lest. Ainsi,

le tort qu'ils font à notre commerce se réduit à peu de chose, et, fut-il même aussi conséquent qu'on le dit, je le crois encore plus que compensé par le bien qu'il fait à la colonie..... Mais dites-moi donc, Monsieur, s'il ne vous paraît pas bien étrange qu'une aggrégation de spéculateurs qui ne cessent de réclamer pour eux la libe·té la plus illimitée, ne connaissent plus d'autre régime que celui du plus révoltant despotisme, lorsqu'il s'agit du cultivateur ou du manufacturier qui n'est pas positivement à sa solde !..... Il faut bien savoir jusqu'à quel point l'intérêt personnel dénature les notions du juste et de l'injuste, pour ne voir en cela que l'effet nécessaire de son influence sur notre faible raison.

LETTRE XXVIII.

Au Désert. Mai, 1790.

CINQ objets importans feront, Monsieur, la matière de cette lettre: 1°. l'exportation; 2°. les établissemens de culture, de manufacture et d'industrie; 3°. les produits de l'impôt en général; 4°. les dettes actives et passives; 5°. le revenu du fisc et sa répartition dans les différentes caisses.

Pour éviter les longs calculs de fractions, dont d'ailleurs le résultat ne peut être d'aucune importance, je me dispenserai d'ajouter les sous et les deniers au total de chacun des articles, et je vous préviens que l'évaluation est faite sur le pied du change de la colonie, c'est-à-dire, à 33 et demi, de sorte que la livre tournois y vaut une livre dix sols.

1788.		*Exportation.*	1789.	valeur commune.
			liv. pes.	
93,177,512	liv. pes.	Sucre brut.	93 573 300.	55,000,000 livres.
50 227,?c9	——	Sucre blanc.	47,516 531.	67,670,781
68,151,181	——	Café	76,835,219.	51.8?0,748
6,2?6,126	——	Coton	7,004 2?8.	17,572,252
930,016	——	Indigo.	758,628.	10,875,120
150,000	——	Cacao.	. . . . .	120,000
2?,530	bouc.	Sirops.	. . . . .	1,947,132
303	barils	Tafia.	. . . . .	21,816
12 9?5	——	Cuirs.	. . . . .	172 218
1,500 000	——	Gayac, Acajou, Campêche.	. . . . .	40,000
5,000	——	Caret	. . . . .	50,000
			Total	205,370,067 livres.

Établissemens.

La masse des denrées qui font l'objet de la culture, du commerce et de l'industrie, est produite par :

1788.		1789.	Estimation
451	Succreries en blanc. —	451.	103,730,000 liv.
341	Sucreries en brut. —	362.	100,000,000
2,810	Cafeteries . . . —	3117.	70 200,000
705	Cotoneries . . . —	789.	30,000,000
3,097	Indigoteries . . . —	3151.	100,000 000
69	Cacaoteries . . . —	54.	900,000
173	Guildiveries. . . —	182.	200,000
3	Tanneries . . . —	6.	950,000
313	Fours à chaux . . —	370.	
28	Poteries . . . . —	29.	6,600,000
33	Briqueries . . . —	36.	
16,000	Chevaux et mulets. —	. . . . .	6,400,000
12,000	Bêtes à cornes . . —	. . . . .	1,440,000

En joignant à ces différentes sommes celle de 1,137,500,000 livres pour la valeur de 445,000 esclaves, le montant de la propriété foncière et mobiliaire des habitans de Saint-Domingue se montera à 1,557,870,000 livres.

Produits de l'impôt sur ceux de la culture.

Cet impôt a rendu, savoir :

Le sucre blanc. . . .	2,528,197 liv.
Le sucre brut. . . .	1,677,195
Le café	1,226,720
L'indigo	465,008
Le coton.	785,766
Sirops.	221,275
Le tafia.	1,821
Les cuirs.	18,184
Gayac, acajou, etc.	
Total. . . .	6,924,166

qui sont compris dans la recette de la caisse de la marine.

Il serait trop long, monsieur, et encore plus fastidieux d'entrer, article par

article, dans tous les détails de la recette générale du fisc. Je me bornerai donc à mettre sous vos yeux les totaux des sommes perçues et versées dans les différentes caisses; et si j'entre dans de plus grands détails à l'article de la dépense, ce ne sera que pour rendre justice aux vues de l'administration, en distinguant les sommes employées à des institutions, à des travaux d'utilité publique, ou a des actes de justice et de bienfaisance, des dépenses et des frais de l'administration.

Recette générale.

La caisse de la marine a reçu	10,838,348 liv(1)
La caisse générale. . .	1,171,290
Celle des libertés. . .	654,906
Celle des droits domaniaux	780,300

(1) Comme il se trouve une différence entre le résultat des totaux du compte rendu de M. de Marbois et le *tableau* de son successeur, j'ai suivi ce dernier comme celui de l'époque la plus rapprochée.

Celle des consignations .	184,500
Celle de l'entrepôt. . .	459,078
Celle des invalides et fonds d'armemens. .	584,592
Total. . . .	14,673,014

L'état des dettes actives et passives, appartenant de droit à la connaissance de la situation commerciale, agricole et financière d'un pays, je joins ici l'apperçu de celles de la colonie.

Dettes actives en faveur des diverses caisses, depuis 1788 jusqu'en 1791.

Le montant de la créance publique était en 1788 de	14,927,030 liv.
Il a été payé en 1789 et 1790 la somme de. .	5,730,901
Ce qui réduit les dettes actives à.	9,196,129

Dettes passives à la charge des diverses caises.

La dette publique était en 1788 de	4,942,416 liv.

Il a été payé en 1789 et
1790 3,580,480
Reste dû en 1791. . . 1,361,936

Il est tout simple de penser, monsieur, que dans le compte rendu par les administrateurs, le total des comptes de dépense réponde avec une parfaite exactitude au total du compte de recette; cela est dans l'ordre, et l'on n'a pas par-tout comme ici, la satisfaction de voir le revenu public assez bien administré, pour trouver, comme ici, au bout de l'année, une somme de 1,614,886 liv. de fonds non-consommés. Mais, si vous me demandez où les agens de l'administration puisent les moyens sur lesquels ils établissent leur rapide fortune personnelle, j'avouerai ingénument que je n'en sais rien, et que je ne doute pas un instant que si, par exemple, le directeur des fortifications et de l'entretien des bâtimens publics reçoit 917,560 liv. pour ces différens objets, ses comptes de dépenses ne portent en effet une somme pareille de 917,560 liv.

Il pourra vous paraître assez indifférent de savoir que l'état et l'administration militaire, civile et judiciaire de la colonie, absorbent en appointemens seuls, 3,347,550 liv.; mais vous verrez avec plaisir que sur le restant des 14,673,014 liv. de la recette générale, il a été appliqué ou en travaux publics, ou en dons de justice et de bienfaisance, savoir:

Aux hôpitaux	196,000 liv.
Canaux et fontaines. .	331,299
Indemnités et gratifications	109,575
Pensions aux pères et mères de dix à douze enfans.	71,765
Dépense pour un quai au Port-au-Prince . . .	72,731
Chemin de Jacmel. . .	86,621
Jardin du roi.	50,912
Travaux faits au Cap. .	70,464
Abreuvoirs et lavoirs. .	65,058
Dons et gratifications. .	40,956
Réclamations d'épaves .	46,521
Total. . . .	1.[illegible]2

LETTRE XXIX.

Au Désert. Mai, 1790.

PARMI les questions que la philosophie se plait à discuter, Monsieur, une des moins oiseuses est sans condredit celle du degré d'influence qu'ont tour-à-tour sur l'homme et l'éducation, et le climat, et le gouvernement; mais il en est de cela comme de la cause des tremblemens de terre: rien d'exclusif, et nous nous entendrons.

L'homme est à-la-fois un être moral, physique et social, et, comme tel, directement soumis à l'influence de l'éducation, du climat, du gouvernement.

C'est donc toujours, non sous l'un ou l'autre, mais sous ces trois rapports réunis qu'il faut l'observer, car, s'il n'est nulle part exclusivement l'homme de la nature, de l'éducation, ou des loix, il est cependant par-tout et plus ou moins l'un ou l'autre.

Qu'est donc l'habitant de Saint-Domingue ?

Ce que doit être tout homme, né dans une région brûlante, avec une éducation vicieuse, sous un gouvernement à-peu-près sans influence. Son caractère n'a aucun trait prononcé ; il n'est ni corrompu, ni vertueux, ni citoyen, ni esclave. Mais ce caractère se décidera du moment où d'accord avec la nature, l'éducation et le gouvernement s'occuperont à lui donner des mœurs. Pour aujourd'hui, il faut d'autant plus lui tenir compte de ses bonnes qualités, que son éducation n'a encore pu lui donner que des vices.

J'entreprendrais un ouvrage très-long, très-abstrait, très inutile, si je me chargeais de dire comment l'éducation et le gouvernement, de concert avec la nature, devrait travailler à former le caractère moral, à décider l'existence politique des colons, d'après des principes dont la bâse serait calculée et sur l'inévitable influence du climat, et sur l'odieux système qui déshonore ici le

plus utile, le plus universel des arts, celui que l'auteur de *l'ami des hommes* appelle avec tant de raison : *l'art de l'innocence et de la vertu* (1), en le confiant à des êtres dégradés, dont, par-là, il devient impossible de partager les travaux, sans partager en même tems, du moins dans leur opinion, le degré de nullité, de bassesse, d'avilissement auquel ils sont condamnés.

Personne n'a jamais disputé à l'agriculture l'avantage précieux de maintenir les bonnes mœurs, que la vie sédentaire, le luxe, l'oisiveté corrompent nécessairement. Voilà donc déjà une ressource perdue pour le législateur, par conséquent un nouveau motif d'y suppléer par l'éducation.

Les plus choquantes contradictions n'ont plus rien qui étonne, lorsque l'on s'est une fois écarté d'un certain nombre de vérités immuables. De-là vient que le colon, qui rougirait de travailler avec sa

(1) Tome 1, chapitre 7.

négresse, ne rougit pas de vivre avec elle dans le degré d'intimité qui établit nécessairement entre eux des rapports d'égalité, contre lesquels le préjugé réclame vainement.

L'âne répond : *L'amour égale tout.*

En vain le législateur a-t il, dans l'origine des colonies, voulu parer à la plus fatale des conséquences de l'esclavage, en soumettant à une amende de deux mille livres de sucre, tout blanc convaincu d'avoir fait un enfant à une négresse; cette loi inconséquente et immorale fut bien vîte révoquée par les avortemens auxquels elle donna lieu; mais j'ignore si le gouvernement tira de cet exemple la juste conséquence, qu'il est absurde de vouloir appliquer des loix conservatrices des bonnes mœurs à un ordre de choses contre nature.

Quand cet abus d'intimité, entre le maître et l'esclave, n'aurait d'autre inconvénient que celui d'altérer le premier principe de toute subordination, le res-

pect du subordonné, il serait déjà un très-grand mal. Ailleurs, ce respect peut être remplacé par l'estime; mais l'estime est le premier pas vers l'égalité. Pour estimer il faut juger, et l'esclave ne doit point juger son maître.

Mais une conséquence bien plus funeste encore de cet abus, est celle de son influence sur l'éducation des enfans, pour lesquels l'exemple est une leçon beaucoup plus facile à retenir que des préceptes, toujours en contradiction avec la conduite de celui qui les donne. Si, comme on l'a dit, *l'esprit ne s'apprend pas*, on apprend encore moins la vertu

C'est une question assez indifférente, Monsieur, que celle de savoir si nous naissons bons et méchans. Ce qui importe, c'est que l'éducation favorise le développement du bon à mesure qu'elle arrête celui du mauvais, dont les germes, de quelque part qu'ils nous viennent, se manifestent dès notre enfance.

Très-peu de pères sont, même avec le secours des meilleurs traités d'édu-

cation, en état de raisonner celle de leurs enfans. La plupart *font des jeunes gens* sans s'embarrasser d'en faire un jour des hommes. Je ne connais d'ailleurs, à l'exception d'*Émile*, point de théorie qui outrepasse les bornes de l'éducation physique. Le véritable secret de l'éducation morale (1) est très-simple : il consiste à n'offrir jamais à nos enfans qu'un bon modèle à suivre. Si ce principe était généralement adopté, il en résulterait que le génie de l'homme, tendant toujours à perfectionner ce qu'il trouve fait, la race humaine en deviendrait meilleure.

En vous disant ce qu'il faudrait faire pour donner aux enfans de Saint-Domingue la meilleure éducation, je dirais précisément ce que l'on ne fait pas. Que peut-on, par exemple, attendre de l'usage impie de les faire nourrir par des né-

(1) Qu'est-ce que monsieur le marquis de Langle entend, lors qu'il dit que *l'éducation morale est une chose impossible, une idée bizarre ?* Voyez *mon voyage en Espagne, tome 2, page 139.*

gresses, qui, quelque bien choisies qu'on les suppose, quelque surveillées qu'elles soient, atteignent rarement le terme du sevrage sans communiquer, à l'enfant qu'elles nourrissent, avec le venin d'un lait corrompu, les vices d'un tempérament, dont une continance obligée n'a pu que renforcer la lascive et brûlante nature ? Le nourrisson de la louve du Latium dut nécessairement devenir le chef de la troupe de brigands qui préluda, par le rapt des Sabines, à la conquête de l'univers. Qu'attendre, Monsieur, de la négligeance coupable qui abandonne les enfans à la société d'une troupe d'esclaves domestiques, auxquels rien n'a jamais pu donner l'idée du sens attaché au mot pudeur? Q'attendre du désordre des mœurs publiques, de la licence des conversations, de l'habitude de voir journellement infliger des châtimens, dont le caractère le moins révoltant est la barbarie ? Qu'espérer, enfin, du pouvoir de l'éducation, dans les lieux où la modestie, la bonté, l'indulgence,

la justice ne sont que de vains noms, et où les premiers mots que la bouche du jeune créole bégayera, contiendront l'ordre de déchirer à coups de fouet le sein de sa nourrice ?

Ces considérations ne sont point étrangères aux colons faits pour apprécier les avantages d'une meilleure éducation. Mais, soit incapacité, paresse ou modestie, ils ne trouvent d'autre remède à ce mal, que d'envoyer leurs enfans dans la métropole, comme s'il n'était pas aussi étrange de faire élever à Paris les enfans de Saint-Domingue, qu'il le serait de faire élever à Saint-Domingue les enfans de Paris !

C'est se jeter dans Caribde pour éviter Sylla. Qu'ont de commun l'éducation française et le genre de vie des colonies? Les habitations où ces enfans sont nés, où ils sont destinés à vivre, diffèrent du couvent ou collège où on les envoie, comme les productions du nouveau monde diffèrent de celles de l'ancien. Comment veut-on que leur constitution,

formée par un régime et sous un ciel si différens de ceux qui les attendent, n'éprouve aucune altération du passage subit de l'un à l'autre ? Je regarde, Monsieur, comme une méthode tout-à-fait contre nature celle qui généralise, jusqu'à un certain point, les principes de l'éducation physique. S'il peut être avantageux à un vagabond de se faire à toutes les latitudes, l'homme destiné à vivre sur le sol qu'ont cultivé ses pères, à mourir où il est né, ne doit avoir d'autre régime, d'autre tempérament que ceux de son climat. Comment le Lapon, élevé sous l'équateur, vivra-t-il au milieu des glaces du pôle ? Ah ! malheur à celui que sa mère posa dans un berceau de chêne, et que des mains mercenaires ensevelissent dans un cercueil de bois d'acajou !

Ce qui peut justifier les habitans de Saint-Domingue à cet égard, c'est la privation de toute espèce de ressources, ou d'établissemens propres à donner aux enfans un certain degré d'instruction,

des connaissances utiles, des talens agréables. Quelque superflus que l'on suppose ailleurs ces accessoires de l'éducation du riche, je les regarde comme très-nécessaires dans un pays où la population très disséminée, réduit la plupart des colons à vivre dans une sorte de solitude, qui les expose a tous les dangers de l'oisiveté et de l'ennui.

On ne réfléchit pas assez, Monsieur, à l'empire que ces deux fléaux du bonheur de l'homme exercent sur ses mœurs. On oublie trop que c'est pour soustraire les peuples à leur influence, que les législateurs de l'antiquité avaient institué tant de fêtes et de jeux publics.

Mais, lorsque l'activité, qui est un de nos premiers besoins, ne pourra plus avoir d'autre objet que le plaisir, l'abus du plaisir ne tardera pas à changer le besoin en habitude, comme l'amour-propre, sans émulation, se change en un dur et triste égoïsme, et de là naîtront, avec le dégoût et la satiété, toutes les turpitudes de la dépravation. C'est

donc le plus cher de nos intérêts, celui de notre bonheur même, qui indique la conservation des bonnes mœurs comme la source de toutes nos jouissances.

Cependant, prescrire la culture des arts, des talens agréables, des connaissances utiles, paraîtra, peut-être, une chose fort étrange aux sectateurs de l'homme célèbre qui, dans la trop fameuse question de leur influence sur le bonheur des sociétés, s'est hardiment déclaré pour la négative..... Eh ! que les partisans de l'opinion que les arts corrompent les mœurs, se rassurent! Ils n'ont rien à gâter ici.

Si l'on affecta de regarder alors le sentiment du citoyen de Genêve, comme un paradoxe aussi nouveau que singulier, c'est que l'on voulût bien oublier que Solon, assistant à la représentation d'une pièce de Thespis, s'était écrié, long-tems avant lui : « Je crains bien que ces fictions pratiques, ces mensonges ingénieux, ne passent bientôt du théâtre dans nos mœurs » ! Quoique, long-tems

long-tems avant Rousseau, Xénophon eût dit « que la plupart des arts corrompent le corps de ceux qui les exercent; qu'ils obligent de s'asseoir à l'ombre ou près du feu ; que l'on n'a de tems, ni pour ses amis, ni pour la république (1) «.

Tout le tracas que cette fameuse question occasionna, ne vint, Monsieur, que de ce qu'elle avait été mal posée par l'académie de Dijon. J'ignore si les arts et les sciences contribuent à corrompre les mœurs; mais il est certain que, cause ou effet, on ne les trouve en honneur que chez les peuples déjà très corrompus; et alors il faut les regarder comme un bien, parce que ne pouvant plus, ni corrompre, ni épurer les mœurs, elles servent du moins à les adoucir. C'est-là, je crois, le sentiment le plus raisonnable, c'est du moins celui de Cicéron, dont le témoignage n'est pas indifférent. Placez le philosophe le plus austère, le plus

(1) Dits mémorables, livre 5.

effronté cinique, le plus dur stoïcien entre le choix de vivre avec des hommes ignorans, grossiers, corrompus, ou des hommes corrompus, aimables et savans; ils ne balanceront pas à préférer les seconds aux premiers. « J'ai vu, dit le successeur de l'intéressant et malheureux Marion, massacré par un peuple à-la-fois cruel, lâche, perfide, ingrat, et qui n'avait reçu de lui que des bienfait; j'ai vu que la raison sans culture n'était qu'un instinct brutal et plus féroce que celui des bêtes. Je n'ai trouvé dans ces hommes naturels que des enfans méchans, d'autant plus dangereux, qu'en général ils sont plus forts que le commun des hommes, même robustes. Je les ai vu passant dans un quart-d'heure, de la joie la plus imbécille à la tristesse la plus noire, de la tranquillité à la fureur, et revenir subitement à un rire immodéré. Je les ai vu tour-à-tour et sans intervalle, doux, caressans, puis durs et menaçans; jamais un long-tems dans la

même assiette, mais toujours dangereux et traîtres (1) ».

Après cette digression, qui n'est pas tout-à-fait étrangère à ce qui précède, je dis, Monsieur, que vous concevrez sans doute, comme moi, qu'il est à-peu-près impossible que les jeunes créoles des deux sexes reçoivent, ni dans la case paternelle, ni même en France, une éducation qui réunisse à-la-fois les convenances du physique et du moral. Que faire donc pour obvier à ce mal? Une chose fort simple, une chose qui serait faite depuis long-tems, s'il y avait ici le moindre esprit public:

Fonder, à Saint-Domingue même, des établisemens pour l'éducation des enfans de Saint-Domingue.

Cette idée me paraît si simple, les avantages qui résulteraient de ces sortes d'établissemens sont si nombreux, si clairs, qu'il faut allier la plus coupable indiffé-

(1) Nouveau voyage à la mer du Sud, page 129.

rence à l'ignorance la plus aveugle, pour n'en avoir pas reconnu, depuis long-tems, l'indispensable nécessité.

LETTRE XXX.

Au Désert. Avril, 1790.

IL en est des habitans de nos colonies, Monsieur, comme des soldats avec lesquels Alexandre conquit la Perse ; les vainqueurs ont pris les mœurs des vaincus. Les colons ont préféré la honte d'adopter celles de leurs esclaves, au mérite de leur en donner de meilleures. Mais une semblable assertion me ferait accuser de calomnie, si je négligeais de l'appuyer par des faits.

Si chez nous, par exemple, il est convenu qu'un maître regardera comme une espèce d'injure que vous fassiez un enfant à sa servante, ici il vous en remerciera, comme du service le plus signalé qu'il pût recevoir de vous ; car cet enfant, devenu sa propriété, augmentera d'autant son capital.

Oui, si la tendresse paternelle émeut vos entrailles au point de vouloir sous-

traire votre fils à l'esclavage auquel le condamne la loi Romaine, *partus sequitur ventrem*, c'est-à-dire, le ventre de sa mère, on vous le vendra à beaux deniers comptant, mais avec la précaution d'en régler le prix sur le degré d'empressement que vous témoignerez. Faute de cela, le maître de votre enfant ne manquera pas de le faire instruire dans quelque métier, à la faveur duquel il est sûr, ou de l'affermer, ou de le vendre, ou de le mettre en état de s'acheter lui-même un jour, c'est-à-dire, de vous payer le prix de sa liberté.

Les filles sont une marchandise plus estimée que les garçons, parce que, outre les métiers qu'elles peuvent apprendre, pour peu qu'elles soient jolies, elle n'ont même pas besoin d'être adroites pour exciter parmi les célibataires blancs une émulation qui leur assure un prix impossible à limiter, puisque c'est l'amour et l'amour-propre qui en décident..... Rivaux du fils d'Alcmène, voulez-vous donc voir le génie du commerce couvrir

les rivages de Saint-Domingue de vos autels? Imitez celui des travaux de ce Dieu qui, dans une nuit, donna au vieux Danaüs cinquante petit-fils.

La seule chose qui étonne celui que l'expérience a mis au fait de la fertilité des ressources d'une certaine industrie, c'est qu'il ne soit pas encore tombé dans l'esprit à quelque spéculateur ingénieux, d'accaparer, sous le titre d'*étalon bannal*, la fabrication de tous les mulâtres, à tant la pièce. Craindrait-on, peut-être, que le commerce métropolitain ne profitât de cette lumineuse pensée pour englober jusqu'à la manufacture du genre humain dans son privilège exclusif? Je n'en répondrais pas, car il y aurait tout autant de justice à interdire aux colons le droit de faire leurs propres enfans, qu'à leur défendre la manipulation de leur sucre, ou la filature de leur coton.

Il doit d'après cela, Monsieur, vous paraître démontré que ce qui chez nous appauvrit le riche, enrichit ici le pauvre; que la luxure qui, chez nous, est à la-fois

un péché mortel et une passion ruineuse, se change ici en une source de spéculations lucratives; qu'une des manières de s'enrichir à Saint-Domingue, est de faire beaucoup de bâtards; et que cette branche de la prospérité publique repose sur le même vice qui mène les fondemens de toutes les sociétés, le défaut de mœurs.

On trouve ici, et sur tout dans les ports, des blancs et des mulâtres libres, qui se font un revenu considérable du seul loyer de leurs nègres ou de leurs négresses. L'avarice a même étendu ses droits jusques sur les plaisirs de l'amour, car, de même qu'en Europe, une servante demande à ses maîtres la permission d'aller se promener, ici une négresse demande celle d'aller coucher avec tel ou tel blanc; et comme elle est, dans beaucoup de maisons, tenue de payer à sa maîtresse une certaine rétribution sur le prix de son travail nocturne, vous concevez que *la bégueule* qui, par un principe d'honnêteté, refuserait une semblable permission, s'exposerait au reproche très-grave

de mauvaise économie, vu que la plupart des négresses servantes n'ont que ce qu'elles gagnent à trafiquer de leurs charmes pour en couvrir la nudité..... Ainsi, la pudeur reçoit ici son voile des mains de l'impudicité!

Soyons cependant justes, Monsieur, il ne faut regarder ce vice, ni comme particulier aux colonies françaisee, ni comme une suite de la dépravation toujours croissante de nos mœurs. Il y a plus d'un siècle que le voyageur Dellon trouva le même usage complètement établi à la baie de tous les Saints, où, dit-il, « les femmes même qui passent pour avoir quelque vertu, ne font point scrupule de parer leurs esclaves, pour les mettre en état de vendre plus cher les infâmes plaisirs qu'elles donnent (1)».

Lorsque l'avarice est le premier principe de la dépravation des mœurs, il n'y a plus que l'intervention du gouverne-

(1) Relation d'un voyage aux Indes Orientales, tome 2, chapitre 28.

ment et de la religion, qui puisse y mettre un terme; et lorsque tous deux sont parvenus au degré d'aveuglement nécessaire pour ne point voir que leur existence est inséparablement liée à ce premier de leurs devoirs, il est inutile de chercher la solution du problême d'une société sans morale, ailleurs que dans Barême.

Que l'admnistration civile, essentiellement chargée de la police, s'occupe de toute autre chose que du soin d'y surveiller les mœurs, c'est ce qui n'étonnera personne. Les gouvernemens n'ont jamais su tenir le juste milieu entre l'insouciance qui laisse tout dépérir, et l'inquisition qui veut tout gouverner. « Cependant, dit l'abbé de Mably, quoiqu'en disent nos grands philosophes, tout dépend des mœurs, et plus on approfondit les opérations de la politique, plus on est convaincu de cette vérité (1) ».

Mais que la religion ou plutôt ses mi-

(1) De la législation, ou principes des loix, tome 1, livre 2, chapisre 4.

nistres, consentent à partager ce reproche, c'est à quoi l'on ne devrait point s'attendre, quand on sait avec quelle sollicitude ils ont toujours épié, avec quel empressement ils toujours saisi l'occasion d'étendre avec l'influence de leur ministère, le pouvoir qui en est une suite, et le degré de considération attaché au pouvoir (1).

Le clergé de la colonie paraît avoir renoncé aux avantages que cette politi-

(1) C'est à cette ambition mal déguisée qu'il faut attribuer la disgrace qui, après une longue tolérance, a enfin chassé les missionnaires jésuites de la Chine. On peut voir, dans le second voyage du père Gercillon, avec quelle insolence des gens qui ne prêchent, et ne doivent en effet connaître d'autre vengeance que le pardon des injures; après avoir reçu du gouvernement toutes les satisfactions qu'ils pouvaient desirer pour une légère injustice faite à l'un d'eux, osèrent encore exiger de l'empereur qui les comblait de bonté, qu'il punit jusqu'au mandarin du canton, qui n'y avait eû aucune part; mais le monarque eut le bon esprit de n'en rien faire.

que lui assure par-tout ailleurs. Tranquilles dans leurs presbytères, la plupart des curés y consomment en paix un revenu assez considérable pour les faire vivre dans l'aisance. L'office divin se célèbre, tant bien que mal, dans des églises où personne ne va, de sorte que pour ne pas prêcher dans le désert, ils ne prêchent point du tout. Ils s'évertuent encore moins à ranimer, par des exhortations particulières, le zèle très-languissant de leurs ouailles.

Je suis persuadé, Monsieur, que l'on trouve parmi eux des gens d'un vrai mérite, même dans l'esprit de leur état; mais je suis obligé de dire qu'ils sont rares, parce que les supérieurs chargés de la promotion des cures dans les colonies, ont contracté la mauvaise habitude de n'y nommer que des intrigans, ou les mauvais sujets dont ils veulent se défaire. Aussi le flambeau de la foi confié à de pareilles mains, n'a-t-il pu jeter qu'une lueur très-équivoque dans des contrées que le midi dévore de tous

ses feux. Pour trancher le mot, rien n'est, en général, plus irrégulier que le clergé régulier de Saint-Domingue, composé en grande partie de moines défroqués. Jamais le célèbre adage de Saint-Paul, que *la force se perfectionne dans la faiblesse* (1), n'a offert à la véritable piété un espoir plus consolant ni mieux fondé pour l'avenir. En attendant, les conjectures que le malin public se permet sur les enfans dont la mulâtresse de M. le Curé accroît la population du presbytère, vont leur train, et comme cette crue de famille est pour le révérend père, comme pour le reste des colons, un sensible accroissement de fortune, vous comprenez que, dans le siècle égoïste où nous vivons, peu de gens sont disposés à croire qu'il ne le doit qu'à la bienveillance de ses paroissiens.

Je ne sais cependant si l'indifférence, la force de l'habitude, celle de l'exemple, et sur-tout le pouvoir de l'opinion

(1) Seconde aux Corinthiens.

qui juge la chasteté une vertu si pénible, si étrangère aux mœurs et au climat de Saint-Domingue, que l'impuissance même n'y croit pas; je ne sais, dis-je, si tout cela réuni ne balancerait pas l'effet d'un scandale (que l'on a toujours la ressource de rejeter sur la calomnie) pour conserver au sacerdoce une partie de la vénération dont il a besoin, en supposant que le reste de sa conduite répondit à l'importance et à la dignité de son ministère. On est ici trop occupé de ce qui se fait chez soi, pour s'enquérir beaucoup de ce qui se passe chez les autres: la médisance est fille de l'oisiveté; mais ce que l'on ne peut pas ignorer, c'est que, parmi les ministres du Dieu de vérité, il se trouve des hommes assez pervers pour disputer d'astuce avec les jongleurs africains, en persuadant au nègre crédule que, moyennant un salaire convenu et toujours payé d'avance, ils lui feront retrouver ou le meuble qu'il a perdu, ou la poule que les rats ont déjà digérée.

C'est, Monsieur, une opinion très-fausse et dont les conséquences peuvent être très-funestes, que celle qui veut qu'une société puisse avoir une morale publique qui supplée à la religion. Ce sont les abus de celle-ci joints à l'amour de l'indépendance, qui ont donné lieu à une erreur aussi nouvelle que dangereuse. Les peuples les plus éclairés, les sociétés les plus parfaites ont, de tout tems, et d'un bout du monde à l'autre, reconnu la nécessité d'un culte public, appuyé sur un symbole de foi implicitement cru. Sparte ne se fiait pas tant à la bonté de ses loix, aux vertus de ses citoyens, qu'elle ne fut bien aise d'en avoir des dieux pour garans. Le dernier acte de la vie du plus sage des hommes fut un acte religieux. Nous avons tous le besoin et la faculté de croire, peu d'entre nous ont celle de raisonner, infiniment peu celle de raisonner juste, et je ne connais point de religion dont les principes fondamentaux ne soyent d'accord avec la morale universelle, ou

le plus grand bien de la société. Le fanatisme qui a rendu tous les cultes rivaux, l'intolérance qui a fait naître tant de sectes, n'ont jamais eu d'autre origine que l'orgueil et l'égoïsme, qui ont voulu substituer leur opinion à la volonté du législateur, un intérêt particulier à l'intérêt général.

C'est donc au gouvernement à veiller d'un côté à ce que la religion soit maintenue et observée, de l'autre à ce qu'elle ne soit jamais dans les mains de ses ministres, un moyen d'opprimer ou d'égarer les peuples. Tout législateur qui permet que les mœurs publiques soit en contradiction ouverte avec les préceptes de la religion, ruine infailliblement et les mœurs et la religion, et lui-même avec elles; et de combien la dépravation des mœurs ne devient-elle pas plus dangereuse, lorsqu'elle gagne le clergé même? C'est alors que la multitude passe sans intervalle, du mépris des ministres à celui du culte, et du mépris du culte à celui des loix. Tout prêtre scandaleux

scandaleux est un conspirateur. Il est vrai que l'on envoye assez rarement un vicaire apostolique inspecter le clergé des colonies. Mais cet inspecteur peut réunir beaucoup de mérite à beaucoup de lumières, sans que son autorité bornée au tems de sa mission, remédie au vice originel de la mauvaise composition du clergé. En fait d'institutions religieuses, il ne suffit pas, Monsieur, que les principes soient bons, les dogmes purs; il faut que l'exemple de celui qui travaille à les propager, travaille aussi à les maintenir, car on ne croit pas plus aux préceptes de celui qui se dispense de les observer, qu'aux vertus étrangères à celui qui les prêche. Tant que je verrai l'*anneau du pêcheur* au doigt d'un souverain, et le front chauve du *serviteur des serviteurs de Dieu*, revêtu de la triple couronne qui le surcharge (1),

(1) Ce fût Jean XXII qui fit faire et porta la première thiare ou triple couronne, en qualité de *dominator cœlestium, terrestrium, et infernorum.*

on me convaincra difficilement que l'humilité soit une condition nécessaire de mon salut.

LETTRE XXXI.

Juin, 1790.

JE venais, Monsieur, de recevoir votre dernier paquet avec la lettre du ministre pour M. de Marbois, lorsque j'appris qu'informé qu'un rassemblement, parti du Cap-Français, marchait sur le Port-au-Prince, dans l'intention de s'assurer de sa personne, il avait jugé prudent de ne point l'attendre, et de s'embarquer pour la France avec sa famille.

Déjà son opposition aux vues bienfaisantes de M. du Chillau, en réduisant ce gouverneur à aller plaider dans la métropole une cause que l'on voyait inséparablement liée à celle du bonheur public, avait soulevé tous les esprits contre lui. Il est très à craindre que les suites de cette mésintelligence, entre ces deux administrateurs, n'ayent les conséquences les plus funestes pour ce pays-

ci. Peut-être M. du Chillau s'est-il trop hâté; il est du moins constant que s'il eût voulu profiter de la confiance qu'il avait inspiré, il eût forcé son compétiteur à lui céder la place, et il n'y a aucun doute que, dans l'état présent des choses, le salut de la colonie n'exigeât que tout le pouvoir fût concentré entre les mains d'un homme qui, à l'avantage d'être déjà en possession de l'estime générale, joint une fermeté de caractère qui eût nécessairement réuni toutes les opinions à la sienne.

Si donc on veut prévenir les malheurs dont Saint-Domingue est menacée, on se hâtera d'y rétablir l'unité de pouvoir et de volonté à laquelle est attaché son salut, en rendant M. du Chillau aux vœux de la colonie. Dans les circonstances actuelles, de quelque côté que soit le tort, le droit appartient à celui qui peut sauver la chose publique. Quant à moi qui crains que l'opinion contraire ne prévale, je me prépare à quitter, au moins momentanément, une contrée

dont les habitans déjà divisés d'opinion et privés de l'autorité tutélaire qui seule eût pu servir de point d'appui et de ralliement, vont être tour-à-tour les acteurs et les victimes d'une anarchie, dont leur ruine complette sera l'infaillible résultat.

Déjà un assassinat devenu plus attroce par les formes même dont on a osé le revêtir (1), a donné ici le signal du sanguinaire enthousiasme qui marque les premiers pas de la révolution française. Auriez-vous donc, Messieurs, conçu l'horrible projet de vérifier, par votre propre expérience, s'il ne serait pas possible de faire, à force de crimes, ce qui, jusqu'à présent, ne s'est fait qu'à force de vertus? Je vous prédis que non, et que le fantôme paré des attributs et le visage couvert du masque de l'égalité qui, le poignard à la main, vous montre

(1) M. Ferrand de Baudières, sénéchal du petit-Goave, jugé, condamné, exécuté par une assemblée aussi tumultuaire qu'illégale.

le temple de la liberté au-delà du fleuve de sang et des ruines qu'il vous engage à franchir, n'est que le despotisme déguisé.

Il faut espérer, et j'aime à croire, Monsieur, que l'on s'occupe sérieusement et que l'on réussira à réprimer les excès d'un premier mouvement d'effervescence. Ce n'est certes pas en attaquant dans leur principe les loix de justice et d'humanité qui servent de bâse à tout contrat social, que vous parviendrez à fixer les droits de l'homme et du citoyen. « Notre nation est frivole, disait Voltaire, mais elle est cruelle (1) ». Tâchez donc de donner au seigneur de Ferney un double démenti, en prouvant à l'Europe attentive que la nation française *frivole* tant qu'il ne lui fût pas permis d'être autre chose; *cruelle* lorsque l'ambition de ses chefs la précipitait dans les excès des discordes civiles, saura développer un tout autre caractère dans un

(1) Œuvres complettes, tome 60, lettre 115.

moment où il s'agit, non de se décider entre le choix des factions, mais de délibérer dans le calme sur les loix qui doivent à jamais fonder son bonheur et sa liberté. Voici le moment de se rappeller cette belle et sage pensée de Montesquieu, que « dans un tems d'ignorance, on n'a aucun doute, même lorsqu'on fait les plus grands maux ; mais que, dans un tems de lumières, on doit encore trembler lorsqu'on fait les plus grands biens (1) ».

En voilà assez, Monsieur, pour un homme qui parle d'aussi loin à des gens qui ne me paraissent pas avoir l'ouïe très-sensible aux conseils de la raison, et c'est là, je vous l'avoue, ce qui me décide autant que toute autre considération, à préférer le séjour de l'Amérique septentrionale à tout autre. Croyez-moi, tranquillement assis sur le rivage où vous voulez mettre à l'abri de la tempête qui gronde à l'horison, le vaisseau

(1) De l'esprit des loix, tome 1, préface.

dont la manœuvre vous embarrasse au moins autant qu'elle vous occupe, je vois distinctement les écueils qui le bordent et qui échappent à votre vue.

Si rien ne traverse mes projets, je compte partir dans le courant du mois prochain, ou au plus tard dans les premiers jours d'août. Où trouverai-je un lieu plus propre à observer, à juger votre révolution, que le pays qui, après avoir si sagement opéré la sienne, outre l'avantage de vous offrir, à quelques égards, un beau modèle à suivre, a encore été l'école de quelques hommes, dont je ne suis pas étonné, et dont je suis fort aise de voir le nom inscrit sur la liste de vos législateurs, dans l'espoir que l'expérience des choses aura suppléé en eux à celle de l'âge et de la réflexion, si toutefois la chose est possible.

Le peu de tems que j'ai encore à passer ici, va désormais rendre mes observations plus décousues, plus fugitives encore qu'elles ne l'ont été jusqu'à cette heure. On n'observe plus avec le même

intérêt ce que l'on va quitter pour ne plus le revoir. Je ne me dissimule pas que mes lettres ne sont proprement que des notes sur Saint-Domingue ; mais je ne vous avais rien promis de plus.

Jetons donc, en passant, un coup-d'œil sur l'éducation physique qui, chez un observateur plus méthodique, eût précédé l'éducation morale.

Il y a beaucoup plus de bien à dire de l'une que de l'autre. Comme les femmes accouchent avec incomparablement plus de facilité ici qu'ailleurs, les enfans y gagnent déjà beaucoup en ne risquant pas d'être estropiés ou par les difficultés d'un enfantement laborieux, ou par la mal-adresse de l'accoucheuse.

Du ventre de leur mère, ils passent dans les bras de leur nourrice, que l'on établit sur une natte étendue au milieu de la chambre. Nus depuis les pieds jusqu'à la tête, et baignés dans l'eau froide, ou tout au plus dégourdie, au moins deux fois par jour, un simple lange pour les essuyer, compose tout

l'attirail du maillot, si justement proscrit par Buffon (1) et Rousseau (2).

C'est dans cet équipage que j'ai trouvé la petite Pauline à mon arrivée. Elle n'était alors âgée que de deux mois, et déjà elle rampait sur sa natte; à quatre mois elle se tenait debout; à six mois elle courrait, tombait, se redressait, sans que personne s'allarmât de ses chûtes, ou s'empressât de la relever, sans jamais se faire le moindre mal. Le seul inconvénient de cette éducation naturelle est la difficulté d'habituer les enfans à se vêtir. Il a fallu beaucoup de tems pour accoutumer Pauline à porter des souliers. Son premier soin en s'éveillant est d'ôter la chemise qu'on lui a mise le soir, comme une de ses plus grandes jouissances est de courir nue à la pluie, et l'on se garde bien de la lui interdire, car j'ai mon expérience pour garant que cette sorte de bains est d'un usage très-

(1) Histoire naturelle, tome 4.

(2) Emile, ou de l'éducation, tome 1.

salutaire. Aussi Pauline à deux ans est-elle aussi forte, aussi formée que sont chez nous les enfans de cinq ans les mieux constitués, sans qu'elle ait jamais ressenti, pas même au moment critique de la dentition, aucun des maux qui tourmentent notre enfance. Elle m'étonnera bien si jamais je la vois délicate et vaporeuse, fatiguer jusqu'à la tendresse de son amant de la capricieuse sensibilité de ses nerfs.

N'allons toutefois pas conclure de là, Monsieur, que ce genre d'éducation physique put convenir aux enfans de tous les pays. Il faut avoir égard à la différence des climats, aux variations de température, qui marquent d'une façon beaucoup plus sensible la différence des saisons, de même qu'aux habitudes, au régime, aux usages, aux besoins qui attendent les enfans dans le genre de vie auquel on les destine ; c'est ainsi qu'il y aurait autant d'imprudence à ne point les vêtir du tout en Europe qu'il y en à les vêtir trop ; à les baigner indistinc-

tement dans toutes les saisons, qu'à ne les baigner jamais, etc.

Il règne cependant ici un abus que les négresses y ont apporté, et qui n'a que trop passé en usage chez les femmes créoles; c'est, au lieu de tenir les enfans à notre manière, de les porter à califourchon sur l'une ou l'autre hanche (1). Cela est beaucoup plus commode pour la mère ou la nourrice, qui, conservant ainsi le libre usage de l'un de ses bras, peut aller, venir, marcher, même courir sans être incommodée de son fardeau. Mais les avantages de cette méthode sont balancés par l'inconvénient de grossir le ventre et de déformer les cuisses des enfans; je crois même qu'il faut lui attribuer l'arcqûre du tibia et le défaut de proportions que l'on remarque dans les jambes grêles de la plupart des nègres.

Ce qui vous paraîtra fort extraordi-

(1) Cet usage est général dans toute l'Afrique, et se retrouve en Asie aux Molluques. *Histoire générale des voyages, tome 4, chapitre 8.*

naire, c'est qu'ici les enfans ne sont pas batipsés en venant au monde. La cérémonie est quelques fois différée de dix ans, et le clergé ne s'élève point contre ce genre d'anabaptisme. Il ne faut cependant pas considérer ce retard sous un point de vue hérétique ; ce n'est dans le fond qu'une affaire de calcul et de commerage. Il s'agit de trouver un parain riche et célibataire qui, en renonçant, pour le filleul qu'il adopte, *à satan et à ses pompes*, lui laissera son bien, et paiera magnifiquement le casuel à monsieur le curé, qui, par-là, ne perdra rien pour avoir attendu.

Si l'on remet, Monsieur, à l'époque où l'innocence commence à rougir de sa nudité la précaution de donner un voile à la pudeur des enfans, celles des mères n'a que que tout juste ce qu'il lui faut pour cacher le nud, sans rien dérober aux formes. Une seule jupe et un peignoir d'une mousseline assez claire composent leur vêtement journalier. On n'est donc pas réduit à furreter long-tems des yeux

pour distinguer, à travers la nuance de carnation qui flotte sur ce léger costume, les impostures de l'art des vrais trésors de la nature. Lorsque la circonstance exige une toilette plus recherchée, elles y joignent un jupon de taffetas de couleur et un corset. Si quelques-unes ont la folie de s'astreindre à plus de parure, tant-pis pour elles : ce ne sont certainement pas les plus jolies, et l'art qui dérobe des charmes à la beauté ne saurait embellir la laideur. Quant au visage, il faut bien se contenter de celui que l'on a reçu de la nature ; car, quelque bien appliqué que soit le fard, on ne tarderait pas à voir s'écouler les charmes de la plus jolie figure d'emprunt avec la céruse et le carmin dissouts par la chaleur.

Une femme créole qui n'est jamais sortie de Saint-Dominque, serait une créature d'une espèce particulière, sans les rapports qu'une éducation, à peu de choses près la même, établit entre elles et les mulâtresses....Je vous dis cela à l'o-

reille, car vous sentez bien qu'avec le préjugé subsistant ici, une semblable comparaison serait un délit dont rien ne pourrait m'absoudre aux yeux de celles dont elle compromet la dignité.

Je n'entends point parler de la partie des mœurs, mais je dis que les créoles ont d'autant plus de mérite à vivre chastes, que l'exemple des hommes et l'éducation qu'elles reçoivent les laissent absolument sans ressource contre l'influence du climat et les dangers d'une éternelle oisiveté. Elles passent leur vie ou couchées, ou *chinta*, c'est-à-dire, assises à la manière orientale sur des nattes, où leur jouissances de prédilection est de se faire chatouiller la plante des pieds par une esclave. A l'exception d'un peu de cuisine, elle ne s'occupent d'aucun des ouvrages de leur sexe, car, par-tout où le travail est le partage de l'esclave, l'oisiveté est nécessairement une prérogative essentielle du maître. Le seul art dans lequel elles excellent, le seul où leur

diligence égale, dit-on, leur savoir, c'est l'art qui n'est pas la partie la plus indifférente de *l'Art d'Aimer* d'Ovide ou de Bernard.

Je ne serais pas embarrassé, Monsieur, de prouver que l'oisivité et la vie sédentaire, sur-tout, contribuent singulièrement à renforcer les affections voluptueuses qui appartiennent moins que l'on ne pense au climat, si cette discussion ne devait pas amuener des détails qui se rapprocheraient un peu trop de la physique expérimentale du précepteur de Candide. Je me bornerai donc à une seule observation ; encore, pour me mettre à l'abri de tout reproche, me couvrirai-je du témoignage d'un grave et savant voyageur.

« Les observations que j'ai faites en Russie, dit l'abbé Chappe d'Auteroche, sont totalement opposées à l'opinion que le tempérament agit moins dans les climats du Nord que dans ceux du Midi. Elles exceptent les Russes de cette loi générale,

générale, et les causes morales semblent donner la solution de cette contrariété apparente. Les femmes étant livrées à elles-mêmes et à l'oisiveté, les plus petites passions doivent produire de grands effets (1) ». Ce qui me paraît extraordinairement injuste, Monsieur, dans la plupart des observations de ce genre, c'est de rejetter toujours sur les femmes seules le tort des mauvaises mœurs de tel ou tel pays, comme si l'agresseur, dans quelque espèce de combat que ce soit, ne devait pas être considéré comme le premier auteur de la défaite du vaincu.

Une observation qui me coûte à consigner ici, c'est que les esclaves sont beaucoup plus durement traités par les femmes que par les hommes. Ce révoltant contraste de la cruauté avec la foiblesse, est une nouvelle preuve que cette dernière a toujours été le caractère essentiel du despotisme, comme l'abus du pouvoir sera toujours la conséquence

(1) Voyage en Sibérie, tome 2.

nécessaire de son usurpation. La main débile de l'impuissance ne saisit qu'avec plus de force le sceptre qu'elle sent toujours prêt à lui échapper.

LETTRE XXXII.

Au Désert. Juin, 1790.

JE n'ai pas oublié, Monsieur, que dans les derniers entretiens qui ont précédé mon départ pour Saint-Domingue, vous me recommendâtes, à plusieurs reprises, de me tenir en garde contre une erreur commune à la plupart de mes confrères, en ne confondant pas le bonheur de ceux qui l'habitent avec la richesse d'une contrée. Et en effet, qu'y a-t-il de plus riche que le Potose et de plus misérable que ses habitans ? Ce n'est point une pensée jetée au hasard que celle du voyageur qui observe que « ceux qui montraient les mines du Pérou à monsieur de la Condamine, n'avaient point de souliers (1) ».

Le sentiment erroné qui mesure le bonheur d'un état sur sa puissance, tient

(1) L'abbé Coyer, *voyage en Italie.*

à l'opinion, non moins fausse, qui s'obstine à juger de sa force par son étendue. Persuadons-nous bien qu'il en est à cet égard des sociétés politiques comme des individus; c'est-à-dire, que la plupart des maux qui les affligent, des vices qui les corrompent, ont une source commune avec leur opulence et leur pouvoir. Il faut donc en conclure que le juste milieu entre la pauvreté et la richesse est, pour le bonheur des sociétés, ce que la modération des desirs est pour celui des individus.

Si le bonheur des colons de Saint-Domingue dépendait du contingent qu'ils versent dans la balance des richesses de l'état, ils seraient, sans contredit, les plus heureuses des créatures, puisque le résultat du commerce d'importation et d'exportation de la colonie, a monté l'année dernière à 375,000,000, indépendamment de l'interlope. Mais comme rien ne les exempte de la loi générale qui proportionne les privations aux jouissances; comme les maux dont ils souffrent sont

le produit nécessaire de leurs moyens de prospérité, il faut bien que le bonheur soit toujours en raison inverse de leur fortune.

Ce n'est pas que les colons des isles ne jouissent de beuucoup d'avantages inconnus aux peuples de l'Europe. L'espèce d'égalité qui règne nécessairement dans un pays où le comble de l'honneur consiste à devenir habitant, y établit une sorte d'indépendance étrangère par-tout où l'ambition et la vanité ouvrent la carrière aux passions qui naissent de l'orgueil tour-à-tour humilié ou triomphant. Libre d'une partie des entraves qui font du savoir vivre un exercice très-fatigant, le colon qui veut dominer chez lui, y jouit d'un degré de pouvoir et de liberté dont, peut-être, aucun souverain ne peut se flatter, puisqu'il n'est pas même dans la dépendance de l'opinion. S'il se ruine, ce ne sera du moins pas pour avoir obéi à des loix de convenance que personne ne lui impose, car un excès de vanité ou de folie peut seul le réduire à mon-

ter sa dépense sur un pied disproportionné avec ses moyens, puisqu'il lui serait aussi impossible qu'inutile de vouloir en imposer à ses entours sur le véritable état de sa fortune.

Quelque médiocre qu'elle soit, le climat est encore une double source d'économie, en réduisant à peu de chose la dépense de son vestiaire, et à rien celle qu'occasionne celui de tous les besoins de première nécessité, qui se fait le plus cruellement sentir au pauvre, le chauffage.

Et en supposant même, Monsieur, ce qui n'arrive que rarement, que le produit de la culture ne rende pas au cultivateur un excédent qui lui permette de se procurer les trois articles de la vie animale les plus couteux ici, savoir: le pain, les salaisons et le vin, il supplée au premier par des bananes; au second, par de la volaille qui ne lui coûte rien à nourrir, et au vin, par du tafia, liqueur extraite du marc de sucre, qui, bue pure, mais avec modération, ou mélangée d'eau, est un breuvage sain.

Mais, par combien d'inconvéniens ces avantages ne sont-ils pas balancés? Que de privations dans la seule privation de toute société! Que de répugnances à vaincre! que de dégoûts à surmonter pour celui qui ne peut, sans compromettre sa fortune, se dispenser d'être en même-tems, quoique faible et valétudinaire lui-même, le surveillant, le piqueur, l'apothicaire, l'infirmier de ses nègres! en un mot, l'esclave de ses esclaves! Combien de cultivateurs n'ont pas déjà perdu en un jour le fruit d'une longue suite de laborieuse sollicitudes! Je viens de voir un de ces malheureux, après avoir sacrifié les vingt plus belles années de sa vie à établir une caféyère cultivée par quarante nègres, il allait, du prix de sa récolte et de la vente de ses esclaves, se faire un capital de deux cents mille francs, avec lequel il comptait retourner dans sa patrie, lorsqu'à la veille de ramasser son café, son nègre commandeur lui empoisonne trente-sept de ses nègres, et le réduit à recommencer sa fortune; car non-

seulement sa récolte, mais ses cafiers mêmes, vont devenir la proie des lianes qui, faute d'un prompt sarclage, les étoufferont.

Tout, Monsieur, tout, jusqu'à l'avenir, empoisonne ici le présent. On maudit jusqu'à la monotone beauté d'un ciel, dont la constante sérénité vous paraît peut-être un bienfait de la nature, et n'est au vrai qu'une intarissable source d'ennui. Rien ne m'a jamais mieux prouvé que les trois quarts et demi de nos poëtes ne sont que d'ignorans et d'insipides bavards, que l'enthousiasme avec lequel ces fous célèbrent les charmes de leur éternel printems. Dites leur, de ma part, que l'ennui commence par-tout où finit l'espoir ; que c'est aux rigueurs de l'hiver que le printems doit une partie de ses charmes; dites leur que, comme la faiblesse même qui suspend l'usage d'une partie de nos forces, ajoute au sentiment de notre existence, de même aussi les plus doux de nos plaisirs sont ceux qui sont achetés par des peines; dites leur

que je conçois très-bien comment les Hébreux, rassasiés de mâne céleste, purent quelquefois regretter les oignons de l'Egypte (1); dites leur enfin que l'éternité et ses jouissances n'appartiennent qu'à l'immortalité.

Il n'existe certainement nulle part un sol plus fertile en insectes que l'est celui de Saint-Domingue. On dirait que chaque rayon de soleil, chaque goute de pluie en fait éclore des milliers. C'est un fléau contre lequel on n'a pas encore de préservatif. Tous les voyageurs sont pleins des ravages qu'exercent les multitudes de fourmis, qui, non-contentes de dévaster les jardins, s'introduisent en si grand nombre dans les cases, qu'on ne parvient à sauver sa nourriture, qu'en

---

(1) Moïse sût très-mauvais gré à son peuple de ce dégoût, et le punit même des murmures auxquels il donna lieu, et en cela, quelque divin que fut d'ailleurs son caractère, Moïse a prouvé qu'il manquait de la connaissance la plus nécessaire à un législateur, celle du cœur humain.

établissant les quatre pieds des armoires dans lesquelles on serre les provisions dans quatre petites auges remplis d'eau. Rien n'est à l'abri de leur active voracité. Elles épuisent jusqu'à l'encre de mon écritoire quand je néglige de la fermer. Je les ai vu attaquer, vaincre, dévorer les insectes les plus venimeux, tels que l'araignée à queue rouge, le scorpion, le millepied, etc. Quoique l'on trouve la fourmi par-tout, elle paraît cependant si bien appartenir à l'Amérique méridionale, qu'on l'y a surnommée *le roi du Brésil.* On a naturalisé à l'Isle-de-France un oiseau nommé *le Martin*, originaire de l'Inde, et qui nétoye les bestiaux de la vermine et des insectes qui les tourmentent. Pourquoi n'essaierait-on pas de naturaliser également ici les ennemis naturels de la fourmi, tel que le *formicaleo*, qui, multiplié jusqu'à un certain point, parviendrait certainement, sinon a détruire, du moins à en diminuer considérablement l'espèce dans le voisinage des habitations.

On rencontre fréquemment dans les maisons un lézard d'un verd tendre enveloppé d'anneaux couleur de rose, qui lui ont fait donner le joli nom de *Lézard-Anoli.* Ce beau petit animal est devenu très-familier par la tolérance dont on use à son égard, et qu'il ne doit pas au seul empire de la beauté, car il est un hôte très-utile par la chasse qu'il donne aux insectes.

Une des filles de *Minée* est aussi venu établir ici la vilaine race des chauve-souris. J'aime à croire que Jupiter y a relégué la plus laide et la plus impie. Je ne me suis pas apperçu qu'elles soient d'une espèce différente des nôtres.

Il n'en est pas de même de la mouche luisante, que l'on nomme ici *Coucouïe*, de l'Espagnol *Cucuïos* ou *Cuyeros*; elle appartient à l'espèce des Scarabées, et se distingue des nôtres, non-seulement par la taille, puisqu'elle est à-peu-près de celle du hanneton, mais en ce qu'elle éclaire par les yeux. J'ai vérifié l'observation qu'il est possible de lire à la clarté

qu'elles répandent lorsque l'on en renferme plusieurs sous un verre.

De toutes les bêtes que l'on transporte dans les colonies, *personne* n'y a mieux réussi que les ânes. Toujours domestiques, méprisées et sobres, si leur transplantation n'a rien ajouté à leurs facultés intellectuelles, elle n'a aussi rien ôté aux moyens physiques dont la nature les a pourvus. Je ne connais, Monsieur, que l'âne et l'homme qui jouissent du privilège de vivre, sans dégénérer, sous toutes les latitudes. La seule différence dont je me sois apperçu, c'est que, plus modestes, sans doute, on entend les ânes de ce pays ci braire moins fréquemment que les nôtres.

Parmi les productions du règne animal, celle que l'on serait le plus tenté de reprocher à la nature, est l'insecte que l'on nomme ici *Chique*, *Pique* au Pérou, *Nigua* au Mexique, dans l'isthme de Panama, ainsi qu'au Brésil, et que je crois le même qui, dans la Virginie, est connu sous le nom de *Seed-*

tick (1). Celle-ci s'attaque encore plus directement à l'homme que la fourmi, qui n'en veut qu'à sa subsistance, et le ver, qui ne s'empare que de son cadavre: elle le mange vivant.

Imperceptible ailleurs que dans la peau où elle se loge, la chique perce à travers la peau ou les coutures des souliers, pour s'établir le plus fréquemment sous quelque ongle des doigts des pieds, où elle s'annonce par un chatouillement très-vif. Si on ne se hâte de l'extirper, et si on n'y procède avec assez de dextérité pour ne point rompre la pellicule qui forme le sac dans lequel sont contenus ses œufs, on s'en débarrasse rarement sans mettre le pied en suppuration.

Plus la chique, que l'on ne distingue que sous la forme d'un petit point noir, séjourne dans les chairs, plus elle y pénètre; elle y multiplie même tellement, que, si on la laissait faire, la seule postérité

(1) Voyez journal d'un voyage dans l'intérieur de l'Amérique Septentrionale, tome 2, lettre 65.

de ce petit point noir dévorerait, dans un tems donné, l'homme le plus robuste. *Labat* raconte (1) qu'un capucin ayant voulu porter une chique dans son sac aux naturalistes Européens, eut la constance de la conserver jusqu'au moment où, pour prévenir les progrès de la gangrène, on fut obligé de lui couper la jambe. Vous conviendrez, Monsieur, que c'est se vouer en Curtius fanatique aux progrès de l'histoire naturelle. En vain croit-on pouvoir se mettre à l'abri de leurs atteintes, par l'attention de tenir sa case dans une extrême propreté; car si on n'a point de chiques chez soi, on les apporte de chez les autres, ou d'autres vous les apportent. La seule précaution à prendre, est de se faire *échiquer* ou *déchiqueter* du moment où la demangeaison se fait sentir, même avant si on en a le loisir. Les négresses char-

(1) Nouveau voyage aux îles françaises de l'Amérique, tome 1, chapitre 6.

gées de cette opération, s'en acquittent très-adroitement avec la pointe d'une aiguille.

LETTRE XXXIII.

Juillet, 1790.

OUI, Monsieur, l'homme est, l'homme fut, l'homme sera toujours une énigme, aussi indéchiffrable pour lui-même que pour les autres. Il y a un mois qu'à peine l'espoir de quitter ce pays-ci pouvait m'en faire supporter le séjour, et aujourd'hui que cet espoir se change en certitude, je ne sais quelle involontaire tristesse suspend ma joie, en pensant que je suis à la veille d'abandonner pour jamais une terre que j'aurais voulu n'avoir jamais foulée, que j'ai cent fois maudit, sur laquelle j'aurais craint d'exilé mon ennemi..... Ah ! n'usurpe pas un tribut de sensibilité qui ne t'est point dû, riche et malheureuse contrée ! Ce n'est pas toi, c'est vous, travaux qui m'allégeâtes si souvent le fardeau de l'ennui, terre dont j'ai fait disparaître l'aridité, c'est vous, jours

jours uniformes, mais paisibles, vous heures de solitude et de mélancolie, c'est vous que je regrette! Ces arbres que ma main a plantés, dont mes soins hâtaient, dont mon œil aimait à suivre la croissance; ces routes tracées avec tant de fatigues, ces eaux, ces fleurs, cette verdure, tout va disparaître, et, comme un torrent tout-à-coup grossi par l'orage, détruit en quelques heures jusqu'aux traces de la culture qui embélissait ses bords, à peine, dans quelques mois, retrouvera-t-on ici quelques vestiges de l'art innocent qui assujétit la nature sans la contraindre, et l'embellit sans la farder.

Mon départ pour les États-Unis d'Amérique est fixé au mois prochain. Lacondamine dit qu'il se délassait parmi les sauvages d'avoir vécu avec des hommes; moi, je vais me délasser parmi des hommes d'avoir vécu avec des esclaves.

S'il faut en croire au témoignage des voyageurs, ma transplantation en Pensilvanie me donnera un avant-goût de ce qu'éprouve celui qui, des flammes du pur-

gatoire, passe aux délices du paradis. Plus le moment approche, plus il me tarde de voir enfin ce pays que l'on a surnommé *le Chef-lieu de l'Humanité* (1). J'en accepte l'augure ; mais deux années de séjour dans la prétendue terre de promission que je vais quitter, ont si bien affaibli en moi le degré de confiance que l'on doit aux récits de ces messieurs, que je ne veux plus m'en rapporter, à cet égard, qu'à ma propre expérience. J'ai toujours blâmé le défaut de foi du disciple qui voulait toucher pour croire au maître qui ne l'avait jamais trompé ; moi, qui l'ai été tant de fois, je suis plus accommodant : je ne demande qu'à voir ; jusques-là, je réduis d'avance à leur juste valeur, c'est-à-dire, à la moitié, les merveilles que l'on nous conte de ce pays-là. D'ailleurs, Monsieur « la nouveauté, comme dit l'auteur de la *Théorie des sentimens Agréa-*

(1) Histoire de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, tome 13.

bles (1), n'a plus les mêmes attraits pour les vieillards ; ils ont appris à se défier des promesses qu'elle leur fait », et si je ne suis pas vieillard par l'âge, je le suis du moins par l'expérience.

Si vous avez jamais éprouvé le combat de deux affections aussi disparates que le sont la tristesse et la joie, toutes deux provenant de la même cause, vous comprendrez l'état dans lequel je me trouve. Oui, mon bonheur m'afflige sincèrement quant je songe qu'il peut affliger ceux qui ne doivent point le partager ! Il faut être à la veille de rompre les doux liens de l'habitude pour en sentir tout le pouvoir. N'allez pas cependant, monsieur, confondre avec les prétentions de l'amour-propre l'aveu d'une confiance qui s'est accrue de tout ce qu'une parfaite conformité d'existence peut ajouter à une conformité non moins parfaite de sentimens. Que le fat, qui s'énorgueillit des privations dont son absence menace

(1) Chapitre 4.

la société qu'il va quitter, soit un objet de dérision, me sera-t-il pour cela défendu de trouver, dans la douleur même, des amis dont la fortune me sépare, le contre-poids au sentiment de mon bonheur ? Depuis que mon départ est irrévocablement résolu, chaque jour ramène entre nous la question si souvent débattue : quel est le plus à plaindre de celui qui part, ou de celui qui reste ? Le résultat de cette triste controverse est toujours que, si l'un emporte au fond de son cœur des regrets et des souvenirs qui par-tout le laissent étranger, indifférent et seul, tandis que l'autre trouve, dans chacun des objets qui l'environnent, des monumens qui ne multiplient ses souvenirs que pour mieux attester ses pertes, la mort qui précipite dans le même tombeau deux amis qu'elle frappe du même coup, est un bienfait en comparaison de l'absence qui les sépare.

Il en est aujourd'hui de moi, Monsieur, comme de celui qui, au moment

de mourir, regrette de n'avoir pas mieux usé de la vie. Je me reproche la négligence de beaucoup de détails qui eussent pu vous donner une connaissance complète de la colonie.

Quoique les jugemens que l'on porte sur un pays, d'après le séjour des villes et des mœurs de ceux qui les habitent, soient presque toujours erronés, il entrait néanmoins dans mes projets de terminer par le Cap-Français et les quartiers qui l'avoisinent, mes observations sur Saint-Domingue. Mais la proximité du Port-au-Prince, la certitude d'y trouver un navire qui mettra à la voile dans les premiers jours d'août; la difficulté des communications, accrue par la circonstance peu favorable d'une révolution prête à éclore, en ont décidé autrement. Je partirai donc sans avoir vu la plus belle ville, le plus beau quartier de la colonie. Ce sera un petit malheur, si je dois en juger par la comparaison du connu à l'inconnu.

Le Cap-Français est bâti en pierres,

parce que son territoire a jusqu'ici été le seul à l'abri des tremblemens de terre. On dit que, relativement aux autres villes, il y a, dans le ton et les mœurs qui y règnent, la même différence que l'on observe dans leur architecture; c'est-à-dire, que l'esprit des unes est à l'esprit de celle-ci ce qu'une barraque est à une maison. Je crois que des causes locales ou accidentelles peuvent très-bien produire des différences sensibles dans les usages et le ton de la société, sans pour cela changer ni le fond des mœurs, ni la masse des idées, dont le caractère est toujours impérieusement décidé par l'ordre de choses subsistant; c'est ainsi que, quelque vicieux que cet ordre de choses soit ici, je suis très-persuadé que l'on y trouve des lumières et des vertus, comme on trouve la franchise et la modestie à la cour d'un prince honnête homme, sans que pour cela les cours en soient moins justement réputées le séjour de la duplicité et de l'orgueil.

Si le genre de vie des colons les préserve des petites passions tracassières, des petits intérêts vaniteux de nos coteries européennes, cet avantage est bien compensé par la privation totale du genre d'esprit qui constitue l'urbanité, partout où l'ambition de réussir commande l'art de plaire. Tout homme qui peut arriver à la fortune sans le secours de son voisin, perd nécessairement une partie de ses qualités sociales, et tel est aujourd'hui l'habitant des colonies. Moins isolé par les bois qui l'environnent que par son intérêt, sa première ambition est de faire fortune, la seconde de la faire au plutôt, afin de quitter au plus vîte un pays où l'or ne satisfait que très-imparfaitement aux besoins de la vanité, où l'avarice ne vend que peu des jouissances à l'amour-propre.

Il est donc tout simple que des hommes, toujours prêts à partir, accueillent très-peu celui qui arrive, et se soucient encore moins de contracter, même entre eux, une société plus intime que celle qui

s'établit entre des voyageurs qui se sépareront bientôt. Il est vrai que le succès justifie rarement des espérances, que l'esprit saisit avec d'autant plus d'avidité, que rien ne le distrait de cet unique objet de son attention. Mais, n'importe: l'expérience ne peut rien contre une opinion une fois reçue. Il est si bien établi, et chez les habitans de la métropole surtout, qu'il ne faut que respirer l'air des colonies pour devenir un Crésus, que sans s'embarrasser de ce que sont devenus ceux qui sont morts à la peine, il suffit de voir, de tems à autre, revenir quelqu'un qui, particulièrement favorisé par les circonstances, aura fait fortune, pour donner à ce préjugé la consistance d'une démonstration mathématique. Un *américain* et *un millionnaire* seront encore long-tems synonymes en France.

Prêt à renoncer, pour mon propre compte, après une expérience de deux années, à des prétentions qui deviennent chaque jour plus illusoires, je ne grossirai donc point le nombre des in-

posteurs qui abusent, avec une légèreté fatale, ou une mauvaise foi bien coupable, de la crédulité de l'ignorance, pour propager une erreur qui a déjà fait tant de malheureux. Sachez donc, Monsieur, une fois pour toutes, que le temps des fortunes rapides est à l'histoire de Saint-Domingue ce que sont aux annales de la France les siècles où de simples chevaliers conquéraient des royaumes (1); que si les terres des colonies, semblables aux mines nouvellement découvertes ont enrichi les premiers qui les ont exploitées, ces terres, après avoir atteint le *maximum* de leur valeur, perdent nécessairement chaque jour de leur fertilité (2); que la proportion entre le prix

(1) Tels que Gui de Lusignan, roi de Jérusalem, Tancrède de Tancarville, roi de Sicile, Jean de Brienne, empereur d'Orient, etc.

(2) Il ne faut pas comparer les terres des colonies avec celles de l'Europe, le principe de végétation de ces dernières étant renouvellé ou entretenu par le fumage, tandis que les autres n'en reçoivent jamais d'aucun genre. Toute espèce de

des denrées et les frais de culture devenant, comme je l'ai prouvé, chaque jour plus désavantageuse au cultivateur, celui-ci n'est peut-être pas loin de l'époque où les fruits de ses travaux assureront à peine sa subsistance ; et que si l'on veut calculer les privations de tous genres, les vicissitudes commerciales, les perpétuelles appréhensions, les détails dégoûtans du régime de l'esclavage, l'état de langueur ou d'anxiété dans lequel il végète entre un ciel d'airain et une terre toujours prête à l'engloutir, il n'y a pas de paysan, pas de journalier

---

terre suffit à ses productions naturelles, quand ces productions rendent par elles-même à la végétation une partie de ce qu'elles absorbent, telles que les feuilles des arbres, les mousses, les bois morts, la fiante des troupeaux dans les forêts, etc.; mais il n'y a pas de terre, quelque fertile qu'elle soit, qui ne s'épuise, sur-tout lorsque l'on en exige des productions étrangères au sol et au climat, si on ne la répare par des engrais. Celles de Saint-Domingue ne résistent guères à plus de vingt ou de ving-cinq années de culture.

européen dont l'existence ne soit préférable à celle du colon de Saint-Domingue. Lafontaine a dit :

Aucun chemin de fleurs ne conduit à la gloire.

On peut, Monsieur, avec tout autant de raison, dire la même chose de la fortune.

Ne vous en laissez donc pas imposer par le faste puérile et ridicule que certains habitans étalent passagèrement à Paris, ou dans les villes maritimes. J'ai le secret de ces charlatans. Ce carosse dans lequel *Monsieur l'américain* se pavanne si gauchement, cette garderobe du marquis de Mascarille, ces brillans qui éteincellent sur sa main noire, sont le prix de plusieurs récoltes et de la vente d'une partie de son atelier. Bientôt la dure nécessité renverra le vilain, à demi décrassé, et dépouillé, comme le geai de la fable, de ses plumes d'emprunt, recommencer tristement les mêmes travaux qui lui ont à peine valu, en dix ans, ce qu'il a dépensé en six

mois, sans autre avantage que celui d'avoir fait vivre et rire à ses dépens les chevaliers d'industrie et les catins qui se sont partagé sa dépouille.

Je n'ai jamais rencontré d'américain en France qui ne m'ait énuméré, avec plus d'emphase que d'exactitude, les charmes du séjour de Saint-Domingue. Depuis que j'y suis, je n'en ai pas encore trouvé un, pas un seul auquel je n'aye entendu maudire et Saint-Domingue, et les obstacles toujours renaissans qui, d'une année à l'autre, prolongeaient son séjour dans cet enfer.

LETTRE XXXIV.

Juillet, 1790.

JE m'apperçois, Monsieur, et vous devez vous être apperçu de même qu'il y a, dans mes observations sur ce pays-ci, une omission essentielle.

Vous connaissez le genre de vie des colons, leurs mœurs générales, leurs cultures, leurs moyens de fortune; mais je ne vous ai rien, ou à-peu-près rien dit de la manière dont se forment les établissemens nouveaux, et, à parler vrai, c'est peut-être par-là que j'aurais dû commencer. Mais jaloux de ne vous donner, à cet égard, que des idées justes, vous concevez qu'il m'a fallu du tems, et même un peu d'expérience personnelle pour connaître tous les détails de cette première et importante opération.

En conséquence de l'inévitable inégalité avec laquelle les biens de ce monde sont répartis, il faut supposer le nou-

veau colon entre les deux extrêmes de la richesse et dl a pauvreté; c'est-à dire, avec assez de fortune pour commencer par lui-même son établissement.

Son premier déboursé, que j'estime de trois à quatre mille livres, aura pour objet les frais de concession et d'arpentage, et sa première démarche sera de reconnaître par lui-même, accompagné de son arpenteur, le terrain concédé, après s'être assuré qu'il ne l'a pas déjà été à d'autres, ce qui arrive quelquefois, ou que, dans ce cas, il a du moins été légalement réuni au domaine. Il en fera ensuite distinctement poser les bornes et dresser un plan exact, afin d'éviter toute discussion avec ses voisins.

Il était d'usage autrefois que ces mêmes voisins prêtassent au nouveau venu quelques nègres, tant pour abattre les bois de l'emplacement qu'il destinait à porter son habitation, qu'afin de défricher une étendue de terre suffiante pour y planter les vivres avec lesquels il nourrissait ses premiers nègres; mais je ne lui conseille

pas de fonder aujourd'hui de grandes espérances sur cette ressource, elle n'était que le produit d'une vertu de circonstance.

Si ses moyens le lui permettent, ce que le nouvel habitant peut faire de mieux sera, soit d'acheter quelques nègres déjà rompus aux travaux des défrichemens que l'on nomme *nègres de hache*, et qui serviront d'instructeurs aux autres; soit de louer un atelier vacant, c'est-à-dire, des esclaves que leur maître, après avoir vendu sa possession immobiliaire, afferme pour un tems limité, au défaut de quoi il se rendra dans quelqu'un des ports, afin d'acquérir du premier négrier venu, le nombre de travailleurs qu'il jugera nécessaire, et que j'estime à dix au moins, ce qui, avec les frais accessoires de sa dépense personnelle, de l'acquisition des instrumens de travail, de la nourriture, du transport, etc. exigera de lui un premier déboursé de 8 à 10,000 livres, en supposant qu'il achète des nègres de choix, et qu'il ne

paye, selon un usage assez général, qu'un tiers comptant.

La nécessité réduit quelquefois des colons mal à leur aise à acquérir, à un prix beaucoup plus bas, ce que l'on nomme des queues de cargaison ou nègres de rebut ; mais de tous les marchés désavantageux que la pénurie d'argent fait contracter, celui-ci est un des plus mauvais.

Dans tous les cas, le nouveau colon ne peut rien faire de mieux que de donner ses premiers soins à se loger lui et ses nègres, à défricher incessamment le terrain qu'il destine à porter des bananes, du manioc, des patates, des ignames, etc. à se monter une basse-cour, à acquérir des bestiaux, et en attendant qu'il puisse subsister du produit de ces différens objets, à se pourvoir de salaisons, de biscuit, etc. Je ne crois pas que cette première dépense puisse être faite au-dessous de trois à quatre mille livres.

L'esprit d'ordre est plus rare que l'on ne pense ; il est cependant très-nécessaire de

de ne pas en manquer dans le début d'un établissement ; car, sans compter la perte de tems qu'entraînent les faux travaux, je regarde comme une précaution indispensable celle d'établir, autant qu'il est possible, son manoir à portée de l'eau, dans une position aérée, et au centre de sa possession. C'est delà que doivent partir les travaux, afin de pouvoir les étendre à la circonférence à mesure que les moyens de culture se multiplient, et surtout économiser le tems qu'absorbent les longs trajets.

Mais je dois vous observer, Monsieur, que ce mode et ces moyens d'établissemens ne sauraient convenir à celui d'une sucrerie qui demande des mesures bien différentes, des fonds bien plus considérables, et dont l'entreprise ne peut être faite que par le riche qui veut encore s'enrichir.

Presque tous les nouveaux habitans découvrent plus de terrain qu'ils ne peuvent en cultiver d'abord, et elle entraîne le double inconvénient de priver la terre

d'une partie des principes de sa fécondité, et d'absorber un tems qui pourrait être mieux employé. J'ai déjà souvent regretté que ce pays-ci n'ait pas encore produit un seul cultivateur assez instruit pour écrire un traité d'agriculture, dont l'usage serait d'une utilité inappréciable pour le nouveau colon. Si je n'ai pas une fausse idée des devoirs que le bien public impose au gouvernement, il me semble que ce serait à lui à ordonner et à payer cet ouvrage élémentaire.

On pense généralement, et je crois aussi que l'usage de mettre le feu aux bois abattus est le meilleur, en ce que les cendres servent de premier engrais au sol humide et froid de ces antiques forêts. Heureusement, Monsieur, qu'en ceci le bien de la chose se trouve d'accord avec l'invincible nécessité; car par quel autre agent que le feu parviendrait-on à déblayer ces immenses abattis? Seulement je voudrais que l'on procédât à cette opération avec plus de réflexion; qu'ainsi que je l'ai déjà observé, on eût

la précaution d'extraire une certaine quantité de bois précieux, et sur-tout que l'on ne brûlât pas soixante arpens de forêt pour ne cultiver que dix arpens de terre. Il n'y a aujourd'hui presque point de particulier aisé en Angleterre et en Hollande, dont tous les meubles ne soient en bois d'acajou, tandis qu'en France, ils sont une espèce de curiosité que l'on ne trouve guères que dans les boudoirs des jolies femmes et des jolis garçons; d'où l'on peut conjecturer que notre industrie a encore ce caractère puérile qui s'occupe beaucoup plus des caprices de la vanité, que des besoins de la multitude, tandis qu'elle néglige une infinité de ressources dont les états commerçans, nos voisins, savent tirer un parti très-avantageux à l'aisance générale.

Le café est aujourd'hui la denrée à la culture de laquelle la majeure partie des colons s'adonne. Ceux qui ne commencent point avec des fonds assez considérables pour pouvoir attendre trois ans

que le produit d'une caféyère leur donne de quoi vivre, étendre leurs travaux, et se libérer des engagemens qu'ils ont contracté, trouvant dans le coton qui se recueille au bout de six mois de quoi subvenir à une partie de leurs besoins, feront donc bien d'associer sa culture à celle du café; mais ils éviteront l'erreur assez commune d'entremêler indistinctement deux productions qui demandent l'une, une terre grasse et profonde, l'autre, un sol chaud et léger.

L'appétit vient en mangeant, dit un vieux proverbe; de là, Monsieur, vient aussi que la plupart des colons, au lieu d'employer le prix de leurs premières récoltes à acquitter des dettes ruineuses, les destinent à acheter un plus grand nombre de nègres, c'est-à-dire, à contracter de nouvelles dettes, sans avoir calculé d'avance si le bénéfice que leur fait espérer le produit d'une culture plus étendue, compensera la différence, toujours très-considérable, entre le crédit et le comptant.

Peut-être en est-il ainsi pour le très-petit nombre d'hommes que la nature a doué d'un genre d'esprit, d'une force de raison qui ne se laisse jamais égarer par de faux calculs, et de la rare modération qui les préserve de toute fausse dépense. Mais dans quel inextricable labyrinthe d'embarras et de pénurie cette méthode n'entraîne-t-elle pas celui qui, avec moins de modération que de vanité et d'ambition, n'a pas plutôt fait quatre pas dans le chemin de la fortune, qu'ébloui par l'éclat des richesses qu'il voit en perspective, et croyant dès-lors pouvoir anticiper sur l'avenir, se hâte d'épuiser ses moyens de succès pour s'en procurer de nouveaux, et se donne, dans sa médiocrité présente, des jouissances auxquelles pourrait à peine suffire sa future opulence?

Et pour peu que l'on considère, Monsieur, l'espèce d'hommes qui passent dans les colonies, on verra qu'il n'est guères possible que cela soit autrement Pauvres, par conséquent tout-à-fait étran

gers à l'économie d'un bien dont ils n'ont jamais connu l'usage, d'autant plus avides de jouissances, qu'ils ont été plus sensibles aux privations, très-accessibles à l'orgueil qui s'empare de toute espèce de parvenu, leur premier besoin sera toujours de jouir, et leur première jouissance de s'entourer de tout ce qui, en flattant leur petite vanité, pourra éloigner le souvenir de leur misère; car il ne faut pas croire que dans la lutte qui s'établit entre l'amour-propre et l'avarice, la victoire demeure toujours à la dernière. Plus ils auront senti leur première nullité, plus ils se hâteront d'acquérir tout ce qui donne la considération. Croyez-vous donc que l'on aura quitté sa patrie, affronté les tempêtes de l'Océan, bravé les feux de la zône-torride, pour venir faire, dans le nouveau monde, un nouveau cours d'économie?

Au reste, Monsieur, dans tout ce que j'ai dit précédemment, ce n'est que contre l'abus que je réclame. Je n'ignore

pas que le crédit est une chose également avantageuse au débiteur et au créancier, lorsqu'il a pour objet une entreprise utile, et dont, en dernier résultat, le bénéfice excède les intérêts. Je n'ignore pas que le crédit est l'âme du commerce, et le commerce l'âme des sociétés policées. Je sais qu'il faut bien que la proportion entre les bénéfices et les intérêts de l'emprunt ne soit pas toujours rompue ici, puisqu'en effet des cultivateurs y ont fait et y font encore de grandes fortunes. Mais, outre que ces fortunes n'ont pas toujours été faites à l'aide du commerce et de son crédit, il n'en restera pas moins vrai que les exemples de ce genre sont beaucoup moins communs que l'on ne pense, et qu'ici comme ailleurs, il faut, pour atteindre à une certaine prospérité, joindre beaucoup de bonheur à beaucoup de sagesse. Ce qu'il y a à-la-fois de plaisant et de ridicule, c'est le sérieux avec lequel le commerçant fonde ses droits à la reconnaissance du colon, sur ce qu'il n'exige de lui au-

cun intérêt pour les avances qu'il est dans le cas de lui faire. Il est en effet d'usage de n'en stipuler aucun dans les transactions qui ont lieu entre le commerce et les habitans. Mais quel est le novice en affaires qui ne sache pas que tout le secret de cette prétendue générosité, se borne à comprendre l'intérêt dans le principal, et n'est dès-lors qu'un misérable subterfuge derrière lequel le prêteur croit se mettre à l'abri du reproche d'usure.

J'ai, Monsieur, assigné le produit des premières récoltes au paiement des dettes, car il n'est pas moins vrai ici qu'ailleurs que qui paie ses dettes s'enrichit. Cette précaution n'empêchera pas le nouveau colon de prélever sur ce produit de quoi se loger plus commodément qu'il n'a pu le faire dans l'origine; de procéder à la construction des glacis, soutes, moulins, cases, etc.; de se meubler, et d'acquérir des nègres domestiques, article très-cher dans la dépense à laquelle l'assujétit sa position; car, s'il

les tire de son atelier, outre l'embarras de les former au service de sa maison, le travail d'un nègre étant estimé de douze à quinze cents livres, chacun de ses esclaves représente une somme de 40 à 50,000 francs prise sur le fond de sa fortune, et s'il les achète tout formés, il est à présumer que celui qui les lui vend sur le même pied, n'oublie pas d'y joindre les frais d'éducation. Il lui sera difficile de pourvoir aux deux derniers articles avec moins de 30 à 40,000 francs.

A la vérité, lorsqu'il en est là, il peut se dire *établi*, et fonder de justes espérances sur l'avenir. Mais observez que pour arriver à ce point, c'est-à-dire, à la quatrième année, il lui en aura coûté de 40 à 50,000 livres, non-compris à-peu-près 20,000 francs dont il reste débiteur pour l'achat de ses dix premiers nègres ; et que si par leur moyen, il est parvenu à défricher et planter cent câreaux de terre, les travaux de l'entretien de la récolte vont désormais exiger

un nombre bien plus considérable d'esclaves, et demandent par conséquent de lui un nouveau déboursé, que l'on ne peut guères estimer au-dessous de 100,000 livres.

Sur dix Européens qui s'établissent à Saint-Domingue, sept au moins retourneront dans leur patrie du moment où ils croiront pouvoir y vivre dans l'aisance. Ceux dont les caractères ou les goûts répugnent assez aux mœurs coloniales pour desirer de n'avoir plus rien de commun avec les colonies, lorsqu'ils trouvent un acquéreur solide, vendent leur propriété ou à termes, ou comptant; mais il ne faut pas croire, Monsieur, qu'ici comme chez nous, le prix d'une terre se calcule sur son revenu, ni qu'elle se vende en conséquence. Je crois vous en avoir dit la raison. D'autres, jaloux de se conserver une propriété précieuse, confient la gestion de leurs biens à un gérant auquel on donne un traitement fixe, ou une part dans le produit, et se nomment un procureur chargé de le surveiller.

C'est s'exposer à bien des embarras; car, si le gérant n'est pas le plus probe des hommes, aucune surveillance ne l'empêchera de faire sa propre fortune aux dépends de celle de son commettant. Vous pensez bien aussi que le choix d'un procureur offre de grandes difficultés; car, si vous le prenez dans la classe de vos égaux, c'est-à-dire, dans celle des habitans, ses propres affaires ne lui permettront de donner aux vôtres qu'une attention bien superficielle; et si vous vous adressez à un homme de loi, à un procureur de fait et de profesion, quoiqu'il y ait des honnêtes gens par-tout, vous connaissez le vieux préjugé contre cette classe d'hommes, et dès-lors il ne serait pas impossible que vos intérêts ne se trouvassent fort mal de la collusion qui pourrait s'établir entre le procureur et le gérant. J'en appelle à l'expérience de la plupart des propriétaires résidens en Europe. Quant à moi, Monsieur, placé entre le choix de mesures qui toutes ont leurs inconvéniens, je pense que celle

de donner au gérant une part dans le produit des biens qu'il administre, a au moins l'avantage de l'attacher, par son propre intérêt, à leur conservation.

LETTRE XXXV.

Au Port-au-Prince. Juillet, 1790.

UN heureux hasard m'a, Monsieur, en arrivant ici, fait trouver un vaisseau qui met demain à la voile, et que je charge de mes dernières lettres. Je ne sais trop où je serai lorsqu'elles vous parviendront, mais ce ne sera certainement pas à Saint-Domingue, car je m'embarque moi-même dans trois jours.

Le desir de connaître avec plus de détail l'espace compris entre les deux côtes du Sud et de l'Ouest, m'ayant déterminé à prendre un chemin différent, mais beaucoup moins praticable que la route ordinaire, j'envoyai mes équipages d'avance, et je partis à cheval suivi du même nègre qui m'avait accompagné à mon premier voyage.

Je m'étais arrangé pour me rendre d'une traite à Léogane ; et rien ne m'en eût empêché, si un orage survenu dans

l'après-midi n'eût tout-à-coup grossi les torrens que j'avais à traverser, de façon à me faire perdre beaucoup de tems à chercher le longs de leurs bords des gués où je ne risquais pas de me noyer ou d'être entraîné par l'impétuosité de leurs courans.

La nuit me surprit au milieu de ces déserts, percé jusqu'aux os, réduit à l'impossibilité d'atteindre mon but avant le jour, et nos chevaux, si exténués de fatigue et de faim, que je m'étais décidé à les laisser paître dans la première savanne, et à passer la nuit *à l'ombre* de quelque arbre.

Cette résolution affligea beaucoup mon nègre qui, à l'approche de l'orage et des ténèbres, m'avait plus d'une fois montré dans l'éloignement des habitations où il me garantissait que je serais le bien venu, mais où je refusai toujours de me rendre, dans la crainte d'y trouver de nouvelles raisons de déplorer la décadence de l'hospitalité à Saint-Domingue... Ne croyez-vous pas, Monsieur, que ce

sera un assez beau texte pour l'éloquence de mon panégyriste, que de pouvoir dire un jour : « Il estimait tellement ses contemporains, qu'il porta souvent la délicatesse jusqu'à mieux aimer croire à leurs vertus sur parole, qu'à s'en assurer par lui-même ».

En furetant de droite et de gauche pour trouver un emplacement favorable à l'exécution de mon projet, je fus tout-à-coup frappé d'une clarté sur laquelle je me dirigeai. C'était la lumière d'une petite plantation appartenant à un procureur de Léogane, et dans laquelle je trouvai une négresse ménagère, qui exerça envers moi une hospitalité beaucoup plus attentive que je ne l'aurais peut-être trouvée chez bien des blancs.

Comme je n'avais pas même une chemise de rechange avec moi, la nécessité de faire sécher tout ce que j'avais sur le corps, m'eût réduit à passer le reste de la soirée dans le parfait état d'innocence de notre premier père, si la bonne négresse ne fût venue au secours

de ma pudeur avec une vieille paire de pantouffles, une veste sans manches, qui composait toute la garde-robe champêtre du propriétaire, et un vieux jupon à elle, dont je me ceignis les reins.

Ce fut dans ce costume d'amazone que je me mis à table auprès d'un grand feu, pendant que la négresse, qui m'avait préparé à souper, m'arrangeait un lit dans lequel j'aurais dormi moins profondément que je fis, si je m'étais laissé troubler par les inquiétude que devait me donner l'opinion où l'on est dans ce pays-ci, que les pluies y sont mortelles lorsqu'elles surprennent le voyageur au point de pénétrer jusqu'à la peau. Je veux bien croire que leur effet naturel étant de répercuter la transpiration, cela peut avoir des suites fâcheuses. Mais il me semble que pour en prévenir les suites, il suffit de rétablir cette transpiration le plutôt possible, ce qui, dans un climat tel que celui-ci, n'est pas une chose très-difficile.

Je

Je n'attendis pas le jour pour me remettre en route par un tems aussi beau qu'il avait été vilain la veille. Après deux heures de marche, j'atteignis le revers des montagnes qui verse sur la plaine, dont l'aspect, terminé par la mer, et animé par le soleil levant, formait, du point de vue élevé d'où je le voyais, un spectacle charmant.

Descendu dans cette plaine, je trouvai le long du chemin un grand nombre de Tourlouroux, autrement dit Crabes de terre; lesquels, établis à l'orifice du trou qui leur sert de retraite, semblent être là pour y prendre le frais, et se retirent à l'approche des voyageurs, en faisant sonner leurs tenailles, comme pour avertir le voisinage de l'approche de l'ennemi. Quoiqu'il me paraisse assez douteux, s'il est vrai, comme on le dit, qu'ils aient mangé vif le célèbre François Drake, je me suis cependant convaincu que ces animaux carnivores habitent de préférence les environs des cimetières, dont ils dévorent les cadavres, ce qui cependant

n'empêche pas les nègres d'en manger autant qu'ils peuvent en attrapper.

Moins distrait cette fois que je ne le fus à ma première sortie des montagnes, où l'habitude de ne voir que des rochers, des précipices, des bois, me faisait avidement parcourir l'ensemble d'un paysage tout-à-fait nouveau pour moi, je n'avais fait qu'appercevoir un amas de superbes palmistes situés à la droite du chemin, et tout-à-fait isolés dans une plaine de douze à treize lieues de long, sur quatre dans sa plus grande largeur.

A l'aspect de cette belle colonnade, on n'a plus besoin de se demander où les sculpteurs de l'antiquité ont pris le modèle et les proportions de celles qui décoraient les palais des rois et les temples des dieux. Je n'ai point vu ces chef-d'œuvres dont les seules ruines illustrent encore la terre qui les porte; ces débris

Où dans tout son orgueil git le néant de l'homme;

mais, frappé du caractère de grandeur et de majesté que la nature imprime à

ses propres monumens, je me suis dit: quel est le *Michel-Ange*, quel est le *Palladio* qui oserait entreprendre de bâtir le temple auquel cette colonnade servirait de péristile (1)?

J'ai trouvé à mon arrivée ici, monsieur, deux choses auxquelles je m'attendais: un bâtiment pour me rendre dans les États-Unis, et des têtes très-exaltées par les progrès de la révolution. Je suis arrivé à Saint-Domingue sur la *Vénus*, j'en partirai sur la *Flore*. Ces noms gracieux sont d'un bon augure; mais j'ai trouvé cette île atteinte des premiers symptômes de la fièvre politique qui vous ronge, et je la laisse

(1) Il est si vrai que les arts, même les plus compliqués, puisent tous leurs principes dans la nature, que les trois architectes qui ont construit, l'un le temple de Balbek, l'autre celui de Palmire, le troisième la colonade du Louvre, se sont exactement rencontrés dans le nombre et l'ordre de cette espèce de décoration, quoiqu'aucun des trois n'eût aucune connaissance de l'ouvrage des deux autres. Voyez Volney, *voyage en Syrie et en Egypte, tome 2, chapitre* 30.

dans les premières convulsions du délire. Ni l'assemblée coloniale, ni le gouverneur, monsieur de Peyniers, ne me paraissent dans les principes que les circonstances exigent. Si l'une donne trop d'étendue au pouvoir dont elle se trouve investie, l'autre, mal conseillé par un jeune homme plus ardent que sage (1), déploye tour-à-tour une roideur et une faiblesse, qui ne peuvent qu'enhardir les factieux ou rebuter les gens sages. Je ne vois qu'un moyen de sauver la colonie, c'est que la révolution s'y opère par ceux

(1) Le chevalier de Mauduit, colonel du régiment du Port-au-Prince, officier plein de zèle et de courage, qui avait servi avec distinction dans l'armée de Rochambeau, en Amérique, mais beaucoup trop ardent et privé de l'expérience qui lui eût été si nécessaire dans la position difficile où il se trouvait. Il fut massacré quelque tems après, par les mêmes soldats avec lesquels il avait dissipé l'assemblée coloniale, et au sein de cette même assemblée au milieu de laquelle il était venu chercher un asyle contre la fureur de ses soldats.

même qui voudraient inutilement en retarder les progrès. Ils ne peuvent plus l'arrêter, mais ils peuvent encore la diriger. (1) La masse des colons, les commerçans, tous les employés de l'administration ont un égal intérêt à maintenir l'ordre. Ils se réuniront avec empressement au gouverneur pour déjouer les ténébreuses intrigues des malveillans qui travaillent à soulever les gens de couleur et les nègres. Ces coupables perturbateurs sont, à n'en point douter, des émissaires secrets de la secte connue sous le nom d'*amis des noirs*. Que veulent donc ces gens-là? Et, en supposant qu'ils parviennent à faire triompher leurs prin-

(1) Il en était de même dans la métropole, où la cour a fait la même faute que les administrateurs de Saint-Domingue. Rien, dans l'orgine, n'eût été plus facile que de *diriger* la révolution; mais on ne vit pas plutôt ce torrent prêt à déborder, qu'au lieu de lui creuser un large et profond canal, on voulut, fidèle aux principes de la vieille et triviale hydraulique des cours, *lui opposer une digue*, et tout fut submergé.

cipes, quel avantage se promettent-ils de leur victoire? Serait-ce l'abolition de l'esclavage? mais il est prouvé qu'elle amenerait la ruine des colonies, et comment cette ruine, qui entraînera celle du commerce métropolitain, peut-elle intéresser le bonheur et les habitans de la Métropole? Pense-t-on peut-être faire cesser la consommation des denrées coloniales avec l'esclavage qui les produit? Il faut bien peu connaître le pouvoir de l'habitude tournée en besoin, pour se bercer d'une pareille chimère. Quel nom faut-il donc donner à la politique absurde, au *civisme* extravagant, à l'humanité barbare qui, pour soustraire quelques Africains à un esclavage que l'on peut adoucir, condamnent la France à perdre la somme immense du numéraire avec lequel il faudra, à l'avenir, solder à l'étranger ces mêmes denrées qu'il venait acheter chez elle. N'est-ce donc rien que deux cent cinquante à trois cent millions que les colonies versent annuellement dans le commerce de la Métropole, où ils font

vivre de cinq à six millions d'individus?

Je vois avec peine, monsieur, que l'esprit de vertige a déjà fait de tels progrès parmi les habitans, qu'à table même, entourés de mulâtres et de nègres, ils se permettent, sur la liberté, des discussions de la plus haute imprudence. Bientôt les esclaves des habitations voisines, en commerce avec ceux de la ville, rapporteront chez eux et commenteront à leur manière les propos qu'ils auront entendu. « Si ces blancs ne sont libres que d'aujourd'hui, diront-ils, qu'étaient-ils donc hier? des esclaves comme nous? » Et dieu me préserve d'être témoin des conséquences de ce raisonnement! discuter *les droits de l'homme* devant de pareils hommes, qu'est ce autre chose que leur apprendre que le pouvoir réside dans la force, et la force dans le nombre?

Voulez-vous, monsieur, savoir mon dernier mot sur ce pays-ci? c'est que, plus j'apprends à connaître les hommes qui l'habitent, plus je me félicite de le quitter. J'y étais venu avec la *noble* am-

bition de ne m'occuper uniquement que de ma fortune ; mais, destiné à être *maître*, par conséquent à avoir des *esclaves*, j'ai vu, dans la nécessité de vivre avec eux, celle de les étudier pour les connaître, et je pars avec beaucoup moins d'estime pour les uns, et de pitié pour les autres. Quand on est ce que sont la plupart des habitans, on est fait pour avoir des esclaves : quand on est ce que sont la plupart des esclaves, on est fait pour l'être : tout le monde est ici à sa place.

LETTRE XXXVI.

JE ne m'attendais guères, Monsieur, que les derniers instans de mon séjour à Saint-Domingue dûsseut être marqués par un événement dont l'issue pouvait m'y retenir plus long-tems que je n'aurais voulu, si je n'avais jugé à-propos de ne prendre aucune part active dans une querelle où l'éxagération dominait également des deux côtés; non que je ne me fusse prêté avec bien du plaisir à contribuer de toutes mes forces aux succès de toute entreprise, qui eut pu rammener la concorde; mais voyant, après plusieurs jours d'attente, que rien ne se décidait, et, qu'après avoir débuté par une précipitation irréfléchie, on ne prenait aucune mesure prompte et vigoureuse pour la soutenir, je me suis embarqué le 10 au soir, et nous avons mis à la voile une heure après.

Je laisse aux gazettes, aux rapports des deux partis le soin de vous instruire

de ce qui s'est passé, et que je regarde comme un très-mauvais présage du sort futur de la colonie (1).

Quels que soient, Monsieur, les motifs qui ont déterminé la conduite respective des deux partis, tous deux ont manqué de prudence et de modération, l'assemblée coloniale, en prenant le costume armé, les allures sinistres d'une conspiration ténébreuse ; le gouvernement, en ne lui opposant que la force armée et des voies-de-fait qui n'ont abouti qu'à répandre le sang ; tandis que, fort de son ancienne influence, de l'opinion publique, et du vœu bien prononcé de tous les honnêtes-gens, il lui eut été si facile de dissiper, sans coup-férir, une assemblée que sa mauvaise composition, son mauvais esprit, ses mesures hostiles avaient déjà privée du secours de l'opinion, généralement déclarée en faveur de toute démarche

(1) On peut voir, dans l'ouvrage intitulé : *Désastre de Saint-Domingue*, que je n'ai été que trop bon prophète.

sage et ferme qui tendrait à maintenir l'ordre et le repos.

Malheureusement, Monsieur, la force tutélaire dont on devait attendre ce bienfait s'est trouvé composée de deux élémens dont la combinaison n'a jamais produit que des malheurs ; d'une part l'incertitude tâtonnante dans celui qui bégaye des ordres ; de l'autre, trop d'ardeur et de confiance dans celui qui les sollicite avec plus de chaleur que de réflexion, et les exécute avec plus d'impétuosité que de prudence.

La préférence donnée à la cocarde blanche sur la tricolore ne pouvait être que très-méritoire dans celui qui la regardait comme l'enseigne de son dévouement ; mais, en supposant qu'il eut joint à quelque condescendance à cet égard la ferme déclaration de maintenir à tout prix l'ordre que de coupables pertubateurs troublaient, je ne doute nullement qu'un acte de complaisance, qui dès-lors ne pouvait plus être regardé comme une preuve de faiblesse, n'eut produit le meil-

leur effet, en ôtant à ses ennemis la ressource de calomnier ses intentions. La suite des événemens décidera si mon opinion est bien ou mal fondée.

Croiriez-vous que, réveillé en sursaut par le confus mélange de cris tumultueux, d'interpellations vagues, de gémissemens sourds, entremêlés du cliquetis des armes, de coups de fusil et de canon; croiriez-vous qu'au milieu du désordre, accru par les ténèbres de la nuit, d'une ville dont une partie se précipite au-devant du danger qu'elle veut fuir, tandis que l'autre, immobile de peur, conserve à peine ce qu'il faut de présence d'esprit pour se cacher; croiriez-vous qu'un coupable sourire ait échappé à mes lèvres en voyant certains hommes, dès long-tems révoltés de ne pas unir aux trésors de l'opulence les faibles prérogatives qui consolent la noblesse de sa pauvreté; qui par-tout ont été les premiers à attiser le feu d'un incendie, lequel, après avoir consumé des biens fantastiques, ne tardera pas à en dévorer de

plus substanciels ; croiriez-vous, dis-je, que j'aie souri en voyant ces fervents promoteurs de *l'égalité* et de la *liberté*, tremblans aujourd'hui pour des propriétés plus solides que ne le sont de vains titres d'honneur, se joindre à *l'aristocratie*, qui pouvait encore sauver leurs magasins et leurs créances des mains de *l'égalité* de fortune et de la *liberté* de prendre !

J'ignore si cette première leçon rendra désormais l'égoïsme plus sage et la la vanité plus modeste ; mais, dans le cas où les événemens nécessiteraient le sacrifice d'une victime, il n'y aurait pas grand mal que les ravages de la flamme, allumée par les prêtres de Plutus, se bornassent à l'incendie de son temple.

Quoiqu'il en arrive, Monsieur, j'ai laissé l'assemblée législative dispersée à coups de canon, en fuite, etc ; le pouvoir un peu trop exécutif et assez embarrassé de sa victoire, incertain sur ce qu'il doit faire pour en justifier la nécessité et en recueillir le fruit, le public

dans l'état de stupeur et d'incertitude qui succède aux commotions violentes ; et mon ami le commerce, très-satisfait d'avoir sauvé ses magasins, et très-occupé du soin de les mettre hors de la portée des atteintes du peuple souverain. Quant à moi, j'emporte sur Saint-Domingue une opinion qui n'est pas celle de tout le monde : c'est que *l'arbre de la liberté* m'y paraît une production si étrangère à toutes les convenances locales, que je parierais qu'il n'y réussira pas mieux que *l'arbre-à-pain.*

Quoique la paix publique, passablement restaurée, eut pû me permettre de m'arrêter assez long-tems au Port-au-Prince pour aller faire, dans la plaine du Cul-de-Sac, une excursion que je comptais pousser le plus loin qu'il me serait possible, monsieur Lynham, capitaine de *la Flore*, m'a temoigné un tel empressement de quitter ce rivage, quoique sa cargaison ne fut pas complette, que, dans l'incertitude de retrouver chez un autre les mêmes convenances

que m'offre son navire, sa société, et nos arrangemens, je me suis décidé à partir avec lui.

Je me suis donc rendu à bord le 10 vers minuit, et nous avons appareillé avec la brise du matin, qui, en quelques heures, nous a mis au large, laissant l'inculte Gonave à bas-bord. Le lendemain nous longeâmes sur stribord les Lucayes, dont quelques-unes ne m'ont pas paru aussi inhabitables qu'on le dit. Elles manquent à la vérité d'eau et de bois; mais avec des pluies régulières et des citernes, on supplée à la première de ces privations. Celle du bois est plus difficile à remplacer; mais, outre que la stérilité indigène oppose rarement à l'industrie de l'homme un obstacle invincible (1), la proximité de Saint-Domin-

(1) Je citerai en exemple la Gueldre Prussienne, Hollandaise, Autrichienne, etc., où, en 1793, j'ai vû les mêmes bruyères que j'avais laissé parfaitement stériles en 1776, couvertes de bois par la sage industrie des habitans. Or, il est prouvé

gue permettrait de subvenir à une privation que le climat rend peu sensible, et je ne doute pas que si jamais cette isle se peuplait au point que sa population eut besoin de s'épandre au de-hors, l'industrie, toujours plus ingénieuse, plus hardie, plus active de l'émigration, ferait certainement aux Lucayes ce qu'elle a fait ailleurs. Il y a, Monsieur, dans tout homme, que sa destinée transplante sur une terre nouvelle et vierge, un véhicule d'intelligence et d'activité sur lequel on doit compter, et qui peut tout lors qu'il est secondé par une bonne administration : ce véhicule est le sentiment de la propriété, lequel est à notre existence civile ce que la conscience de nos vertus est à notre existence morale, c'est-à-dire, l'appui sur lequel se fonde le sentiment de notre propre dignité. C'est lui qui, dans presque tout le nou-

qu'une terre qui produit un chêne ou un sapin, peut également produire une gerbe de bled et un boisseau de pomme-de-terre.

veau

veau monde, et sur-tout dans la partie où je vais, a transformé des hordes de malfaiteurs paresseux, de vagabonds insoucians, en une race d'hommes sages, probes, et laborieux.

Monsieur Lynham, avec lequel je m'arrange très-bien, se flatte que nous ne serons guères plus de dix à douze jours à nous rendre à Norfolk. Le vent commence cependant à varier; l'horizon se charge de nuages orageux; la mer se creuse; enfin, des signes, auxquels je ne crois pas me méprendre, m'annoncent que nous n'atteindrons pas la Virginie ni aussi-tôt, ni aussi tranquillement qu'on l'espère. Mes conducteurs en savent certainement plus que moi à cet égard; mais, dans ce genre là, j'ai souvent vu la prescience des marins les plus habiles en défaut, parce que de tous les hommes ils sont peut-être les plus sujets à sacrifier aux illusions de l'espoir les leçons de l'expérience. La mienne m'a appris que, sur dix naufrages et avaries, la moitié peut être attribuée ou à l'imprudence

des gens de mer, ou à l'économie de armateurs, qui proportionnent rarement les équipages à la force des navires, et dans ce cas, de deux capitaines, l'un téméraire, l'autre prudent, le premier perdra des mâts, des voiles, des hommes, des vaisseaux; le second, quelque chose de plus précieux au commerce, et dont rien ne compense la perte, le tems, l'irréparable tems.

LETTRE XXXVII.

En mer. Juillet, 1790.

IL a pensé m'en arriver comme à la pauvre Cassandre, Monsieur; j'ai eu beau prophétiser, on n'a fait que rire de mes prédictions, et cependant nous ne devons notre salut qu'à la solidité de notre navire.

Nous étions depuis deux jours dans l'espèce de calme orageux dont je vous ai parlé. Des nuages sombres s'entâssaient dans toute la circonférence de l'horison. Déjà des roulemens sourds et prolongés du tonnerre fesaient retentir ces masses immobiles et ténébreuses, que sillonaient de longs éclairs d'un feu pâle. Aucun soufle d'air n'indiquait de quel partie du globe son ressort dilaté imprimerait enfin le mouvement à cette scène imposante. Jamais tempête ne présenta un spectacle plus effrayant que ne l'était celui d'un calme qui joignait tous les

symptômes de la fureur à l'imobilité de la mort. Chacun de nous le contemplait avec une morne et silencieuse inquiétude, lorsque, vers onze heures de la nuit, le ciel parut s'éclaircir dans le Sud-Ouest, d'où le vent partit tout-à-coup, comme si une main invisible eut levé la soupape qui le tenait captif.

Nous fîmes notre route, d'abord avec précaution, ensuite avec assez de courage pour joindre à la misaine et aux huniers, la grande voile, les socs et l'artimont.

Quoique je jugeâsse que c'était se livrer avec un peu trop de confiance à un vent dont le brusque début me paraissait suspect, monsieur Lynham me donnant l'exemple, je fus me coucher comme lui, et, comme lui, je me serais peut-être endormi, si la violence avec laquelle les vagues brisaient le long des flancs du navire, ne m'avait averti que la mer croissait avec le vent.

J'avais reconnu notre second pour un de ces hommes auxquels une insouciance

irréfléchie tient lieu de courage, et dont toute la théorie se bornait à la routine d'une expérience elle-même très-bornée. Poussé par une espèce d'activité à laquelle je ne puis guères prêter de motif plus noble que l'inquiétude, je montai sur le pont..... Quel fut ma surprise d'y trouver tout le monde dans la plus parfaite sécurité au milieu du début le mieux prononcé de la plus vigoureuse tempête, et nos matelots occupés à hisser gaiement les perroquets, comme si nous eussions vogué sous la paisible influence des vents alysés!

Bon Dieu! Monsieur, dis-je au second, nonchalamment étendu sur le banc de quart, à quoi songez-vous de porter tant de voiles par un pareil tems? *Ce n'est rien*, me dit-il, sans se déranger. Moi, qui jugeai que c'était beaucoup trop, je descendis pour avertir le capitaine qui dormait, et que j'eus assez de peine à réveiller. Mais pendant qu'il s'habillait et que je me disposais à le suivre, un affreux craquement nous fit précipiter tous deux vers l'esca-

lier.... Il était trop tard! Un torrent d'eau, engouffré dans son étroit passage, nous rejetta l'un et l'autre au fond de la chambre de poupe.

Revenus de notre premier étourdissement, nous nous élançâmes sur le pont, en luttant avec la fureur du désespoir contre les vagues qui nous assaillaient. Quel spectacle! nos deux mâts, chargés de toutes leurs voiles et rompus, l'un à raze du pont, l'autre sous le chouquet de la hune, tenaient le navire tellement assujéti sous l'eau, qu'à peine pûmes-nous atteindre le plat-bord opposé entre la dunette et le passe-avant, la seule partie du vaisseau qui ne fût pas submergée, et auquel je m'attachai par le milieu du corps avec la première drisse rompue qui me tomba sous la main.

De sept matelots, y compris l'imprévoyant second, celui-ci en voulant, mais trop tard, aider à serrer les voiles, était tombé de la vergue du grand hunier sur le pont, s'était à-peu-près cassé les reins. Un autre avait eu la main droite fracassée; un

troisième, occupé à serrer le petit perroquet, avait été précipité à la mer avec les mâts. Il ne nous restait donc que quatre hommes..... Mais quels hommes! Jamais l'intrépidité et le sang-froid ne firent autant de prodiges de courage, de force, de présence d'esprit! A peine la rapidité avec laquelle se succédaient les énormes montagnes d'eau, sous lesquelles nous étions à chaque instant abîmés, nous laissaient-elle le moment de reprendre haleine et de nous secouer, que nos matelots saisissaient cet instant lucide pour rompre à coups de hache les manœuvres qui attachaient l'édifice de la mâture au corps du navire. Nous fûmes plus d'une demie-heure dans le sombre et douteux crépuscule qui sépare la vie de la mort, comme l'aube d'un jour ténébreux sépare les incertaines clartés de l'aurore des ombres de la nuit.

Il faut que j'avoue ma faiblesse, Monsieur, ne me fiant pas tout-à-fait du soin de notre salut à nos forces ordinaires,

je crus devoir recourir à une puissance dont l'intervention fut toujours efficace. M'adressant donc à l'équipage, je prononçai tout haut le vœu..... de lui distribuer un sac de piastres que je tenais à la main, si ses efforts parvenaient à nous sauver, et l'on redoubla d'ardeur.

Enfin, la *Flore*, que le poids de sa mâture brisée assujétissait sous l'eau, débarrassée de ses débris, se redressa par secousses, et reprit son à-plomb.

Ce moment que nous attendions avec une espèce de terreur religieuse, et qui certes était bien pour nous *le moment suprême*, fut le signal de notre salut, et d'un sentiment plus doux que celui de la joie, car la joie a des accens, et nous n'avions que des larmes. Ce fut alors seulement que je m'apperçus que *quelqu'un* enveloppé des pans d'une large redingotte que j'avais endossée à la hâte, tenait mes deux jambes fortement embrassées. Ce *quelqu'un* était un gros singe qui, parvenu à rompre, au fort du danger, la corde qui l'attachait sur la du-

nette, s'était réfugié près de moi. Ainsi, je servais encore d'asyle à un malheureux, quand je n'en voyais plus aucun pour moi-même !

Jusques-là on ne s'était point apperçu qu'il nous manquât personne ; mais en faisant l'appel nominal, on vit que notre plus jeune matelot manquait, et ce fut alors seulement que l'on se rappella qu'il devait être tombé à la mer avec le perroquet qu'il serrait. On courut le long du bord avec des porte-voix ; à la fin on en entendit une qui répondait tranquillement: *J'am coming, je viens, j'arrive.* Ce jeune homme vigoureux s'était fortement retenu aux débris de la mâture, et se débattit, travailla avec tant de force et de présence d'esprit, que de débris en débris, il *arriva*, en effet, sur le pont, où vous ne doutez pas qu'il fût le bien-venu.

Il s'en fallait de beaucoup que nous fussions alors dans un état prospère ; mais nous étions sauvés pour le moment ; et, comme d'après l'expression d'un voyageur, *les malheureux ne sont pas dif-*

ficiles en espérances (1), nous conçûmes celle de nous tirer d'affaire, quoique rien n'annonçât que le vent et la mer dûssent se calmer de sitôt; et sur quoi pensez-vous que se fondât notre espoir ? Sur ce qui fait le désespoir des autres: nous n'avions plus rien à perdre.

Après nous être assurés, par l'usage des pompes, que le navire ne fesait pas plus d'eau qu'à l'ordinaire, ce qui, dans notre malheur, était une circonstance aussi rare qu'heureuse; réduits au tronçon du mât de misaine pour toute mâture, le vent n'avait plus aucune prise sur nous, de sorte qu'en clouant les écoutilles, nous pouvions, comme la famille de Noé, renfermés dans notre arche, braver toutes les fureurs de l'Océan. Ce fut aussi par-là que nous terminâmes les travaux, que je pourrais bien appeller les combats d'une nuit aussi longue que désastreuse, et pendant laquelle je répé-

(1) Naufrage et avantures de Pierre Viaud.

tai plus d'une fois ce vers de je ne sais quel poëte:

O! que la nuit est longue à la douleur qui veille!

Le jour nous ramena du calme plutôt que nous ne l'attendions, et avec lui le moyen de repêcher ceux des débris de notre grément que la mer n'avait point emportés, tels que le grand foc, quelques cordages, la vergue de misaine avec sa voile et sa hune que l'on parvint à replacer, à la vérité, avec des efforts inouis, mais assez solidement pour pouvoir nous soutenir à la cape sous la misaine.

Malheureusement les navires qui ne sont pas destinés aux voyages de long cours, sont rarement pourvus de mâts et de voiles de rechange. Le nôtre était dans ce cas. Lorsque, le sur-lendemain de notre désastre, il fut question d'aviser aux moyens de réparer nos pertes, il ne se trouva dans la soûte à voiles qu'un grand perroquet, une étaye, quelques aunes de toile en pièce, quelques cordages, et sur le pont un seul mât de hune.

Je vous épargnerai, Monsieur, la longue énumération des ressources que notre industrie nous suggéra. Le récit des périls de l'homme luttant contre la nature, l'adversité et la mort, peut obtenir de son semblable un intérêt qui cesse dès qu'il n'a plus à lui offrir que le détail des travaux de son intelligence. J'abrége donc, en disant que le mât de hune, emboîté dans le tronçon du grand mât, nous en tint lieu; que le grand perroquet, élargi et renforcé avec de la toile neuve, remplaça la grande voile; que l'on rétablit le soc et la voile d'étaie; que les draps de mon lit servirent à faire un hunier porté par un mât composé d'un faisceau de lattes invendues à Saint-Domingue; qu'avec ma couverture et celle de M. Lynham, on parvint à faire un tape-cul au bâton de pavillon, et que, moyennant cette voilure un peu moins recherchée que celle du vaisseau de Cléopâtre, nous fûmes, à notre grande satisfaction, en état de filer trois à quatre nœuds par un vent modéré.

Notre estime ne nous met plus qu'à-peu-près à deux cents lieues de terre. Nous avons rencontré plusieurs navires, qui, de loin, nous prenant sans doute pour quelque chébec barbaresque, sont venus nous reconaître ; mais après s'être assurés qu'au lieu d'être des forbans, nous n'étions que des malheureux, ni notre pavillon en berne, ni nos coups de détresse, n'ont pu les engager à nous offrir les secours dont nous avions besoin. L'un d'eux est arrivé sur nous jusqu'à la portée de la voix, et a viré de bord sans seulement daigner nous répondre..... A ce lâchee t dur égoïsme, vous reconnoîtrez, Monsieur, les dignes instrumens de l'avarice qui les soudoye. Si M. Lynham n'eût pas été plus sage que moi, nous eussions, à l'aide de nos quatre canons, envoyé à ce dur Pharisien toute la mitraille que nous avions à bord. Comme la cruauté est toujours lâche, je ne doute pas que notre audace ne lui eût fait donner à la peur ce qu'il refusait à l'humanité, et peut-être avais-je rai-

son, car enfin le vent contraire peut nous obliger à battre la mer jusqu'à nous réduire aux plus affreuses extrémités; le moindre vent forcé peut encore nous enlever pièce à pièce notre frêle voilure, et que deviendrons-nous alors?

LETTRE XXXVIII.

Norfolk en Virginie. Août, 1790.

ON dirait, Monsieur, que, par-tout où j'arrive, il se trouve des navires en station pour recevoir et vous porter mes lettres. J'en ai rencontré ici trois qui retournent incessamment en France, où ils reportent, à peu de choses près, la même cargaison qu'ils ont apporté. Je vous dirai une autre fois d'où provient ce mécompte dans les spéculations du commerce français; pour aujourd'hui, j'ai à vous achever le récit de notre malencontreuse traversée.

Plus heureux que nous n'avions lieu de l'espérer, le vent, toujours modéré et favorable, nous permît de faire, sans interruption, usage de *toutes* nos voiles. Nous en eûmes sur-tout besoin pour franchir un courant, large de deux à trois lieues, d'une rapidité extraordinaire, qui, sortant du golfe du Mexique, croise le

canal de Bahama, et dont la direction diamétralement opposée au vent, produisait une mer courte et clapotteuse, qui fatiguait notre navire au point que si nous eussions eu des mâts de hune, je suis persuadé que la violence et la continuité du tantage les eût amenés sur le pont.

Nous eûmes besoin de sept à huit heures pour traverser en diagonale cette espèce de torrent, car il en a la rapidité et le murmure, et je ne connais point de contraste plus pénible que celui d'éprouver, sous un ciel serein, et avec un vent favorable, tous les désagrémens de la navigation la plus laborieuse. Il ne serait pas impossible, Monsieur, que le navire qui ferait la même route avec le vent dans la même direction que le courant, pour peu que son conducteur manquât des connaissances nécessaires, ne trouvât au bout de vingt-quatre heures un mécompte d'autant plus étrange dans son estime, que l'accord du vent et de la marée lui rendant l'existence de cette dernière

nière insensible, il ne songerait même pas à calculer sa dérive.

Malgré les observations de beaucoup de marins très-instruits, je suis porté à croire que nous n'avons encore qu'une théorie très-imparfaite des courans. Aussi, nos navigateurs marchands ne manquent-ils jamais de leur attribuer les nombreuses erreurs qui résultent de leur négligence ou de leur incapacité. Cette théorie est cependant d'une extrême importance, et si l'usage et l'habitude d'observer pouvaient donner quelque crédit à mon opinion, je dirais que M. de Saint-Pierre me semble avoir fait un pas décisif dans la carrière de la nature, en attribuant à la fonte périodique des glaces polaires la source des courans, que ses adversaires vont, avec beaucoup moins de vraisemblance, chercher dans la lune. Aujourd'hui que, grâces au système simple et lumineux de l'auteur des *Études de la Nature*, l'expérience n'a plus besoin de s'élancer dans les astres pour y chercher la cause d'un effet qu'elle a

sous les yeux, il faut espérer qu'elle pourra enfin nous donner une solution raisonnable d'un problême qui, bien résolu, contribuera à perfectionner un art bien funeste sans doute, mais où la moindre erreur peut avoir les plus déplorables conséquences.

Ce qui rend la navigation de ces parages du nouveau monde dangereuse par un tems obscur ou forcé, c'est l'extrême abaissement des terres de la Virginie. Il est tel qu'à deux lieues en mer on distingue les pins dont le rivage est bordé, sans voir le sol qui les porte, de sorte qu'on les dirait plantés dans l'eau, au milieu de l'Océan, ce qui forme un point de vue très-singulier. Delà vient que l'on n'use nulle part autant qu'ici de la précaution d'envoyer des pilotes-côtiers au-devant des navires attendus, et nulle part aussi, pas même en Angleterre, je n'ai vu ces sortes d'embarcations, ni mieux, ni plus élégamment construites. C'est bien d'elles que l'on peut dire qu'elles naviguent comme des poissons.

Celle qui nous accosta la première, dans la matinée du 30 Juillet, était commandée par un nègre.... Etrange renversement de principes pour un homme qui arrive de Saint-Domingue! Nous le retînmes afin de piloter entre les caps *Charles* et *Henry*, ainsi baptisés par le célèbre *Jean Smith*, surnommé *le Navigateur* par excellence. Ces deux caps, découverts précédemment, en mai 1607, par le capitaine *Neuwport*, forment l'entrée de la baie *Chésapéak*, par 37 degrés de latitude, le premier au nord, le second au sud. Ils sont séparés par un canal de dix-huit milles de large au milieu duquel nous mouillâmes vers cinq heures du soir, le Jussant, renforcé par le dégorgement des eaux de plusieurs rivières, qui seraient des fleuves en Europe, ne nous permettant point de gagner Norfolk avant le retour de la marée.

Un retard qui nous condamnait à passer encore une nuit en mer, ne convenait pas plus à M. Lynham qu'à moi. En conséquence, nous nous fîmes mettre

à terre sur la plage du cap Charles, à l'extrémité de l'espèce de presqu'isle que forment la Delaware au nord, et la Chésapéak au sud.

C'est en vérité, Monsieur, un bien délicieux spectacle pour des arrivans de Saint-Domingue, que celui de cette terre heureuse! Je ne me lassais point de comparer les tristes habitations que je venais de quitter, avec ces maisons élégantes et propres, éparses dans des campagnes verdoyantes; le ton d'aisance générale qui, dans cette partie du nouveau monde, semble avoir tari la source des malheurs et des crimes de l'ancien, avec la prétendue opulence de celui dont l'espoir le plus doux est de quitter la terre qui le porte et le nourrit. J'essaierais vainement de vous peindre l'état de béatitude dans lequel je me sentais comme abîmé en côtoyant ce rivage au déclin d'un beau jour : cela est au-dessus du pouvoir de l'homme; mais si, dans ce moment, quelqu'un m'eût proposé de me rembarquer pour aller seulement à dix lieues

de-là chercher autant de toisons d'or qu'il y a de feuilles aux arbres de la Colchide, je n'eusse certainement répondu à sa proposition que par le sourire du mépris. Peu s'en fallut même que, dans ce moment, je ne prononçasse du fond de mon cœur le serment de ne plus quitter cette terre, quel que soit le sort que la fortune m'y prépare.

Obligés à quelques détours pour passer à gué des criques sans ponts, nous n'arrivâmes à Hampton qu'à la nuit. C'est un village composé, comme tous ceux de l'Amérique septentrionale, de rues alignées et de fort jolies maisons. Nous y prîmes le thé en attendant l'heure du départ d'un bâteau passager qui devait nous transporter à Norfolk, distante d'une soixantaine de milles.

Nous nous embarquâmes et partîmes entre sept et huit heures. Le vent nous fut d'abord favorable; mais un orage qui se forma sur la côte, nous ayant laissé presque en calme, M. Lynham, auquel il tardait d'arriver, gagna la rive droite

de Jams-River dans une petite *jole* qui nous suivait à la traîne, et fit le reste du chemin à pied.

Je n'avais pour tous compagnons de voyage, que trois matelots et un juif, qui prit le parti de se coucher et de dormir. Après une heure de calme, l'orage qui nous avait pris notre vent, nous le rendit, mais avec usure; et quoiqu'il fît plier les deux longs mâts qui portaient deux grandes voiles carrées, on ne les ammena pas d'un pouce, pendant que le patron me narrait fort en détail l'histoire de plusieurs barques pareilles à la sienne, qui avaient péri dans le même trajet, pour ne s'être pas assez méfié des vents de cette côte. C'etait un avis à l'auditoire dont je profitai en m'asseyant au pied d'un des mâts, mon couteau à la main, prêt à couper la drisse si je m'appercevais que le vent forçât un peu trop.

Ni les coups redoublés du tonnerre, ni le tumulte des vagues ne purent déterminer notre fils de Jacob à venir nous

joindre. On avait beau l'éveiller, il se rendormait toujours. Si la sécurité dans le danger est le fruit de l'expérience, il ne faut pas douter que ce rejeton d'Israël ne se fût trouvé avec Moïse au passage de la mer rouge.

A une heure après minuit, nous arrivâmes à Norfolk. Je trouvai sur le port M. Lynham et son frère, qui avaient eu l'honnêteté de me préparer un lit chez eux. Mais, comptant me reposer ici quelques jours, je me suis logé à l'auberge, où j'ai reçu ce matin la visite de M. Oster, vice-consul de France, au moment où je sortais pour aller le voir, et chez lequel j'ai dîné avec Messieurs Lynham.

Norfolk sera une assez jolie ville lorsqu'elle aura réparé quelques ruines qui attestent encore ce qu'elle a souffert de la révolution. La tradition, qui nous apprend qu'elle se nommait *Pouhatan* dans la langue des sauvages, prouve qu'elle était un ancien établissement d'un peuple qui, dans cette position, ne pouvait guères

être que pêcheur. Elle est aujourd'hui le chef-lieu d'un comté de son nom dans l'état de Virginie. Environnée de sables et de lagunes, qui ne la rendent pas une habitation très-saine pendant l'été, elle ne se fût certainement jamais élevée au point où elle est, si sa position, favorable au commerce, n'en avait fait l'entrepôt de celui de toute la basse Virginie.

J'ai eu avec M. Oster une longue et très-instructive conversation qui fera le sujet de ma première lettre.

LETTRE XXXIX.

Norfolk. Août, 1790.

MONSIEUR Oster, qui joint beaucoup de complaisance et d'honnêteté à toutes les connaissances nécessaires à son état, a bien voulu me communiquer, sur les relations commerciales de la France et des Etats-Unis, un mémoire qu'il a envoyé au ministère.

Ce mémoire contient des observations très-judicieuses, des détails très-instructifs, des vues très-étendues; mais j'ai prédit à son auteur qu'il resterait sans effet, parce que le ministère français est encore loin de comprendre les rapports qui, depuis la découverte des deux Indes, lient le commerce d'un état à son gouvernement; rapports sur lesquels il est très-essentiel de ne se pas tromper, dont l'Angleterre seule paraît avoir approfondi la nature; et que la France et la Hollande me semblent avoir également

méconnu, l'une en sacrifiant le commerce à la puissance, c'est-à-dire, la prospérité de ses établissemens à leur force militaire; l'autre, en immolant à l'étendue et à l'activité du commerce, les précautions de force et de sûreté.

Nous avons, Monsieur, vous et moi, regretté plus d'une fois ensemble que, dans le nombre des *bureaux* qui composent les divers départemens de l'administration, il n'y en ait pas un spécialement chargé de l'examen des *projets*; et mes regrets se sont renouvellés à la lecture du mémoire de M. Oster (1).

---

(1) Il est assez curieux d'observer aujourd'hui que Mirabeau père écrivait, il y a plus de trente ans : « Il n'est rien de si fou que la raison humaine ne puisse regarder comme sagesse. Un tems viendra où l'on verra des bureaux dont les fonctions pourraient être exprimées par ce titre : *tribunal de la dévastation* ». Le fils n'a pas mal contribué à préparer l'accomplissement de la prédiction du père, et le *comité de salut public* ne ressemble, je crois, pas mal à un tribunal de dévastation. Voyez *l'Ami des Hommes*, tome 1, chapitre 3.

Selon ce consul, la France a perdu une occasion unique de substituer ici son commerce à celui de l'Angleterre à l'époque de la révolution. Elle avait alors sur sa rivale le prodigieux avantage de pouvoir fournir aux États-Unis les principaux articles, tels que les draps, les toiles, les vins, etc. d'une qualité supérieure, et à un prix au-dessous de celui des Anglais. Mais, retenus par l'incertitude du succès de la révolution, par l'impossibilité d'offrir aux Américains le même crédit qu'ils trouvaient chez les Anglais, nos commerçans se sont bornés à quelques essais timides, à quelques envois partiels, qui, joints à des combinaisons fausses, parce qu'elles étaient en contraste avec les préjugés, les habitudes, les goûts des premiers, les ont réciproquement dégoûtés d'un commerce, dont la permanence ne pouvait être achetée du côté des Français que par des sacrifices chers et multipliés.

Aussi, la paix n'eut-elle pas plutôt rétabli la communication entre l'an-

cienne métropole et ses anciennes colonies, que l'Angleterre, loin de réclamer ses vieilles créances, s'empressa d'offrir un nouveau crédit à ses débiteurs, et dès-lors tout fut dit pour la France.

A cette considération majeure, il faut, Monsieur, en joindre quelques-unes non-moins importantes : c'est d'abord que les négocians français ne se sont pas plutôt cru les maîtres de faire ici le commerce sans concurrence, qu'ils ont haussé le prix et altéré la qualité de leurs marchandises. Spéculant ensuite avec non-moins d'étourderie que d'avidité, plus sur les ressources que semblait leur offrir l'industrie française, que sur la simplicité des mœurs d'un peuple trop sage pour satisfaire à ses fantaisies avant d'avoir pourvu à ses besoins, ils lui ont porté beaucoup de ces bagatelles de luxe et de goût, qui n'ont pas plus trouvé d'acquéreurs que d'admirateurs ; d'où a résulté le triple déficit des frais d'armement, des marchandises qu'il a fallu donner à perte ou remporter ; et enfin, du

bénéfice que devaient produire des retours, pour l'achat desquels on avait compté sur le prix des cargaisons invendues.

Mais, indépendamment des raisons prises dans l'insuffisance des moyens et les erreurs de spéculation du commerce français, il est des considérations tout-à-fait indépendantes de la politique et de l'intérêt qui assureront toujours aux Anglais le commerce, à-peu-près exclusif, des Etats-Unis. Ces considérations sont, en premier lieu, l'espèce de consanguinité des deux peuples; ensuite, les mêmes religions, la même langue, les mêmes mœurs, les mêmes goûts, etc.

Je regarde donc, Monsieur, comme une hérésie politique, l'opinion générale que la France a porté un coup mortel au commerce et à la puissance de l'Angleterre, en préparant (1) et en opérant

(1) Ce fut le duc de Choiseuil qui, non-seulement conçût, mais prépara l'insurrection de l'Amérique Anglaise. J'ai acquis dans ce pays la certi-

l'indépendance de l'Amérique. A la vérité, le ministère anglais y a perdu le droit de disposer des emplois civils et militaires, de percevoir des droits qui suffisaient à peine aux frais de l'administration, de lever des troupes dont il n'a plus besoin depuis la cession du Canada, des matelots dont il peut se passer, ou dont il pourra toujours disposer quand il voudra les payer. Mais quel est l'effet le plus généralement attendu de l'indépendance des États-Unis? un sensible accroissement de population, d'étendue, et de culture, et chaque jour l'expérience justifie cet espoir. Mais quel en sera la conséquence ? Que la consommation des manufactures et de l'industrie de l'Europe suivra nécessairement ici les progrès de la culture et de la population, jusqu'à

---

tude que dès 1766, il avait envoyé à Philadelphie le baron de Kalbe pour y sonder et préparer les esprits. Ce ministre ne prévoyait guère qu'il jetait ainsi les fondemens de la révolution française..... Et voilà comme la fortune se plait à confondre les profonds calculs de la sublime politique des cours!

l'époque, encore très-éloignée, où l'agriculture et le commerce rendront à l'industrie et aux arts le sur-abondant de la population ; et, comme j'ai dit les raisons pour lesquelles l'Angleterre conservera nécessairement le commerce exclusif des États-Unis, c'est donc elle qui, en dernière analyse, au lieu de tout perdre, aura tout gagné à la révolution dans laquelle on a cru voir sa ruine. Je dis plus, Monsieur, je dis que si jamais la chance des révolutions politiques amenait des événemens qui compromîssent l'existence de l'Angleterre, elle trouverait nécessairement, dans l'alliance de ses anciennes colonies, tous les secours et l'assistance dont elle aurait besoin pour conserver son poids dans la balance de l'Europe, et que le même pays, qui ne lui donnait autrefois que des matelots et des soldats, lui donnerait alors des armées et des escadres.

Sans doute que si l'on voulait prendre pour règle de son jugement celui que dictent à quelques individus des deux na-

tions des haines personnelles (1) et le souvenir des discordes civiles, jamais l'Angleterre et l'Amérique ne seront unies d'un lien sincère. Mais ces sortes d'affections meurent avec celui dont elles constituent passagèrement l'existence. Il faut regarder les peuples comme des lutteurs à gages, dont l'animosité ne survit point au combat; et le sage, qui sait faire abstraction des causes accidentelles, perce d'un œil assuré le nuage que les préjugés du moment élèvent entre lui et l'ordre nécessaire des choses.

A la vérité, Monsieur, on se prépare et l'on parviendra à faire ici directement le commerce avec la Chine, et, par conséquent, à priver la Grande-Bretagne du bénéfice de cette branche de son importation. Il fallait qu'il fut considérable, si

(1) On peut voir une preuve des jugemens faux et calomnieux que l'injustice dicte à l'esprit de parti dans la traduction d'un ouvrage anglais en deux volumes, intitulé : *journal d'un voyage fait dans l'intérieur de l'Amérique Septentrionale*, par un officier anglais.

l'on

l'on doit en juger par l'opiniâtre fermeté avec laquelle le gouvernement Anglais a voulu maintenir l'impôt sur le thé, et lorsque l'on voit qu'il a mieux aimé faire la dépense d'une guerre et risquer de perdre l'Amérique, que de rien relâcher de ses droits. Mais outre que la volonté d'un gouvernement ne doit pas plus être regardée comme une raison d'état, que les actes arbitraires de son pouvoir comme des loix, je présume que le commerce américain, ne pouvant encore de long-tems suffire au besoin de la consommation, celui de l'Angleterre en conservera toujours une partie, et que la perte qu'il subit à ce seul égard, sera suffisamment balancée par le bénéfice qu'il continue à faire sur beaucoup d'objets de manufacture et d'une consommation à laquelle elle trouvera toujours l'art de pourvoir seule.

Malgré ma belle résolution de ne plus tenter, à moins d'une nécessité absolue, le hasard des mers, je me suis arrangé avec un capitaine américain qui va di-

rectement à Philadelphie. Mes effets sont déjà à bord, et je compte m'embarquer ce soir et mettre à la voile cette nuit.

LETTRE XL.

Norfolk. Septembre, 1790.

LE vent contraire, Monsieur, ne nous ayant pas permis de mettre à la voile hier, après avoir passé une nuit à bord, je suis venu voir Monsieur Syham, qui m'a fait une proposition par laquelle mon itinéraire se trouve absolument changé. Ayant frété une barque avec laquelle il veut transporter lui-même une partie de sa cargaison à Alexandrie, il m'a fait, pour l'accompagner, des instances dont il n'avait pas besoin.

J'ai donc laissé mes équipages sur l'*Américain*, et n'ai gardé avec moi que ce qui m'est nécessaire pour un voyage de huit jours.

Ce nouvel arrangement convient d'autant plus à ma curiosité, qu'il me fera parcourir un pays que je n'aurais peut-être jamais vu sans lui.

Nous naviguerons dans la Chésapéak le long des terres de la Virginie et du Maryland, jusqu'à l'embouchure du Potowmak; remontant ensuite ce fleuve jusqu'à Alexandrie, je me rendrai par Annapolis et Baltimore à Philadelphie.

Si je fais un détour de quelques centaines de milles, je substitue du moins à un voyage de mer ennuyeux, et qui n'est pas sans danger avec des inconnus, une navigation douce et agréable avec un homme sociable, et que je pourrai fatiguer de questions sans crainte d'abuser de sa complaisance.

Je me garderai bien, Monsieur, de vous donner encore mon opinion sur le nouveau peuple avec lequel je vais vivre. L'effet de la première impression serait, peut-être, ici tout différent de ce qu'il a été à Saint-Domingue, car je ne vois rien encore qui démente la prévention favorable avec laquelle j'y suis arrivé.

A la vérité, ce que l'on nomme vulgairement les mœurs, m'y paraît à quelques égards dans une contradiction sin-

gulière avec notre politesse Européenne. J'étais, par exemple, il y a deux jours, à une table d'hôte assez nombreuse. Le convive assis à ma droite laissa échapper de sa poitrine des soupirs auxquels la délicatesse de notre langue ne me permet pas de donner leur nom véritable. J'eusse regardé cela comme un accident, ou comme une licence pardonnable à un vieillard, s'il n'eût successivement été imité par la plupart de ses confrères, qui tous vaquaient à cette fonction avec une gravité qui pensa décontenancer la mienne..... On eût dit qu'ils y mettaient de la prétention. Heureusement que l'évacuation de ces espèces d'éolipyles se borna au seul organe supérieur ; j'allais me livrer aux pensées qu'une telle habitude devait me suggérer, lorsque j'en fus distrait par un usage qui donna une tournure toute différente à mes réflexions.

Je venais de demander à boire, lorsque je vis arriver un large *bowl* de punch que le domestique présenta au

doyen des convives. Celui-ci but à même, et passa à son voisin le vase, qui fit ainsi le tour de la table. Quelque étranger que je fusse à cet usage, j'y bus avec respect, Monsieur, comme dans la coupe hospitalière de l'antiquité. Chez nous, gens délicats et souvent aussi corrompus au physique qu'au moral, une pareille coutume serait aussi dangereuse que ridicule; mais ici, chez un peuple sain de corps et d'esprit, elle est le témoignage d'une confiance trop rare, pour ne pas aimer en elle la précieuse simplicité de mœurs dont elle rappelle le souvenir.

Prêt à m'enfoncer dans le continent du nouveau monde, je vais être quelque-tems sans retrouver l'occasion de vous écrire. Je n'en serai pas plus oisif pour cela, car, lorsque l'on aime à motiver ses jugemens et à se rendre compte de ses jouissances, jouir et observer deviennent aussi des occupations. Si nos jugemens dépendent beaucoup de la bonne ou mauvaise disposition de notre esprit, je sens que le mien ne fut jamais

plus près de la prévention. Je tâcherai cependant de l'éviter, et je l'espère d'autant plus, qu'il faut, ce me semble, être né avec une force d'imagination que je n'ai point, pour voir, dans les habitans de ce nouvel empire, plus que des hommes qui ont su conserver des mœurs pures au milieu des désordres d'une révolution, et n'ont point permis que le courage avec lequel ils ont défendu leurs droits, et l'enthousiasme avec lequel ils ont conquis leur liberté, dégénérassent l'un en fanatisme, l'autre en férocité, et certes c'est déjà beaucoup. Puisse la postérité, Monsieur, dire un jour la même chose de vous ! On le croit ici, parce que l'on juge assez généralement des autres par soi-même, et que l'amour-propre des Américains se complait dans la pensée d'avoir été vos premiers maîtres dans le double art de *ravir la foudre au ciel et le sceptre aux tyrans* (1). Mais

(1) On sait que l'enthousiasme a inscrit ce vers sous le portrait de Franklin. Peu avant sa mort,

pour peu que l'on compare les institutions, les mœurs, l'esprit des deux peuples, on le desire plus qu'on ne l'espère.

---

quelqu'un lui parlait de la révolution qui se préparait en France : *Il faut à la France*, dit ce grand homme, *des réformes et point de révolution ; le remède serait pire que le mal.*

FIN.

POST-SCRIPTUM.

LE gouvernement Français paraît aujourd'hui s'occuper sérieusement du soin de rétablir l'ordre à Saint-Domingue, et de ramener dans cette malheureuse colonie, avec les cultures qui fondèrent son ancienne prospérité, ou plutôt celle du commerce métropolitain, un ordre de choses tolérable.

C'est se vouer à une entreprise dont je regarde l'exécution impossible, si l'on ne saisit pas cette occasion unique de revenir sur l'erreur fondamentale par laquelle l'ancien gouvernement entrava la population blanche des Antilles; erreur d'où naquirent, avec l'introduction de l'esclavage, tous les maux, tous les vices qui dérivent d'un établissement civil, dans lequel l'énorme disproportion numérique entre les maîtres et les esclaves, ne laisse aux premiers d'autres

moyens de police et de sûreté, que ceux dont l'abus, impossible à prévenir, en rendant odieuse la force sur laquelle il faut nécessairement les fonder, amène, avec d'inévitables révolutions, les orages qui détruisent, en moins d'une année, l'ouvrage de plusieurs siècles ; car, c'est une vérité que l'expérience a gravé sur les ruines de tous les empires, que, si la nature des sociétés humaines veut que le grand nombre soit *gouverné* par le petit, elle ne veut pas que *la partie* soit plus que *le tout* ; que *le faible* écrase *le fort*, c'est-à-dire, que le petit nombre *opprime* le grand.

En vain des hommes honnêtes, mais égarés par l'amour du bien même, et forts de l'expérience qu'ils peuvent avoir puisée dans de longues méditations jointes à une longue résidence, croyent-ils avoir trouvé, dans l'abolition totale, partielle, ou successive de l'esclavage, le secret de rendre les colonies à leur ancien état de splendeur. Je prédis hardiment que ce demi moyen, cette mesure timide, ne

les conduira jamais à leur but, parce qu'il est évidemment absurde et chimérique de prétendre rattacher à l'ordre, autrement que par la force, deux cent mille esclaves accoutumés à tous les excès du désordre, et qui dès-lors ne peuvent avoir d'autre idée de police, ni de subordination, que celles nécessairement liées à la force qui, à leurs yeux, consistera désormais, non plus, comme autrefois, dans la supériorité de l'intelligence, mais dans celle du nombre.

Et si, dans l'ancien et, à bien des égards, très-vicieux système, il était, comme je le crois, physiquement impossible de donner au nègre des mœurs qui dispensassent son maître de la surveillance active et rigoureuse, dont le soin même de sa conservation lui fesait un triste et malheureux devoir, concevra-t-on qu'il soit possible d'émanciper tout-à-coup une génération d'hommes que, ni la naissance, ni l'éducation n'avaient formés pour cette combinaison de droits et de devoirs, d'indépendance et de sou-

mission, qui constitue la vraie liberté, eux qui, d'après ce qu'ils ont vu, doivent nécessairement la confondre avec la licence la plus effrénée? Et je le demande, comment ces hommes accoutumés à l'anarchie, au pillage, aux massacres, consentiront-ils à redevenir d'impassibles esclaves? Comment ces esclaves, tout-à-coup transformés en d'inexorables tyrans, se résoudront-ils à n'être plus que les journaliers ou les aveugles instrumens de la fortune d'un maître qu'on leur apprit à mépriser et à vaincre? Comment des mains qui, hier encore, lançaient la foudre, reprendront-elles l'usage des instrumens agricoles? Comment reprendra-t il, même conditionnellement, les fers du fils, cet esclave dont la rage a prolongé l'agonie du père dans d'épouvantables tortures?

La métropole, long-tems indifférente au sort des colons, commence du moins à s'intéresser à celui des colonies. On entrevoit que ceux qui ont prétendu y établir *la liberté*, en exterminant les

hommes libres pour leur substituer *les esclaves*, n'étaient que d'extravagans, d'attroces désorganisateurs, dont les efforts n'ont produit qu'une grande *égalité* de misère. Des idées, à tous égards plus justes, succèdent aux exagérations d'un enthousiasme sincère, ou d'une hypocrisie de patriotisme, qui, jusqu'à ce jour, ont fait beaucoup de dupes, de victimes, de fripons, sans faire un seul heureux. On commence enfin à s'appercevoir que, pour ressusciter la population, l'agriculture et le commerce dans des contrées que la guerre extérieure et civile ont également dévastées, il faut autre chose que des proclamations, des décrets, des proconsuls et des soldats.

D'accord sur le principe, on ne diffère donc plus que sur les moyens; mais, si les républicains de la Grèce et de Rome n'ont jamais cru la liberté de leur *patrie* compromise, parce que les terres y étaient cultivées, et les *citoyens* servis par des *esclaves*, on conçoit qu'il n'en est pas de même de la république

française, où l'on pense que la présence d'un seul homme, privé du droit de voter dans les assemblées primaires, c'est-à-dire, de la faculté de vendre son suffrage à un sot ou à un coquin, souillerait le sol de la liberté, et compromettrait nécessairement la sûreté publique; car, « nous voulons la liberté, disait le 21 Janvier 1789, Mirabeau, et nous aspirons aux derniers degrés de la licence; nous voulons la liberté, et nous n'avons pas les premiers principes de la discipline ».

Je suis loin de contester au peuple français le droit, qu'il a si chèrement acquis, d'être libre; encore moins, de blâmer l'extrême délicatesse qui lui ferait préférer le dégoût de se nourrir d'absynthe, au crime de manger du sucre cultivé par la main d'un *esclave*.

Toutefois, en supposant qu'on voulût en effet conserver les colonies, on doit savoir que la culture et la manufacture des denrées qu'elles produisent, exigent que des ateliers nombreux soient, sous

la surveillance d'un seul, soumis à des travaux non-interrompus, et tellement forcés, qu'il est nécessaire de les assujétir à la plus sévère police. Mais, comment arriver à ce but? En intéressant, dit-on, des ouvriers libres dans le bénéfice que leur travail vaudra au propriétaire de la manufacture qu'il feront valoir, du sol qu'ils cultiveront.... et ces ouvriers libres seront ces mêmes nègres qu'il fallait nourrir à la main, par la raison que, sur dix, on en trouvait à peine un doué du degré d'intelligence et d'activité nécessaires pour planter, cultiver, et recueillir leur propre subsistance!

De deux choses l'une : mes nègres seront à l'avenir de simples journaliers, maîtres de disposer de leur tems et de fixer leur salaire; ou ils seront mes associés, sinon dans la propriété, du moins dans le partage du produit, et, par conséquent, des frais de culture de ma terre.

Dans le premier cas, je ne puis compter sur l'indispensable secours de leurs bras, qu'autant qu'il leur conviendra de

travailler. Eux seuls régleront la mesure, l'époque, le genre des travaux; moyennant un léger surcroît de salaire, mon envieux voisin m'enlevera mes travailleurs au moment du sarclage ou de la récolte, etc.

Dans le second cas, je deviens l'homme d'affaires, le commis de mes nègres. Il faudra tenir avec eux un compte à livre ouvert, leur soumettre les états de dépense et de recette. Il faudra consulter *mes associés*, prendre leur avis, discuter avec eux sur les avantages ou les inconvéniens de telle ou telle culture, sur les défrichemens, sur les améliorations, sur la nécessité des dépenses en remplacemens, acquisitions, réparations, etc. sur le prix qu'il faudra mettre à *notre* denrée, sur la nature et l'étendue des engagemens que je puis contracter avec le commerce, etc.

Or, si parmi les habitans les plus philanthropes de la colonie, il s'en trouve un seul pour lequel l'une ou l'autre de ces suppositions n'est pas le comble de la

folie et de l'absurdité, je consens moi-même à passer pour un fou.

On conviendra du moins qu'il serait inoui que des hommes, *déjà corrompus par le seul fait de l'esclavage*, dit M. Malouet; qui n'ont jamais eu aucune notion claire, ni sur l'étendue du droit de propriété, ni sur celui de cité, ni sur les devoirs qu'impose le titre de *citoyen* qui en dérive, ni sur les vertus qu'il suppose; qui, loin de ne voir dans la liberté que *le droit de faire tout ce que les loix permettent* (1), n'y ont vu jusqu'ici que le pouvoir de faire tout ce qu'elles défendent; il serait, dis-je, impossible de supposer qu'au sein des turpitudes, des usurpations, des crimes, des excès de tous genres d'une longue et sanglante anarchie, des hommes violemment portés de l'esclavage au dernier terme de la licence, aient puisé, dans un chaos de conflagration et de boucherie, l'aveugle soumission aux loix, l'esprit d'ordre et

(1) De l'esprit des loix, liv. XI, chap. 3.

de paix, les affections douces, les vertus domestiques qui par-tout caractérisent le bon, le vrai *citoyen*, et qui seules pourraient nous garantir qu'ils reprendront, avec les travaux, les mœurs et les habitudes de la vie agricole.

Tel est cependant le véritable état des choses à Saint-Domingue; et je dirai encore, qu'à moins d'attribuer à la révolution française la propriété d'avoir changé toutes les loix de la nature, il est impossible que cela soit autrement.

La question n'est donc plus de savoir si la population ci-devant esclave doit aujourd'hui appartenir à la classe des citoyens libres et propriétaires; car, dans tous les cas, cette métamorphose entraînerait pour la métropole la perte des colonies, et dès-lors il serait à-la-fois très-sage et très-économique de les abandonner à elles-mêmes. Ce qu'il s'agit de décider est : si dans la supposition où l'on proscrirait, avec la traite des nègres, leur transplantation, à titre d'esclaves, dans les Antiles françaises, il serait pos-

sible d'y établir une division territoriale, et un mode de population qui permît d'y continuer les anciennes cultures; et c'est ce que je ne crois pas impraticable, si l'on veut d'abord recourir à la seule opération vraiment politique, à la mesure qui, toute extraordinaire qu'elle peut paraître, est cependant la seule sur laquelle on puisse fonder quelque espoir.

Un nouveau partage des terres.....

A ce mot, j'entends la clameur universelle s'élever contre la violation du plus sacré des droits, contre l'usurpation de la propriété!..... Et c'est du milieu de la France que part ce cri général!... Mais je citerai au français, ramené aux véritables notions du juste et de l'injuste, l'ancienne république Romaine, où ce droit était, je pense, aussi sacré qu'il peut l'être dans la nouvelle République française, et où cependant la loi ordonnait un nouveau partage des terres, toutes les fois que la pauvreté d'une trop grande population de non propriétaires faisait

redouter au sénat les conséquences d'une trop grande disproportion de fortune.

Le souverain, quel qu'il fut, n'a jamais renoncé en France au domaine réel du sol des colonies; et ce qui le prouve, c'est qu'au droit de disposer des terres non-concédées, le roi a toujours joint celui de réunir au domaine, et celles dont le dernier propriétaire mourait intestât sans héritier naturels, et les concessions à l'égard desquelles la renonciation du propriétaire était présumée, toutes les fois qu'il n'avait pas rempli, dans le terme fixé, les conditions qui lui en assuraient la propriété.

Or, personne en France ne me disputera que la nation n'ait succédé aux droits de souveraineté du roi, et qu'elle ne soit la maîtresse de les revendiquer sur le territoire des colonies, d'y ordonner en conséquence un nouveau partage des terres, d'y établir un nouveau système de population, et d'y réduire la mesure des propriétés territoriales, de façon à ce que le sol cultivable de Saint-Domingue

qui, je suppose, portait en 1788 quinze mille propriétaires fonciers ou planteurs proprement dits (1), en nourrirait désormais 45,000.

On conçoit que je ne puis offrir ici que les bases d'un plan dont l'ensemble et les détails pourraient être discutés dans un comité d'habitans sages, assistés de quelques légistes instruits, car il faudrait nécessairement adapter à ce plan un nouveau système de loix.

1°. Pour régler le mode et la mesure du démembrement des propriétés territoriales.

2°. Pour fixer l'étendue et l'espèce des engagemens que le nouveau propriétaire serait dans le cas de contracter avec l'an-

(1) Si l'on veut retrancher de l'ancienne population blanche, les soldats, les employés civils et militaires, les prêtres, les négocians, les ouvriers, les femmes, les enfans, les économes, les pacotilleurs, les avanturiers, enfin tout ce qui n'était pas cultivateur proprement dit, c'est beaucoup si la population s'élevait à 15,000 blancs.

cien, de façon à ce qu'ils ne se convertissent pas en une source de discordes et de contestations judiciaires.

3°. Pour assurer à-la-fois, soit par un remboursement actuel ou successif, soit par une redevance fixe, en numéraire ou en denrée, à l'un le prix de sa propriété aliénée, à l'autre la possession exclusive, la jouissance paisible de sa nouvelle propriété ; enfin, pour statuer d'une façon précise et claire sur tout ce qui pourrait avoir rapport aux droits d'aliénation et de retrait.

Que ce plan de partage ait des inconvéniens, c'est ce qui est tout simple ; qu'il soit possible de l'attaquer par des objections, c'est ce qui est plus simple encore. Que l'on me démontre qu'il est sujet à quelques abus, j'en conviens ; je fais plus, j'offre même d'y renoncer, mais à condition que l'on m'offrira dans l'ordre social une institution quelconque qui soit inacessible aux abus.

Quant aux inconvéniens, je réponds que je n'en connais point qui puissent

contre-balancer la très-urgente nécessité de rétablir l'ordre à Saint-Domingue, et les anciens propriétaires dans leurs possessions; qu'après avoir été dépouillés, chassés, proscrits; après avoir végété ou dans les Etats-Unis, ou en France, ou en Angleterre, ou à Saint-Domingue même, dans la douleur, l'abandon et la misère, quel que soit le sacrifice que vous leur imposiez aujourd'hui, vous les verrez accourir à leurs anciens foyers, du moment où ils auront la certitude de pouvoir, à quelque prix que ce soit, y jouir et de l'indépendance, le premier des biens, et du repos, la plus douce des jouissances, et d'un bien-être qui ne leur est devenu que trop étranger; si sur-tout, vous leur garantissiez un dédommagement que plusieurs, du moins j'aime à le penser, trouveront déjà dans le seul espoir que le sacrifice qu'ils feront à la nécessité tournera au profit du bien général.

Pour éviter de longs détails, j'aurai recours à un exemple qu'il faut prendre dans l'espèce de culture qui tient le mi-

lieu entre la plus riche et la moins lucrative.

Ainsi, en supposant que ma caféyère me rendait, en 1789, soixante mille livres de revenu net, le tiers ne m'en vaudra plus que vingt, auxquelles il faut ajouter la redevance sur les deux tiers aliénés, à raison du dixième. Je me trouverais donc, selon ce calcul, et après une ruine, que je n'ai que trop souvent présumée totale; après avoir épuisé tout ce que la froide pitié de l'égoïsme, l'inflexibilité de l'avarice, l'orgueilleux mépris de la prospérité; enfin tout ce que l'abandon, la misère, le désespoir ont de cruel et d'humiliant, je me retrouverais, dis-je, avec 25,000 ou 26,000 livres de rentes, plus heureux, si je suis sage, et certainement plus riche que je ne l'étais avec 60,000 liv., que je ne l'eusse été précédemment avec un million.

Quant aux objections, voici, je crois, les principales. Je les exposerai dans tous leurs détails et sous le jour le plus avantageux.

Première

Première objection.

L'état dans lequel la révolution a réduit la fortune et les établissemens des plus riches planteurs, leur rend les secours pécuniaires actuels d'autant plus nécessaires, que le seul remplacement du mobilier d'une habitation exige une première dépense considérable (1). Dans quelque classe que vous preniez les 30,000 nouveaux colons, aucun, peut-être, ne sera assez riche pour solder à l'ancien propriétaire le prix du tiers d'une concession déjà en valeur, ou, dans l'hipothèse que ce remboursement se fit par une redevance annuelle en numéraire ou en denrée, pour subvenir du moins

(1) On me dira que l'on peut avoir recours au crédit; mais il n'existe point de crédit sans confiance, et comme la nature des besoins du colon ne peut fonder son crédit que sur ses relations avec le commerce métropolitain, ce dernier se trouvant aujourd'hui à-peu-près nul, il ne peut subsister entre eux aucune espèce de confiance, par conséquent aucune relation d'intérêt.

aux frais d'un mobilier et d'un établissement nouveau.

Deuxième objection.

Celui d'une sucrerie, ou ses réparations, ou son simple entretien, demandent, proportionnellement, une dépense plus ou moins considérable; ses coûteux et vastes édifices, le nombre de bras qu'elle exige, les accessoires du mobilier et de la main-d'œuvre en outils, bestiaux, ustensiles de transport, etc, ne peuvent point se partager. Il faut enfin, pour subvenir aux frais d'exploitation et de manufacture de la plus simple sucrerie, et pouvoir compter sur un bénéfice honnête, cultiver la canne sur une étendue de terre, au moins des deux tiers plus vaste que la nouvelle mesure assignée aux concessions, etc.

Troisième objection.

Dans l'état où la guerre, l'émigration et le régime de la terreur ont réduit la population de la république, où prendre

les 30,000 nouveaux colons qu'il faudra porter à Saint-Domingue, pour y tripler le nombre des propriétaires? D'ailleurs, ce calcul, qui n'attache qu'un seul individu à environ soixante-sept carreaux de terre, leur donne à peine le huitième de ce qu'exige leur culture; enfin, que ferez-vous de la génération noire actuellement subsistante?

Voici mes réponses.

1°. La justice, l'humanité, et même la politique de ceux qui gouvernent aujourd'hui la France, leur font un devoir de consacrer quelques millions à r'ouvrir une des principales sources du commerce et de la richesse nationale, en donnant, ne fut-ce que par une avance remboursable, aux malheureux habitans de Saint-Domingue, la faculté de relever, dans leur patrie adoptive, l'édifice de son ancienne prospérité. Mais, dût même cette avance se convertir en un don absolu, en un sacrifice réel, ne pourrait-on pas le regarder, ou comme une espèce de restitution, ou comme une offrande ex-

piatoire offerte aux mânes des victimes que l'exagération de quelques principes philantropiques immola au nom de l'humanité?

2°. Je rends hommage à la solidité des objections que l'on peut faire contre le morcellement d'une sucrerie en plusieurs propriétés; mais j'observe qu'en tolérant qu'elle demeure celle d'un seul, il pourrait en résulter l'inconvénient grave d'établir entre les planteurs des colonies une inégalité de fortune qui amenerait la plus dangereuse des aristocraties, celles des richesses (1), et dé-

(1) Si l'on m'objecte que l'état florissant de la colonie, avant la révolution, prouve que même la plus contrastante inégalité de fortune n'est point un obstacle à la prospérité d'un pays; que l'égalité en ce genre est une extravagance du délire démocratique, etc. je réponds d'abord que ce qui est bon dans une monarchie, cesse nécessairement d'être tel dans une démocratie parfaite, et que je raisonne ici, dans la supposition que la France restera telle. Quant à l'égalité de fortune, je n'ignore certainement pas ce qu'elle a d'ab-

truirait ainsi tous les rapports d'unité, toutes les relations d'égalité.

Nous avons, dans nos manufactures, dans nos sociétés de commerce, des preuves subsistantes qu'il est possible d'administrer et de faire valoir une certaine masse de propriétés pour le compte de plusieurs. On voit tous les jours trois ou quatre héritiers exploiter ou faire exploiter en commun une sucrerie, sans que cette communauté d'usufruit et de propriété nuise en aucune manière à l'intérêt d'aucun. Enfin, les inconvéniens inséparables de toute société de ce genre ne peuvent point entrer en comparaison avec les conséquences dangereuses qu'elle doit prévenir, lorsque le législateur aura sou-

---

surde et de chimérique; mais, comme il n'est pas moins vrai que, pour être inévitable, l'inégalité en ce genre n'en est pas moins un mal, cette fatalité ne justifie pas mieux le mépris des précautions qui peuvent en retarder les progrès, que le sentiment de la prédestination n'excuse les Turcs de leur négligence à se garantir des ravages de la peste.

mis cette branche de l'économie sociale à des loix claires et précises.

La troisième objection renferme à elle seule trois questions qu'il importe de résoudre.

1°. Où prendre les 30,000 colons qu'il faudra envoyer à Saint-Domingue?

2°. Ce nombre, ajouté au 15,000 anciens, suffira-t-il à la culture?

3°. Que ferez-vous de la génération noire actuellement subsistante?

Comme il y a lieu de croire que la République française, amie de la paix, de l'union, de la concorde, ne se propose pas d'éterniser une guerre, qu'elle n'a commencée que pour établir ce que personne ne lui conteste plus, il est impossible de supposer qu'elle veuille, en tems de paix, conserver plus de troupes qu'il ne lui en faudra pour garnir ses places fortes, et couvrir celles de ses frontières qui pourraient être exposées à une invasion subite.

La réduction que ce système nécessitera dans ses armées, mettra donc à la

disposition du gouvernement, non pas trente, mais, s'il le faut, cent mille hommes forts, actifs, accoutumés aux fatigues, aux dangers, aux privations, sans autre talent que celui de gagner des batailles ; dégoûtés d'une guerre qui ne leur a encore valu que des lauriers, des blessures, des promesses, et l'assurance d'avoir bien mérité de la patrie ; hommes avides d'espérances, toujours prêts à entreprendre, qui, au premier signal, s'embarqueront pour Saint-Domingue sur la seule invitation du gouvernement, et dont l'empressement redoublera, quand ils sauront que c'est pour y devenir, de pauvres soldats qu'ils étaient, de riches propriétaires.

Telle est l'idée mère. C'est au gouvernement à la méditer, à la modifier sur les considérations que la nature d'une telle entreprise, ses détails, ses gradations, les circonstances locales offrent à sa méditation. Je passe à la seconde objection.

Dans l'origine, les colonies étaient cul-

tivées par des *engagés*. Pourquoi ne reviendrait-on pas à une méthode qui fonda leur prospérité, et à laquelle l'ancien gouvernement, égaré par les sophismes de l'avidité, ne renonça qu'après en avoir rendu l'usage impossible par la trop grande étendue des concessions?

En supposant donc que chacun des 30,000 nouveaux propriétaires emmenât avec lui deux ou trois engagés, ce qui porterait le nombre des émigrans à 90,000 ou 120,000, on pourra encore m'objecter que ce nombre ne donne que la moitié de celui que j'assigne à la culture du territoire de Saint-Domingue. Ma réponse est simple.

On ne me prête sans doute pas le projet d'exterminer la population noire de Saint-Domingue. Je laisse ce moyen révolutionnaire aux partisans de la secte, qui, digne rivale de la mort, voudrait déjà voir la génération vivante parvenue à la sublime égalité du tombeau.

Si l'on doit en croire les rapports faits au gouvernement français, beaucoup de

nègres ont repris et reprennent tous les jours les travaux de la culture. Il ne serait donc pas impossible d'en réunir à-peu-près 120,000 sous le régime que l'on jugera le plus convenable, au même nombre d'Européens ou de Créoles qui composeraient la population blanche, et de faire, par conséquent, disparaître, avec les dangers de l'ancienne disproportion numérique entre les maîtres et les esclaves, la nécessité du système qui mettait un blanc à la discrétion de cent nègres; ou, ce qui était plus absurde encore, qui soumettait cent noirs au despotisme d'un seul blanc.

Je conçois que l'exécution du plan que je propose demanderait des développemens, des discussions beaucoup plus étendues. Mais, je n'en ai promis que les bases. C'est à ceux qui, au courage d'accepter la mission de législateurs, joignent l'expérience, les lumières, le génie que cette importante fonction suppose, à opérer le reste. Quand on a pu faire, pour un empire

tel que la France, des loix dont les vertus et la prospérité de vingt-cinq millions d'hommes attestent la sagesse, il ne doit pas être difficile de régler la police et les intérêts de deux à trois cent mille individus sur un petit coin de terre tel que Saint-Domingue.

Je n'insisterai donc plus que sur deux observations essentielles.

L'ancien abus qui permettait à un habitant de posséder plusieurs concessions, devant cesser, il en résultera le partage complet d'un territoire beaucoup plus vaste qu'il ne le paraît, en calculant son étendue sur le nombre des planteurs subsistans.

Lorsque je propose de porter à Saint-Domingue un nombre quelconque de nouveaux colons, je ne prétends pas que cela se fasse tout-à-coup, mais successivement, et à mesure que les anciens auront rétabli avec la culture, l'abondance nécessaire pour réparer leurs pertes et nourrir les survenans jusqu'à ce qu'ils soient entrés en possession.

Il est encore deux objections qui, au premier coup-d'œil, paraissent difficiles à concilier avec l'exécution de mon plan: l'une, que le nombre de 260,000 individus est au-dessous de l'ancienne population, qui, de mon propre aveu, ne suffisait cependant pas aux besoins d'une culture qui pouvait être plus étendue; l'autre, que les 120,000 nègres étant inégalement partagés entre les propriétaires actuels, il serait impossible d'en faire une répartition égale, sans violer le droit de propriété.

Les circonstances ne me permettant pas de donner plus d'étendue à ce *post-scriptum*, je me crois d'autant moins obligé de résoudre ces objections avant qu'on ne me les ait faites, que l'on ne me consultera sans doute pas sur le nouvel ordre de choses que l'on croira devoir établir dans les colonies françaises. Tout ce que je puis dire, c'est que je m'engage à répondre d'une manière satisfaisante; et que, pour prouver que mes assertions me sont dictées par le

sentiment d'un sincère amour du bien et la plus intime conviction, j'offre de donner l'exemple, et de faire sur la concession même dont j'acquis la propriété en 1789, l'essai du plan que je propose.

Fin du second et dernier Volume.

TABLE
DES
MATIÈRES
CONTENUES
DANS CE VOLUME.

A

ACAJOU (meubles d') très-communs en Angleterre et en Hollande. Pourquoi ils sont rares en France. . . . . *Pag.* 147
Accouchemens ne sont que très-rarement laborieux et pénibles. 105
Administrateurs subalternes. Leurs talens pour s'enrichir égalent ceux de leurs chefs. Les colons ont eu souvent le courage de les renvoyer en France. 4
Agriculture (l') n'a pas aux colonies son plus précieux avantage, celui de maintenir les bonnes mœurs. Pourquoi, 72. — Traité élémentaire d'agriculture indispensable. Devrait être fait par ordre et aux dépens du gouvernement. 146

Ambition. Celle des ministres de la religion est sans bornes, 91. — Quelle est celle des colons 135
Amende. Les premiers colons soumis à une amende lorsqu'ils abusaient de leurs négresses. . 73
Américains exaltent en France les charmes du séjour des colonies. Les maudissent chaque jour quand ils les habitent. 140
Amis des noirs. Secte. Ses émissaires à Saint-Domingue. Quel est son but. De quelles pertes ils menacent la France. 159
Anarchie. Ses premiers essais dans la colonie. 101
Anes ont réussi dans les colonies. Ne dégénèrent sous aucune latitude. Ont cela de commun avec l'homme. 124
Angleterre. Qu'au lieu de tout perdre, elle a tout gagné à la révolution américaine. . . . 207
Antiquités. Celles du nouveau monde. . . . 9
Approvisionnement. Celui de la colonie eût manqué en 1788, si les étrangers n'y avaient suppléé au défaut du commerce de France. 59
Arts d'agrément. Utilité d'en introduire la culture dans les colonies, 79. — Motifs qui doivent rassurer les partisans du système de Jean-Jacques. 80
Arts et sciences. Opinion de l'auteur sur leur influence. Que celle de Rousseau et de quelques anciens qui l'avaient conçue avant lui, ne prouve rien contre la sienne, 80. — Les

plus compliqués puisent leurs principes dans la nature. *Notes*. 163

Assassinat du sénéchal du petit Goave. Ses circonstances atroces. 101

Assemblée coloniale excède ses pouvoirs, 164. — Sa mauvaise composition. Combat d'autorité entre elle et le gouvernement. Torts réciproques. 169

Avarice. Principe le plus dangereux de la dépravation des mœurs. Seul moyen de l'extirper 89

B

Bains très-nécessaires aux nègres. Les préserveraient des maladies cutanées. Affaibliraient la mauvaise odeur qu'ils exhalent. . . 33

Baptême. Cérémonie du baptême différée jusqu'à l'âge de 10 ans. Affaire de calcul de la part du clergé. 109

Beauté. Celle du ciel. Sa constante sérénité, source intarissable d'ennui. 120

Besoins. Le pays fournit tout ce qui est absolument nécessaire à ceux de la vie, 118. — Ceux de première nécessité sont en petit nombre à Saint-Domingue. 118

Bienfaisance. État des sommes consacrées aux dons de justice ou de bienfaisance. . 69

Bois-Chandelle. Espèce de sapin à la lueur duquel les nègres travaillent. Erreur de quelques naturalistes à ce sujet. *Notes.* . 244
Bonheur. Celui des habitans d'une contrée ne doit pas être confondu avec sa richesse, 115. — Celui des habitans de Saint-Domingue en raison inverse de leur fortune. 117

C

Café. Sa culture aujourd'hui la plus en usage. 147
Cap Français bâti en pierre. Son territoire à l'abri des tremblemens de terre. Mœurs de ses habitans. Les mêmes, à quelques nuances près, que celles des autres colons. 134
Caractère. Celui des habitans de Saint-Domingue. 71
Cases à nègres. Manière dont elles sont placées. Comment les nègres y sont distribués. Inconvéniens des méthodes suivies. Nouvelles vues présentées par l'auteur 31
Cazernement des nègres. Ses avantages comme obstacle aux courses et vols nocturnes, et comme moyen de les forcer au sommeil. . . . 34
Chaperon. Trait de cruauté de cet habitant. 10
Chasteté très-méritoire chez les femmes créoles. Pourquoi 111
Chauves-souris, établies à Saint-Domingue. De même espèce que les nôtres. 123

Chine. Les Américains se préparent et parviendront à commercer directement avec elle. 208

Chinta. (être) Ce que c'est. 111

Chique. Le plus incommode des insectes. Dévouement d'un capucin pour faire connaître cet insecte aux naturalistes européens. Seul moyen de s'en délivrer. 125

Choiseuil, (le duc de) en préparant l'insurrection américaine, préparait sans le savoir la révolution française. 206

Clergé. Mœurs de celui de Saint-Domingue. Corrompues. Exceptions très-rares, et pourquoi. Jouit de gros revenus et de très-peu de considération. Trompe la crédulité des nègres 92

Colons. Rougiraient de travailler avec leurs négresses, et ne rougissent par de leur faire partager leur couche, 73. — Conséquences de cet abus, 74 — Esclaves de leurs esclaves, 119 — Exempts des petites passions tracassières de nos cotteries. Pourquoi. 133

Commandeur (un nègre) empoisonne trente-sept esclaves et ruine son maître. 119

Commerçans français. Alarmes que leurs inspirent les projets de Monsieur Duchillau. . . 5

Commerce. Celui de France ne fournit aux colonies que le rebut de ses magasins, 57 et 58. — Favorise l'interlope et la fraude des droits de douanes par son excessive usure, *ibid.* —

sous un verre, répandent assez de clarté par leurs yeux, pour qu'on puisse lire. . . 123

Courant qui croise le canal de Bahama. Sa rapidité. Recommandation aux navigateurs de s'en défier et de le bien reconnaître. . 192

Crédit également avantageux au débiteur et au créancier. Balance entre les bénéfices et les intérêts du crédit non encore rompue. Nécessité de ne pas abuser de sa facilité. . 151

Créoles. Mauvaise méthode de tenir et porter leurs enfans, empruntée des négresses. Ses inconvéniens 108

Cuisine. Seul talent de ménage que les femmes créoles possèdent, encore n'est-ce que faiblement 111

D

Défrichemens. Inconvéniens de les trop étendre. 145

Délicatesse. Les nègres en sont susceptibles. Récit d'une action généreuse. Travail extraordinaire exécuté en deux heures par l'atelier de l'auteur. 45

Denrées coloniales. Le pouvoir de l'habitude trop fort pour qu'on puisse s'en passer. . . 160

Dentition se perfectionne sans douleur. . 107

Dettes. Tableau des dettes actives en faveur des diverses caisses, depuis 1788 jusqu'en 1791, 67.

— Tableau des dettes passives à la charge des diverses caisses, depuis 1788 jusqu'en 1791, 67. — Imprudence de ne pas éteindre celles qu'on est forcé de contracter au commencement des établissemens. 148

Division. Trois côtes ou départemens forment celle de Saint-Domingue. 52

Drake (François), navigateur mangé vif par les Tourlouroux. Doutes sur ce fait. . . 161

Droits de l'homme. Que c'est dans le calme qu'il faut travailler à les fixer. 102

Duchillau. (le comte) Dernier gouverneur de Saint-Domingue. Ses vues. Espérances que l'on conçoit de son administration, 4 et 5. — Son intention d'en ouvrir les ports au commerce des États-Unis. Le pourra-t-il. . 5

E

Éducation. Celle qu'on reçoit dans les colonies n'est propre qu'à donner des vices, 71. — Véritable secret de l'éducation morale. N'offrir que de bons modèles, 75. — Qu'il est ridicule de faire élever à Paris des jeunes gens destinés à passer leurs jours dans les colonies. Dangers de cet usage, 77. — Nulles institutions tenant à l'éducation aux colonies, 79. — Nécessité d'en fonder des établissemens à Saint-Domingue même, 83, 84. — Éducation phy-

sique bien supérieure à l'éducation morale, 105. — Celle de Saint-Domingue ne peut convenir aux enfans de tous les pays. 107

Égalité. (ce que c'est que l') Deux espèces d'égalité, 19. — Avantage de l'espèce d'égalité qui règne à Saint-Domingue entre tous *les habitans.* 117

Enfans nés hors mariage. Objet de spéculation, 86. — Sont abandonnés sur des nattes dès l'âge le plus tendre. Commencent à marcher à l'âge de six mois. 106

Ennui commence où finit l'espoir. 120

Esclavage incompatible avec l'égalité de fait, 19. —Les colonies ne peuvent plus s'en passer. 20

Esclaves. Sort des esclaves préférable à celui des paysans de France, et pourquoi. . . . 46

Estampille, fer chaud qu'on applique sur la poitrine des nègres, qui leur imprime le nom de leur maître, etc. etc. 27

Établissemens de culture, etc. Tableau de ces établissemens en 1789, 62. — Comment se forment les établissememens nouveaux. Quelle mise de fonds ils exigent. Instructions détaillées à ce sujet. 141

États-Unis. Raisons de croire que les habitans des États-Unis préféreront toujours les Anglais aux Français, soit pour le commerce, soit pour les alliances, 206 et *suiv.* — Quelques

Fortunes. Comment il peut se faire que tous les administrateurs en fassent d'aussi rapides en rendant des comptes plus exacts qu'en aucun lieu du monde. Ignorance de l'auteur, 68. — Fortunes médiocres ont plus d'avantages à Saint-Domingue qu'en Europe, 118. — Vicissitudes auxquelles sont exposées les fortunes des habitans. 119

Fourmis s'introduisent en si grand nombre dans les cases, qu'elles dévorent les vivres. Dévastent aussi les jardins, 121. — La fourmi appartient à l'Amérique méridionale. Surnommée *le Roi du Brésil.* 122

Franklin. Mot remarquable du docteur Franklin. *Notes.* 216

G

Gérants. Dans quelle classe il convient de les choisir. Leur donner une part dans le produit des biens par eux administrés ; est la mesure la plus sage. Toutes ont des inconvéniens. 155

Gouvernement. Son insouciance à surveiller les mœurs. 90

Gouverneurs. Leurs perpétuels changemens, 2. Rapidité de leur fortune. Obligés de la faire, et sous quelles peines. Comment et aux dépens de qui. 3

H

Hache. (nègres de) Ce qu'on entend par là. Leurs fonctions. . . . . 143.

Hébreux. Regrettent les oignons d'Egypte. Injustice de Moïse. Qu'il ne connaissait pas le cœur humain. 121

I

Impôts. Tableau des produits de l'impôt sur ceux de la culture. 65

Insectes en très-grand nombre et très-incommodes à Saint-Domingue. 121

Insociabilité. Ce qui détermine celle des Colons. 135

Interlope. Qu'il est impossible de l'empêcher dans une circonférence aussi étendue que celle de Saint-Domingue, 54.—Ruse employée par l'interlope pour séjourner dans les parages de Saint-Domingue. 55

J

Jardin botanique. Son fondateur, 1.—Le succès de cette institution utile. Dépend du goût, du caprice ou de l'ignorance d'un seul homme. Sort à redouter pour cet établissement. 2

Jésuites. Leur disgrace à la Chine. *Note.* . 91

Juste (le) et l'*injuste*. Idée qu'en ont les nègres. Confirmée par des faits. 38

Justice. (Frais de) A combien se montent annuellement 69

L.

Labat. Fausse évaluation du revenu d'une sucrerie par le voyageur Labat. Ses erreurs rectifiées 28

Léogane. Auberge tenue par un nègre plus que centenaire Ses connaissances sur les premiers temps de la colonie. 8

Lézard anoli. Sa beauté, sa familiarité. Donne la chasse aux insectes. 123

Liberté. Convient-il de la rendre aux nègres, 50. — Tout peuple qui n'a pas été élevé pour elle en abuse, *ibid.* — Quel usage en feraient les nègres, *ibid.* Quel usage nous faisons de la nôtre, *ibid.* — Celle promise par la révolution française s'avance dans les colonies le poignard à la main, 101. — Ses plus ardens promoteurs forcés de se joindre à l'aristocratie pour sauver leurs propriétés. 173

Loi. Expression de la volonté générale. . 42

Lucayes. Quelles pourraient très-facilement être habitées 176

Luzerne, (le comte de la) fondateur du jardin botanique de Saint-Domingue 1

M

Maillot. Son attirail supprimé. 105

Maîtres. Leur imprudence de se permettre des discussions sur la liberté devant leurs esclaves, 167.—Qu'eux et leurs esclaves sont à leur place à Saint-Domingue. . . . 163

Maîtresses de maison. Trafic infâme qu'elles font de leurs servantes, 89.—Ce vice établi de tout tems à la baye de tous les Saints. . . *ibid*

Magistrat. Infâme atrocité d'un des magistrats de l'île, dont l'auteur du voyage fut témoin. Ses raisons pour taire le nom de ce magistrat. 11

Marais. Moyens de dessécher celui qui avoisine le Port-au-Prince, 7.—Que les dépenses de cette entreprise ne devraient point retenir le gouvernement. Exemple des Hollandais à Surinam, Batavia, et dans la Hollande même 8

Marbois. Obligé de s'enfuir. Opposition entre lui et M. Duchillan. 99

Mariages des nègres. Ont peu de stabilité. Moyens de les empêcher de changer de femmes. Prérogatives à attacher aux mariages. . . 33

Marion, massacré par des sauvages. . . 82

Maronnage. Ce que c'est. Inutilité des précautions que l'on prend pour l'empêcher. . 26

Martin, (le) oiseau originaire de l'Inde. Naturalisé à l'île de France. Délivre les bestiaux des insectes. 122

Mauduit, (monsieur de) colonel du régiment du Port-au-Prince, massacré par ses soldats. *Aux notes.* 164

Merrain. Depuis 15 ans l'accroissement de la culture en a doublé l'usage. D'où on le tire 59

Mœurs. Les colons ont adopté celles de leurs esclaves. Faits à l'appui de ce reproche, 85 *et suivantes.*—Funestes effets de leur dépravation, *ibid.*—Mauvaises mœurs. Injustice d'en rejetter toujours le tort sur les femmes. 113

Morale. Si une morale publique peut suppléer une religion 95

Morts et *naissances.* Grande disproportion, sur tout dans la population noire. 22

Morue. Consommation de la morue très-considérable. Permission d'en importer accordée aux négocians des États-Unis. 57

N

Nation française. Frivole et cruelle. . . . 102

Naufrages. Qu'on en doit attribuer la moitié à l'imprudence des gens de mer ou à la faiblesse des équipages. 177

Navires. Cruauté de plusieurs capitaines de navires, envers des naufragés. 189

Nègres. Atrocités dont quelques habitans se rendent coupables envers eux, 10.—Grande consommation des nègres. Ont la masse du sang corrompue. Maladies qu'ils contractent dans les traversées, 22 et 23.—Ruses qu'emploient les commerçans pour leur donner en les débarquant un embonpoint factice. Précautions à prendre avant de les acheter, 23 et 24.—Mangent avec avidité des couleuvres, des crapauds, des charognes. Maladies qui sont les suites de ce goût dépravé, 26.—Difficiles à fixer lorqu'ils se sont adonnés au maronnage. Manière de les punir quand ils sont repris. Revendus à bas prix quand ils ne sont pas réclamés. Sottise de les acheter, 27.—Leur imprévoyance, leur malpropreté, 30 et 31.—Qu'il conviendrait de les rassembler sur un seul point, 32.—Avantages de cette méthode, *ibid.*—Regardent la bonté comme faiblesse. On doit la remplacer par la plus scrupuleuse justice, 36.—Regardent leur joug comme inévitable. Principe de leur soumission. Plus raisonnables dans leur ignorance que nous avec notre savoir, 42.—Esclaves dans leur terre natale 50

Nourrices. Inconvéniens résultans de l'usage de ne faire nourrir les enfans blancs que par des négresses 76

O

Oisiveté. Contribue plus que le climat à renforcer les affections voluptueuses 112

Orage: L'auteur, surpris la nuit par l'orage, est obligé de suspendre sa marche. Son embarras. Hospitalité que lui donne une négresse ménagère. 158

Oster, (Monsieur) vice consul de France à Norfolk. Son entrevue avec l'auteur du voyage. 201

P

Palmistes. (les) Modèles des colonnes qui décorent les palais des rois. 162

Parallèle entre les nègres et les paysans d'Europe 45

Paysans. Nos paysans soumis à plus de besoins et à plus de peines physiques et morales que les nègres, 46 *et suivantes.*—Leur liberté nulle à force d'être circonscrite. . . . . *ibid*

Pensilvani, surnommée *le chef lieu de l'humanité*. 130

Peyniers. (Monsieur de) Gouverneur de Saint-Domingue. Tour-à-tour trop roide ou trop faible. Conduit par un jeune homme . . 164

Pian. Espèce de grosse vérole que les nègres ont communiquée à leurs maitres, 25.—Ne se

guérit point radicalement. Recette pour en tempérer les effets. *Aux notes.* . . . . *ibid*

Pilotes côtiers. En très-grand nombre, et très-ingénieusement construits sur les côtes de Virginie 194

Pluie salutaire aux enfans, qu'il est bon d'y laisser exposés 106

Police. Qu'il est possible d'établir dans les ateliers une police sévère sans être féroce. Expériences faites par l'auteur. Résultats. . 39

Population Recensement de celle de Saint-Domingue, tant en blancs qu'en noirs, 53.—Ne peut s'établir que sur des bases approximatives. Pourquoi . . . . . *ibid*

Port-au-Prince englouti par un tremblement de terre. Ses habitans ont rebâti leurs maisons sur les ruines des anciennes. Raisons qui les y ont déterminés. Crainte qu'ils n'ayent rebâti leur ville sur un sophisme, 6.—Causes de l'insalubrité de l'air qu'on y respire. . . . 7

Préjugé. Celui que tout homme qui respire l'air des colonies est un Crésus, très-faux, mais difficile à déraciner, 136—Combien il est essentiel de le détruire. L'auteur le combat. *Aux notes.* 137

Privations Celle de toute société la plus insupportable de toutes dans les colonies. . 119

Digitized by Google

R

Raison. Sans culture. Instinct brutal et plus féroce que celui des bêtes. 82

Raynal. Erreur de M. Raynal réfutée par le compte rendu de M. de Marbois. . . 21

Recette générale. Tableau de la recette générale des différentes caisses de Saint-Domingue. 67

Regrets. Ceux de l'auteur en quittant Saint-Domingue. Leur cause. 129

Religion. Peut mettre un terme à la dépravation des mœurs, 90. — Que le gouvernement doit veiller à ce qu'elle soit maintenue, sans laisser à ses ministres les moyens d'opprimer ou d'égarer, 96. — Que ses ministres doivent la prêcher d'exemple. 97

Revenu. S'estime à Saint-Domingue par le nombre des nègres, à raison de 1500 liv. par tête. 27

Révolution française. L'auteur craint qu'elle ne soit funeste aux colonies. Maux qu'elle a agglomérés depuis cinq ans. 20

Révolutions. Qu'il est plus sage de chercher à les diriger qu'à en retarder les progrès. *Notes.* 165

Rezines appartiennent à la Zône Torride. La plupart des arbres à Saint-Domingue en contiennent beaucoup. 44

Ruines du gouvernement de Léogane. 9

S

Sapins. Ne sont point une production exclusive des climats tempérés et des Zônes Boréales. *Aux notes.* 44

Sauvages. Leur portrait tracé par le voyageur Marion. 82

Séparation. Combien elle est cruelle quand on quitte de véritables amis. 132

Société. Où l'on trouve la solution du problême d'une société sans mœurs. 90

Suicide d'un sous-lieutenant de la maréchaussée coloniale. Circonstances qui le précédent et l'accompagnent. Opinion de l'auteur sur cette action en elle-même, et sur le personnage qui en a été le sujet, 13, 14, 15, 16, 17 et 18. — Autre d'un habitant. *Notes.* . . 16

T

Tafia. Ce que c'est. Pris avec modération est un breuvage sain 118

Tempérament. Agit avec autant de force dans les climats du Nord que dans ceux du Midi. 112

Téthanos. Maladie des enfans des nègres. 22

Toilette rarement recherchée. Toute espèce de fard interdite. 110

Tourlouroux, ou crabes de terre. Habitent de préférence les environs des cimetières. Dévorent

vorent les cadavres. Sont dévorés à leur tour par les nègres. 161
Travaux publics. État des sommes qui y ont été employées, 69.—Travaux desquels dépend la conservation des fortunes. 119
Troubles. Premiers troubles de la colonie de Saint-Domingue 164

V

Vengeance d'une mulâtresse. Elle empoisonne deux époux dans un dîner auquel elle les invite. *Aux notes.* 16
Vente. Le prix ne s'en calcule point sur le revenu des habitations dont on veut se défaire. 154
Vêtemens des femmes très-légers, et laissent juger le nud. Leur forme. 109
Virginie. Abaissement de ses terres. Navigation de ses côtes dangereuse 194

Fin de la table du second volume.

627789

ERRATA du second volume.

Page 4 ligne 19 séparaient, lisez : *séparait.*
68 ligne 7 mène, lisez : *mine.*
128 ligne 13 d'exilé, lisez : *d'exiler.*

Je place la présente édition sous la sauve-garde des loix et de la probité des citoyens. Je déclare que je poursuivrai devant les tribunaux tout contrefacteur, distributeur ou débitant *d'édition contrefaite ; j'assure même au citoyen qui me fera connaître le* contrefacteur, distributeur ou débitant, *la moitié du dédommagement que la loi accorde.* Paris, ce 10 Vendémiaire, l'an sixième de la République française, une et indivisible.

Cocheris